

**DOSSIER MÉMORANDUMS**

Les revendications communales et CPAS portées vers le Fédéral, la Région et l'Europe.

**DOSSIER CLIMAT-ÉNERGIE**

Vers des villes résilientes

**EUROPE EN CAPITALE**

Femmes élues : Les violences au cœur de l'enquête européenne du CCRE

# Trait d'Union

Ville et Communes de Bruxelles-Capitale

FOCUS SUR CE QUE VEULENT  
LES POUVOIRS LOCAUX  
BRUXELLOIS EN 2024



ED. RESP. CORINNE FRANÇOIS - N° 7318

**N° 137**

BUREAU DE DÉPÔT : BXL X  
MAGAZINE  
JANVIER-FÉVRIER 2024  
AGRÉATION P 921662

# Cyber Assistance, une innovation sur le marché

## Une extension facultative pour l'assurance Incendie d'Ethias

La généralisation du télétravail et la digitalisation de l'économie ouvrent des opportunités pour les cybercriminels. C'est la raison pour laquelle Ethias a développé **une extension facultative à l'assurance Incendie**.

### Qu'est-ce qui est couvert ?

**Les frais d'assistance 24/7** en cas d'**évènement cyber** (une cyber-attaque ou un malware) visant le **système informatique** de votre organisation (que vous en soyez propriétaire, locataire ou exploitant) et ayant généré une perte de données.

**Les frais d'assistance comprennent le coût de l'intervention d'un expert cyber qui :**

- ✓ fera la lumière sur l'évènement cyber et en établira la cause
- ✓ interviendra afin de contenir l'évènement cyber et, si nécessaire, éliminera ses composantes (suppression du logiciel malveillant, désactivation des comptes utilisateurs piratés)
- ✓ documentera l'évènement cyber et fournira un rapport à ce sujet

› **Sur [ethias.be/incendie](https://ethias.be/incendie), découvrez l'assurance Incendie et vérifiez si votre organisation est dans les conditions pour souscrire l'extension Cyber Assistance.**

### Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?

**L'assistance n'est pas accordée si :**

- ✗ vous prêtez votre matériel informatique à un tiers (autre qu'un membre de votre personnel)
- ✗ il s'agit d'un acte intentionnel ou une omission malveillant(e) ou délibéré(e) de votre part ou de toute personne dont vous êtes civilement responsable
- ✗ il s'agit de transactions financières frauduleuses sur internet
- ✗ l'évènement cyber a eu lieu avant la date de souscription à l'extension Cyber Assistance



Pour recevoir une offre sans engagement, la fiche info et nos conditions générales : envoyez un e-mail à [secteurpublic@ethias.be](mailto:secteurpublic@ethias.be) ou rendez-vous sur [ethias.be/incendie](https://ethias.be/incendie).



Nous sommes là pour vous. **ethias**

Avant de souscrire l'extension Cyber Assistance, veuillez lire attentivement la fiche info et les conditions générales. L'assurance Incendie est une assurance multirisques soumise au droit belge. Il s'agit d'un contrat annuel reconduit tacitement chaque année sauf en cas de renon envoyé au moins 3 mois avant la date d'échéance du contrat. Vous n'êtes pas satisfait ? Vous pouvez envoyer un courrier à Ethias, rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège, ou un e-mail à [gestion-des-plaintes@ethias.be](mailto:gestion-des-plaintes@ethias.be). En cas de contestation, vous pouvez adresser une lettre de plainte à l'Ombudsman des Assurances ([www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be)), Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles.

# SOMMAIRE

EDITO : LE TEMPS DE L'ÉCOUTE ET DE L'ACTION ..... 04

## DOSSIER MEMORANDUM RÉGION, FÉDÉRAL, CPAS ET UE

MÉ MORANDUM RÉGIONAL 2024 : BRULOCALIS ET LA CONFÉRENCE DES BOURGMESTRES SOUMETTENT LEURS REVENDICATIONS AUX DÉCIDEURS POLITIQUES BRUXELLOIS ..... 05

MÉ MORANDUM FÉDÉRAL 2024 : LES REVENDICATIONS DES VILLES ET COMMUNES BELGES ..... 14

MÉ MORANDUM CPAS 2024 : AGENDA POLITIQUE DE LA FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS ..... 18

MÉ MORANDUM UE 2024 DU CCRE : POUR UNE EUROPE QUI DONNE PRIORITÉ À SES CITOYENS, SES VILLES, SES MUNICIPALITÉS ET SES RÉGIONS ..... 22

## DOSSIER CLIMAT-ÉNERGIE

LES COMMUNES FACE AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... 24

LES PROGRAMMES ACTION CLIMAT SE CONCRÉTISENT AU SEIN DES COMMUNES BRUXELLOISES ..... 31

UN AN DE MISSION RENOLUTION CHEZ BRULOCALIS ..... 33

RENOCLICK : OBJECTIF NEUTRALITÉ CARBONE POUR LES BÂTIMENTS PUBLICS BRUXELLOIS ..... 36

VERS DES QUARTIERS CLIMATIQUEMENT NEUTRES - TRADUIRE L'ACTION LOCALE EN IMPACT DURABLE ..... 39

ACCÉLÉRATION POUR LE GREEN DEAL INCLUSIVE CARSHARING À BRUXELLES ..... 41

POLITIQUES CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES EUROPÉENNES : LES POUVOIRS LOCAUX SONT DES ACTEURS CLÉS ..... 42

## EUROPE EN CAPITALE

ÉTUDE EUROPÉENNE SUR LES FEMMES ÉLUES : FOCUS SUR LES DÉFIS LIÉS À LA VIOLENCE ..... 43

# Trait d'Union

Ville et Communes de Bruxelles-Capitale

## N° 137

MAGAZINE - PARAÎT 5 FOIS PAR AN  
JANVIER-FÉVRIER 2024

DIRECTION :  
Corinne François

COORDINATION :  
Céline Mercier

RÉDACTION :  
Céline Mercier, Sofia Douieb, service  
INFOCOM, Ophélie Leroy, Mariam  
Messaoudi, Tatiana de Meester, Lisa  
Thibaut, Elodie D'Halluweyn, Service  
Ville Durable, Loes Salomez et Annelies  
Coessens

TRADUCTION :  
Patrice Van Laethem, AV Translations, Logos  
Language

SECRETARIAT :  
Joao André

GESTION DES ABONNEMENTS :  
02 238 51 49  
[welcome@brulocalis.brussels](mailto:welcome@brulocalis.brussels)

RÉGIE PUBLICITAIRE :  
Target Advertising  
02 880 59 14 ou 081 55 40 78  
[www.targetadvertising.be](http://www.targetadvertising.be)

Crédits photos :  
Belga Image, Unsplash, Shutterstock

PHOTO DE COUVERTURE :  
Unsplash

Trait d'Union est imprimé sur papier recyclé  
à 100%

Dit tijdschrift bestaat ook in  
het Nederlands.  
Contacteer ons secretariaat :  
[welcome@brulocalis.brussels](mailto:welcome@brulocalis.brussels)

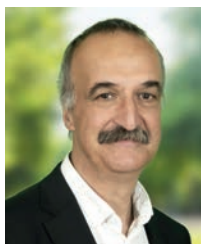
Trait d'Union est intégralement  
disponible sur  
[www.brulocalis.brussels](http://www.brulocalis.brussels)

Dans cette revue, au niveau de l'écriture  
inclusive, nous utilisons la double forme  
et le langage épïcène, mais pas le point  
médián, pour une facilité de lecture.

Publié avec le soutien de



BRULOCALIS  
Rue Royale 168 - 1000 Bruxelles  
Tél 02 238 51 40  
[welcome@brulocalis.brussels](mailto:welcome@brulocalis.brussels)  
[www.brulocalis.brussels](http://www.brulocalis.brussels)



## LE TEMPS DE L'ÉCOUTE ET DE L'ACTION

Le temps précédant les élections est celui de l'écoute et de la réflexion : chaque parti se concentre sur son programme, cet itinéraire de route, ce guide des souhaits de l'action publique passé au prisme de son angle politique. C'est le temps où toutes les parties prenantes dressent la liste de leurs revendications, dans des mémorandums. L'exercice prend tout son sens pour ceux qui ont intérêt à la gestion de la chose publique – autant pour ceux qui le rédigent que pour ceux à qui ils sont destinés. Un exercice technique mais salubre sans lequel l'action publique serait détachée de ceux qu'elle administre.

Les mémorandums visent à infuser des idées, faire réfléchir et se retrouver reflété au mieux dans les programmes des partis politiques et à l'agenda des futurs gouvernements. Ils permettent de mieux comprendre les besoins sociétaux, d'appréhender au mieux les capacités du secteur qui les produit, de comprendre ce qui coince et ce qui serait nécessaire pour régler le problème... Personne parmi ceux qui sont appelés à gérer ne devrait faire l'économie de la lecture de ces documents : leurs destinataires naturels, les décideurs des autres niveaux de pouvoirs, leurs cabinets, le staff des partis, ni même les communes elles-mêmes, qui y retrouvent non seulement la synthèse des problématiques de leur secteur, mais bien aussi les réponses qui en sont attendues.

Aussi Brulocalis vous invite donc, que vous soyez municipaliste, de la Région, du Fédéral... non seulement à lire les divers mémorandums des pouvoirs locaux bruxellois résumés dans cette édition, mais également à les conserver au long de la législature à venir, comme guides des actions futures des communes et CPAS, et de leurs – nos - attentes. Car au temps de l'écoute devra succéder celui des réponses et de l'action.

Par ailleurs, cette édition aborde un autre dossier spécial consacré aux thèmes cruciaux de l'énergie et du climat. Alors que la nécessité de la résilience climatique des villes s'intensifie, il est de notre devoir de jouer un rôle moteur dans la transition vers une société plus durable et inclusive. Lors du colloque organisé par Brulocalis, l'UVCW et la VWSG en janvier dernier sur les objectifs de développement durable (ODD), il a été rappelé qu'au minimum 65% de ces ODD ne peuvent se réaliser sans le niveau local.

Les villes et communes sont le premier partenaire pour la mise en œuvre des actions qui soutiennent la transition climatique. Problèmes globaux, solutions locales. Et ici, le temps presse. Les experts urgent à quitter le temps de l'écoute et de la réflexion, pour se lancer résolument dans le temps de l'action.

**Olivier Deleuze,**  
*Président de Brulocalis*



> Résumé réalisé par Sofia Douieb, journaliste indépendante

# MÉMORANDUM RÉGIONAL 2024 : BRULOCALIS ET LA CONFÉRENCE DES BOURGMESTRES SOUMETTENT LEURS REVENDICATIONS AUX DÉCIDEURS POLITIQUES BRUXELLOIS

Le Mémorandum régional 2024, présenté par Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres, se veut un pivot stratégique pour les décideurs politiques de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Avec les élections régionales prévues le 9 juin 2024, ce document éclaire les enjeux majeurs et les revendications des pouvoirs locaux, en mettant l'accent sur une gouvernance renforcée et une autonomie communale maintenue.

Ce Mémorandum régional bruxellois soulève des questions essentielles sur la résilience des institutions démocratiques face aux défis mondiaux actuels. Il exprime notamment le besoin impérieux d'une gouvernance locale plus forte et plus réactive et d'une autonomie communale menée dans le dialogue renforcé d'une Région et des 19 communes qui regardent ensemble dans la même direction. Les 20 revendications majeures de Brulocalis et de la Conférence des Bourgmestres (voir encadré ci-après) dessinent une vision ambitieuse pour les communes bruxelloises, en vue d'une meilleure concertation avec la Région à l'approche des élections de juin 2024.

## 1. PRÉAMBULE

Ce mémorandum met en avant le rôle crucial des communes bruxelloises, en première ligne pendant la crise sanitaire, dans la garantie des droits humains et le soutien à la démocratie.

Il appelle à une répartition des compétences Région-communes respectant nos 7 principes fondamentaux de subsidiarité, décentralisation, équilibre, neutralité budgétaire, mesures compensatoires, équité, et de solidarité. Il souligne l'importance d'une Région forte avec des communes fortes dans un dialogue permanent et appelle à un financement juste et pérenne pour les communes, sans nouveaux reports de charge.

### Répartition des compétences entre Région et communes

Le processus de répartition des compétences, entamé il y a dix ans, n'a pas apporté de clarification des rôles entre les niveaux de pouvoir, et la législature 2019-2024 a vu échouer la tentative de mettre en place un mécanisme de concertation formelle avec les pouvoirs locaux. De nouvelles compétences émergent sans moyens supplémentaires, laissant les

communes les gérer, souvent au détriment de leurs missions essentielles. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent la Région à poursuivre la mise en place d'une structure formelle de dialogue et de concertation, en respectant les 7 principes susmentionnés.

### Dialogue et concertation communes/ Région : officialiser le rôle consultatif des pouvoirs locaux

Le Gouvernement régional bruxellois présente des pratiques de consultation des communes très variées, avec certains membres consultant directement les 19 communes, d'autres se limitant à Brulocalis, et certains ne consultant pas du tout le niveau communal. Malgré l'en-

gagement de mettre en place un **mécanisme structurel de concertation dans l'accord de gouvernement 2019-2024**, à travers la plateforme R+19, la Région n'a pas encore concrétisé cette initiative. Le **décumul des fonctions de bourgmestre ou d'échevin avec celui de député régional**, fédéral ou européen, à partir d'octobre 2024, renforce cette impérieuse nécessité.

Pour améliorer la gouvernance locale et assurer une meilleure adéquation aux besoins des citoyens, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres réitèrent la nécessité d'une concertation structurelle entre la Région et le niveau communal. Ils demandent que Brulocalis devienne un organe de concertation officiel Région-communes, avec un rôle consultatif dans le processus décisionnel.



## LES 20 REVENDICATIONS MAJEURES DE BRULOCALIS ET DE LA CONFÉRENCE DES BOURGMESTRES

1. **Une répartition juste et efficace des compétences Région-communes:** respecter nos 7 principes fondamentaux de subsidiarité, décentralisation, d'équilibre entre les moyens et les tâches allouées, de neutralité budgétaire, de mesures compensatoires en cas d'impact, d'équité et de mécanismes de solidarité transparents entre les communes.
2. **Officialisation du rôle consultatif des communes et amélioration de la concertation:** reconnaître le rôle indispensable des pouvoirs locaux et renforcer la participation des communes et CPAS dans les stratégies et décisions régionales.
3. **Renforcement de l'autonomie communale:** accorder davantage de moyens aux communes afin de gérer efficacement les problématiques d'intérêt communal qui relèvent de leurs missions essentielles.
4. **Accès aux centrales de marchés publics régionales:** la Région doit, de façon systématique, permettre et faciliter l'accès des communes aux centrales de marchés publics régionales afin d'alléger notamment la charge administrative des pouvoirs locaux et d'accéder aux travaux, services et fournitures aux meilleurs prix.
5. **Diminution des charges administratives et application effective du principe 'Once Only' par la Région dans ses relations avec les pouvoirs locaux:** favoriser et optimiser la transmission de documents utiles entre administrations régionales et locales.
6. **Garantie d'un financement constant et équitable des communes:** assurer un financement durable, stable et prévisible en renforçant le poids de la dotation générale aux communes (DGC), le cas échéant, soutenue par des droits de tirage, et supprimer les multiples appels à projets qui instaurent une concurrence entre les communes plutôt qu'une collaboration et dont la charge administrative est disproportionnée.
7. **Protection de l'autonomie fiscale, mise en œuvre du PRI différencié et fiscalité adaptée:** à défaut de revaloriser fortement la DGC, préserver les finances communales, en répondant aux besoins spécifiques des pouvoirs locaux, et mener une discussion globale sur la fiscalité pour faire face ensemble aux défis émergents et phénomènes nouveaux tels que la numérisation, l'urbanisation, la transition climatique, etc.
8. **Une fonction locale attractive** valorisant l'implication des agents, avec un maintien du soutien régional à la réforme barémique au-delà de 2025, et qui permet que le barème soit lié à la fonction exercée, ou d'engager, à titre exceptionnel, des agents avec un statut d'indépendant pour des fonctions nécessitant une expertise particulière et ponctuelle. Accès à Talent Brussels pour les recrutements.
9. **Modernisation de la Charte sociale,** pour faire la clarté sur les conditions de travail et sur les perspectives de carrière, avec une plus grande facilité de démontrer ses compétences, y compris linguistiques, et envisager une harmonisation des procédures.
10. **Prise en charge régionale ou fédérale des pensions:** les niveaux supérieurs de pouvoir doivent intervenir dans le financement des pensions des statutaires.
11. **Refinancement des zones de police, révision de la norme KUL et augmentation du personnel:** renforcer les effectifs et les capacités des forces de police locales.
12. **Maintien des compétences de police des Bourgmestres et opposition à la fusion des six zones de police:** les Bourgmestres doivent rester les garants de l'ordre public matériel sur leur territoire et conserver, à ce titre, leur autorité sur les services de police locale dont la répartition en zones permet un fonctionnement optimal.
13. **Digitalisation, signature électronique et archivage digital fiable:** poursuivre les acquis de WePulse, moderniser les administrations grâce à des outils numériques sécurisés et efficaces, assurés par un financement ou une aide à la mise en place de Paradigm. Garantir la maîtrise des données par les communes, afin qu'elles deviennent des *Smart Cities*.
14. **Mise en œuvre de la Communauté métropolitaine de Bruxelles, pour une gouvernance plus cohérente:** les grandes villes et *a fortiori* les capitales ont besoin d'interactions fortes avec leur périphérie: circulation des personnes, de biens, synergies économiques, alimentation... La question doit rester à l'agenda.
15. **Simplification et évaluation des plateformes NOVA (urbanisme) et OSIRIS (chantiers en voirie):** simplifier la gestion de l'instruction des permis d'urbanisme et optimiser la gestion des chantiers, pour une meilleure efficacité et moins de perturbations pour les citoyens et les entreprises.
16. **Amélioration de la qualité de vie en ville par une mobilité douce, apaisée et durable et une lutte contre la pollution urbaine et les îlots de chaleur urbains:** assurer la matérialisation de la Ville 30 km/h, développer le concept de «ville à 15 minutes» et promouvoir le réensauvagement de la ville.
17. **Actions Climat-énergie:** assurer un soutien particulier (financier et ETP) pour la mise en œuvre du Plan Air Climat Energie (PACE), pour atteindre les ambitieux objectifs climatiques d'ici 2030 et 2050.
18. **Soutien à la mobilité et à la sécurité routière:** poursuivre et augmenter les financements de projets communaux sous la forme de plans d'investissements communaux en mobilité.
19. **Amélioration de la propreté des rues:** améliorer la coordination entre les acteurs de la propreté, l'efficacité de Bruxelles-Propreté, et mettre en œuvre l'accord intra-bruxellois de 2011.
20. **Poursuivre les réflexions sur l'amélioration des procédures en matière d'urbanisme en général** et assurer une simplification des procédures administratives et **fin de l'ingérence de la Région en matière d'urbanisme:** lorsque la commune est compétente, l'instruction et la décision relatives au permis d'urbanisme doivent exclusivement relever de la compétence de la commune, sans ingérence de la Région. Il faut garantir un encadrement exclusivement communal des changements d'affectation et d'utilisation vers des activités susceptibles de générer des nuisances sur le territoire communal. Pour atteindre les objectifs de Renolution, renforcer les effectifs communaux.

Ces revendications reflètent un engagement profond envers une gouvernance locale dynamique et réactive, essentielle pour répondre aux besoins croissants des citoyens de Bruxelles dans un contexte urbain en évolution rapide.



## 2. FINANCES ADÉQUATES AUX MISSIONS DÉVOLUES

Les communes bruxelloises font face à des défis financiers majeurs, aggravés par les crises successives, laissant des séquelles sur leurs réserves. De même, la RBC est confrontée à une dette croissante et à des contraintes budgétaires. Dans ce contexte, le prochain Gouvernement doit prendre des mesures judicieuses pour restaurer l'équilibre financier et soutenir les communes dans leurs missions essentielles.

### Rétablir l'équilibre financier : des solutions innovantes pour soutenir les communes bruxelloises

Après des améliorations budgétaires initiales, les réserves des communes ont diminué de deux tiers, atteignant 65 millions d'euros en 2023. Les choix difficiles imposés par les crises ont malheureusement contraint certaines à accentuer la pression fiscale. La Région, avec une dette de près de 13 milliards d'euros, doit également faire face à des défis financiers importants.

Dans un contexte de missions communales de plus en plus complexes, le programme WePulse est mis en place pour améliorer la gestion financière et RH des communes. Il vise à maîtriser les flux financiers, renforcer les contrôles, et optimiser la gestion du personnel. Le Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales (FRBRTC) offre des outils pour une gestion dynamique de la trésorerie et de la dette.

Évoluer vers davantage de supracommunalité est une solution d'avenir, avec l'intercommunalisation visant à regrouper les communes pour favoriser la mutualisation des moyens. Un projet-pilote sur la gestion en commun des piscines est en cours, cherchant à maximiser l'utilisation et à réduire les coûts d'exploitation. Un groupe de travail examine les synergies entre communes et CPAS, visant à formaliser des initiatives conjointes dans un guide méthodologique de bonnes pratiques. La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis demandent la poursuite de ces travaux et des dispositions régionales pour renforcer ces synergies.

### Optimisation financière des communes bruxelloises : investissements, fiscalité et nouveaux défis

Les communes bruxelloises, en tant que principaux investisseurs, font face à des défis démographiques complexes, tout en maintenant une rigueur budgétaire élevée. Les crises successives ont affecté leur équilibre

financier, nécessitant des réformes budgétaires.

La logique des appels à projets pour l'octroi de subsides est critiqué. Les taxes communales, cruciales pour les revenus des pouvoirs locaux, pourront être harmonisées sur base volontaire afin d'améliorer la lisibilité de celles-ci par les citoyens et les entreprises. Une concertation globale avec la Région du cadre de la fiscalité relative aux «nouveaux phénomènes» (changements sociétaux, dans la mobilité ou les politiques environnementales) est nécessaire pour concilier la volonté d'apparaître comme une Région moderne qui gère ceux-ci tout en assurant une répartition équitable des revenus. Les recettes provenant de la directive «Single Use Plastics» pourraient, par exemple, être attribuées aux communes pour la gestion de la propreté urbaine.

### Le financement de la charge des pensions des agents des pouvoirs locaux

Le financement des pensions des agents des pouvoirs locaux, particulièrement à Bruxelles, constitue un défi majeur. Le modèle actuel basé sur la loi de 2011 et celle de 2018 atteint ses limites. Pour les 16 communes affiliées au Fonds de Pension Solidarisé (FPS), la charge des pensions atteindrait 224 millions d'euros en 2028. Le déficit du FPS augmenterait de 47 millions d'euros en 2019 à 118 millions d'euros en 2028. Les communes bruxelloises ont longtemps financé entièrement leurs pensions sans le soutien dont ont bénéficié leurs homologues wallons et flamands. Des questions subsistent quant à l'avenir du système, notamment l'incitant du second pilier remis en question par le Gouvernement fédéral.

L'alignement des cotisations patronales des agents contractuels sur celles des autres niveaux de pouvoir est envisagé. Le Comité de Gestion des pensions des administrations provinciales et locales travaille depuis fin 2023 sur des propositions pour assurer la pérennité du système, estimant qu'une intervention financière de la région et/ou du fédéral est essentielle. La coopération entre communes

et Région est nécessaire pour trouver des solutions soutenables pour les finances locales.

### Des financements pérennes pour davantage de prévisibilité et de stabilité

La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis insistent sur le maintien inconditionnel de la dotation générale aux communes (DGC), appelant à son renforcement pour compenser les disparités fiscales. L'indexation annuelle de la DGC (fixée à 2%, bien plus bas que l'inflation réelle) doit être augmentée pour être adéquate. En l'absence de renforcement de la DGC, des droits de tirage ou un pourcentage réservé sont suggérés.

### Habilitation légale générale pour lever des redevances en toute matière

La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis demandent l'insertion d'une habilitation légale à portée générale dans la Nouvelle loi communale (NLC), permettant aux communes de lever des redevances, à des fins de pérennisation des finances locales et pour renforcer la sécurité juridique. Il existe un projet d'ordonnance à ce sujet. La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis soutiennent toute initiative régionale allant en ce sens.

## 3. SERVICES AUX CITOYENS GRÂCE À DU PERSONNEL MOTIVÉ ET COMPÉTENT, LA DIGITALISATION INTELLIGENTE ET UNE GOUVERNANCE OUVERTE ET TRANSPARENTE

### Une fonction locale attractive valorise l'engagement au service du citoyen bruxellois

Les communes jouent un rôle crucial dans la transformation de Bruxelles en «territoire intelligent», axé sur la résilience, l'efficacité, la



durabilité, l'inclusivité et l'attractivité. Pour relever ces défis, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres sollicitent le soutien continu de la Région pour les initiatives communales innovantes, en fournissant un appui humain, financier, matériel, et éventuellement légal, dans le cadre de nouveaux projets.

Il faut que les pouvoirs locaux puissent prendre toutes les mesures possibles pour rendre attractive la fonction publique locale en redonnant ses lettres de noblesse à l'engagement des agents dans le projet au service des citoyens bruxellois.

Le bon fonctionnement des administrations communales dépend essentiellement de leur personnel compétent, engagé et motivé. Face aux multiples réformes et obligations légales émanant de divers niveaux de pouvoir, une réflexion globale s'impose. L'accord sectoriel relatif aux revalorisations barémiques d'un montant total de 75 millions doit être maintenu au-delà de 2025.

### Des services de qualité appuyés par un cadre réglementaire solide et du personnel compétent

La modernisation des services publics à Bruxelles repose sur la simplification administrative, la digitalisation, et un cadre réglementaire solide, soutenu par un personnel compétent. La généralisation du principe *Once Only* nécessite une évaluation approfondie avec un appel à faciliter le partage de données entre administrations régionales.

Des ajustements dans le recrutement et le soutien financier au bilinguisme des agents sont recommandés pour garantir l'efficacité du service public, tout en respectant l'autonomie communale. L'objectif de rattraper le différentiel entre les deux fonctions publiques régionale et communale devra être analysé par le Gouvernement issu des élections 2024. Un cadre réglementaire solide, la codification des législations, des modèles d'actes harmonisés, et un soutien au contrôle interne contribuent à une gestion transparente et efficace des pouvoirs locaux.

Dans un souci de simplification et de bonne gestion, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres souhaitent également pouvoir alléger le Conseil communal de certains débats disciplinaires et que cela relève de la compétence du Collège. Dans le même ordre d'idée, ils demandent que les nominations des enseignants ne doivent plus passer par le conseil communal, mais puissent être adoptées par le Collège. Enfin, le Secrétaire communal, en tant que chef du personnel, devra disposer d'une plus grande autonomie en matière de personnel et notamment qu'il ne soit pas limité à l'avertissement et à la

réprimande en matière de sanctions disciplinaires mais qu'il ait davantage de marge pour estimer la sanction la plus opportune au regard de la situation.

### Ordre public et sous-financement structurel de la police locale

Pour rappel, le Bourgmestre est l'autorité responsable en matière de police administrative sur le territoire de sa commune. Il a autorité sur les services de la police locale en collaboration avec les autres bourgmestres réunis au sein du collège de police pour les zones pluri-communales. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres n'accepteront pas de limiter ou de se voir retirer, leurs compétences et prérogatives dans ce domaine essentiel de la gestion publique.

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres expriment des inquiétudes quant à la sécurité et au sous-financement structurel de la police par l'État fédéral. Elles demandent un refinancement basé sur un mécanisme clarifié, comportant la révision de la norme KUL dont les bases de calcul se fondent sur des indicateurs obsolètes. Certains critères n'ont plus été actualisés depuis 2002, à l'instar de celui lié à la population, alors que celle-ci a évolué de 25% à Bruxelles.



Ils soulignent aussi le besoin d'une intervention concertée entre le niveau fédéral, régional et local face à des problèmes de sécurité qui dépassent le niveau communal, tels que le trafic de drogue. Ils appellent à un réinvestissement dans les gares et stations de métro pour renforcer la sécurité. En matière de protection civile, ils jugent inacceptable l'absence de caserne à Bruxelles et demandent à l'État fédéral de remédier à cette situation.

Les autorités locales plaident pour une plus grande souplesse dans l'utilisation des Fonds Sommet Européens, l'indexation de la dotation communale, et insistent sur l'importance d'une police de proximité zonale efficace. Elles rappellent également la

nécessité d'un plan global de sécurité et de prévention, ainsi que la poursuite de la concertation préalable sur toute décision politique impactant le maintien de l'ordre à Bruxelles.

### La précarité numérique au centre de l'attention dans la digitalisation des services publics

Le programme WePulse notamment, fondé sur la co-construction avec les pouvoirs locaux, a démontré toute la pertinence et l'utilité d'associer étroitement les administrations locales à son élaboration et sa mise en œuvre. Dans cette optique, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres demandent à poursuivre l'investissement dans ce projet et par ailleurs, que Paradigm poursuive l'amélioration de ses méthodes de travail avec les pouvoirs locaux, et qu'elle veille à consulter de façon préalable systématique les pouvoirs locaux pour toute modification ou implémentation de nouveaux logiciels les concernant.

La précarité numérique est au cœur de la digitalisation des services publics à Bruxelles. La simplification administrative, accélérée par le principe *Once Only*, nécessite une mise en œuvre rigoureuse, impactant les missions communales. La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis appellent à une meilleure organisation du partage des données numériques régionales, soulignant l'importance de l'accompagnement des nouvelles initiatives.

Puisque le maintien des liens directs avec les citoyens est crucial, avec un accent sur la précarité numérique touchant 40% de la population, l'extension des espaces publics numériques est proposée comme solution. La digitalisation des services doit respecter la législation, notamment le RGPD et la directive NIS2. La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis plaident pour un accompagnement des communes dans cette transition. La conservation électronique des documents est essentielle, nécessitant des directives spécifiques et un soutien continu de la Région.

### Une gouvernance ouverte et transparente

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres préconisent une publicité plus adéquate au sein des pouvoirs locaux afin de renforcer la démocratie locale, accroître la confiance des citoyens envers les élus, et assurer une gestion publique transparente. Elles appellent également à une révision des obligations de publication, par exemple des mandats et des marchés publics, en vue d'éviter les doublons, simplifier et digitaliser les procédures. La réforme du régime d'exercice des mandats politiques, engagée depuis 2014, doit se



poursuivre pour clarifier le statut social et fiscal des mandataires locaux, avec la nécessité d'installer la Commission bruxelloise de déontologie pour garantir la transparence imposée aux mandataires.

L'application du droit de regard des conseillers communaux, basée sur une loi de 1990, pose question en pratique. Il est essentiel que la circulaire « droit de regard » soit actualisée pour clarifier les nouvelles situations émanant, notamment, de l'utilisation des nouveaux moyens de communication (échange de mails, réseaux sociaux) et garantir le respect du RGPD, ainsi que du secret professionnel.

Enfin, pour faciliter les démarches administratives des citoyens ne maîtrisant pas le français ou le néerlandais, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres demandent une aide financière aux communes pour assurer la présence d'interprètes aux guichets, éventuellement des agents communaux polyglottes, dont la compétence serait valorisée.

#### 4. INSTITUTIONNEL

Face aux défis complexes auxquels sont confrontées les entités locales, la nécessité d'une concertation renforcée entre la Région et les communes émerge comme un impératif pour accroître l'efficacité des actions sur le terrain. Cette vision partagée entre Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres vise à repenser le partage des compétences et à développer un nouveau mode de gouvernance conjoint/multiniveau.

#### Améliorer la gouvernance : concertation renforcée entre la Région et les communes

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent à une concertation renforcée entre la Région et les communes, **dans le respect du partage constitutionnel des compétences :**

- Il est nécessaire d'améliorer la propreté publique en renforçant la collaboration entre les communes et Bruxelles-Propreté ;
- Des mesures régionales, en complément des mesures locales, doivent être adoptées pour lutter contre les incivilités liées à la consommation d'alcool sur l'espace public ;
- Dans le domaine de la sécurité publique, une collaboration entre acteurs communaux et régionaux doit être assurée, avec un financement structurel et équitable en matière de prévention et sécurité, y compris pour les petites communes ;

- Concernant la mobilité, la volonté de repenser la répartition des compétences entre la Région et les communes et d'uniformiser des règles au niveau régional doit se faire dans un esprit de renforcement de l'autonomie communale, tant au niveau financier, qu'au niveau des responsabilités juridiques et de police administrative.

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soulignent encore l'importance de respecter le principe constitutionnel du partage de compétences entre les différents niveaux de pouvoir :

- L'extension du protocole d'accord entre le parquet et les communes, due notamment au manque de magistrats et de personnel au sein du parquet, entraînera une augmentation significative de la charge de travail pour les communes. Celle-ci devra être compensée par l'allocation de moyens supplémentaires ;
- Les communes constatent que les voiries régionales sont souvent peu propres, en raison notamment d'une mauvaise gestion des déchets. Une concertation avec les communes est dès lors indispensable pour améliorer la propreté de la Capitale et la responsabilité de la gestion des voiries doit dès lors être étudiée en vue de répondre au mieux aux attentes des citoyens.

#### Sortir des frontières : la zone métropolitaine

La 6<sup>ème</sup> réforme de l'État prévoyait la création de la Communauté métropolitaine de Bruxelles en 2012, incluant Bruxelles et les deux Brabants, mais cette initiative n'a jamais été concrétisée. Malgré cette complexité, la question métropolitaine reste cruciale. Les villes, notamment les capitales, ont besoin d'une interaction forte avec leur périphérie pour des aspects tels que la mobilité, les synergies économiques ou encore l'alimentation.

La Région devrait impliquer les communes dans les négociations avec le fédéral sur la fiscalité du travail. La pandémie de Covid a modifié les équilibres entre le centre et la périphérie. L'émergence du télétravail impacte l'attractivité de Bruxelles, tandis que l'attrait pour les « résidences avec jardin » peut accroître l'exode des classes moyennes vers les autres régions.

Les enjeux actuels, de la transition écologique au logement, nécessitent une coopération élargie entre les régions, allant de l'économie circulaire à la ceinture alimentaire. Les métropoles prospères coopèrent étroitement avec leur hinterland, justifiant la nécessité d'une approche métropolitaine. Brulocalis et la

Conférence des Bourgmestres encouragent la Région à concrétiser la Communauté métropolitaine de Bruxelles, en poursuivant la réflexion engagée par la Commission Régionale du Développement en 2020.

#### Vers une loyauté fédérale renforcée

La loyauté fédérale doit guider les autorités à prendre en compte les intérêts des autres entités. De même, une concertation et une coordination systématique entre la Région et les autres niveaux de pouvoir, notamment le Fédéral, doit être organisée pour toute décision impactant le niveau communal. Une défense accrue des intérêts communaux, notamment dans le dossier des pensions des agents locaux, est demandée.

### 5. VIVRE-ENSEMBLE

#### Ordre public et sous-financement de la police locale

La sécurité urbaine à Bruxelles est compromise par le sous-financement chronique de la police locale par le gouvernement fédéral. Malgré des défis croissants et besoins urgents, aucune proposition n'a émergé pour réviser la norme KUL, entraînant un sous-financement annuel de 78 millions d'euros pour les communes bruxelloises.

Les autorités fédérales doivent soutenir les zones de police avec un refinancement structurel, comprenant une révision de la norme KUL et une augmentation du personnel. La collaboration entre les zones de police et la Région doit être renforcée, avec une représentation formelle des Bourgmestres et du Ministre des Pouvoirs locaux, le cas échéant, dans le CORES. Les initiatives potentiellement préjudiciables au maintien de l'ordre doivent être discutées préalablement avec le pouvoir local. La pérennité du plan global de sécurité et de prévention est soulignée.

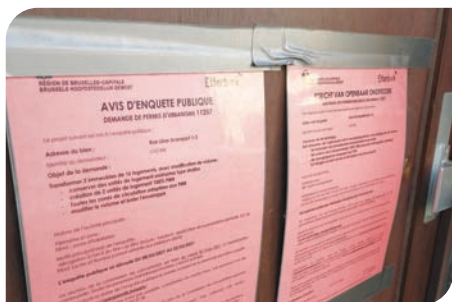
#### Assurer un « bon aménagement des lieux »

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres mettent en avant l'importance d'un aménagement urbain de qualité favorisant l'intégration des projets dans leur environnement, soulignant le rôle crucial de la consultation effective des communes pour élaborer des normes urbanistiques cohérentes. Malgré les délais de rigueur introduits par la réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) pour le traitement des permis d'urbanisme, des inquiétudes persistent quant à la capacité des communes à respecter ces délais, notamment face à l'augmentation des

demandes liées à la nécessaire rénovation énergétique imposée par les politiques régionales et européennes en la matière.

Ce qui est notamment regretté, c'est l'obligation pour les communes, dans de nombreuses situations, d'obtenir l'avis du Fonctionnaire délégué pour les demandes de permis relevant pourtant de la compétence de la commune. En effet, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soutiennent que lorsque la commune est compétente, l'instruction et la décision relatives au permis d'urbanisme devraient exclusivement relever de la compétence de la commune, sans ingérence de la Région.

Dans le cadre de la réforme du CoBAT, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres préconisent aussi un soutien aux communes, une adaptation concertée des arrêtés d'exécution, et des améliorations de la plateforme NOVA sans coût supplémentaire pour les communes. La réforme des renseignements urbanistiques ayant entraîné une charge administrative accrue et une perte financière pour les communes, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres proposent la réinstauration d'une taxe communale ou une compensation de la perte financière subie. Tout en prônant la simplification administrative, elles insistent sur la nécessité de préserver la qualité de l'aménagement du territoire et de garantir la participation citoyenne via les enquêtes publiques et les avis communaux.



## L'importance des élections dans une société démocratique

Les élections doivent respecter les normes internationales du suffrage universel, égal, libre, secret, direct et périodique. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soulignent l'importance de s'attaquer à l'abstention par des mesures à court et long terme, notamment la simplification du vote, l'adaptation du système électoral, et la promotion de l'éducation civique.

La question de la participation des résidents étrangers aux élections régionales est importante. Les débats en cours sur les modalités de vote et la désignation des Bourgmestres offrent une opportunité de réflexion globale sur le système électoral régional et communal pour restaurer la confiance citoyenne.

Enfin, la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis encouragent la Région à poursuivre ses efforts pour automatiser et faciliter l'organisation des élections, soulignant le travail important et prolongé dans ce processus.

## La représentation des femmes en politique

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres plaident pour une analyse approfondie visant à renforcer la représentation des femmes en politique. Outre le système de tirette et de quotas, des mécanismes complémentaires sont proposés : la création d'instances dédiées aux femmes politiques, l'établissement d'une charte contre le sexisme, la réflexion sur les méthodes de travail, la mise en place de mesures contre le harcèlement, etc. L'objectif est d'assurer une représentation équitable des femmes dans les exécutifs, mais aussi en général.



## Réinventer la participation citoyenne pour renforcer la cohésion sociale, soutenir la jeunesse et lutter contre la précarité

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres proposent un ensemble de mesures pour dynamiser la démocratie locale, notamment de soutenir activement l'opération « Semaine Européenne de la Démocratie Locale », et la création d'un Groupe de Travail Intercommunal « Démocratie locale et participative » pour intensifier la collaboration avec les communes.

Pour renforcer les compétences, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres préconisent

une collaboration accrue avec le service régional de la Participation pour coordonner efficacement les processus participatifs au niveau communal.

Pour accroître la participation, notamment dans les grands projets régionaux, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres recommandent des consultations citoyennes dès la définition de la programmation, avec une aide financière à long terme pour soutenir les communes. Parallèlement, elles proposent de renforcer la visibilité des recommandations des Commissions délibératives dans les travaux du Parlement bruxellois pour renforcer la confiance dans le processus démocratique.

## Le service citoyen

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soutiennent le service citoyen au sein des pouvoirs locaux, offrant aux jeunes (18-25 ans) l'opportunité de s'engager dans des projets solidaires. Ce cadre légal permet aux pouvoirs locaux d'accueillir des jeunes, favorisant le développement de compétences personnelles, professionnelles et citoyennes. Une occasion unique pour ces jeunes de découvrir le fonctionnement des pouvoirs locaux, les processus participatifs, et le rôle de chaque citoyen dans une société démocratique.

## Valoriser les structures d'accueil de la Petite Enfance

Face à la pénurie de places d'accueil, l'augmentation du taux d'absentéisme et les grèves fréquentes des puéricultrices, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres réclament :

- Un subside pérenne pour les postes administratifs et RH ;
- Une plateforme commune d'offres d'emploi et de CV des puéricultrices ;
- La valorisation des compétences des puéricultrices ;
- Des incitants pour suivre la formation d'auxiliaire de l'enfance.

En outre, une réflexion est suggérée sur la régionalisation de cette matière pour simplifier la réglementation, avec une concertation renforcée entre la Région et les Communautés, éventuellement par le biais d'une commission spécifique au sein du comité C.

## Mieux lutter contre le bruit en ville

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres insistent sur la nécessité de mettre en œuvre les mesures du Plan Quiet.Brussels, visant à réduire les effets du bruit en milieu urbain. Elles demandent à Bruxelles Environnement d'évaluer l'impact sur les communes et de

coordonner avec urban.brussels l'harmonisation des règles d'urbanisme. La régulation des sons amplifiés électroniquement, les nuisances sonores des chantiers, le survol de Bruxelles, et les activités commerciales sont également abordés.

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent à repenser le rôle des commerces dans la ville tout en garantissant la compétence exclusive des communes dans le cadre de l'implantation de ces derniers.

Elles sollicitent encore un encadrement légal suffisant des nouvelles formes de logement (par exemple: le coliving) et la révision des normes d'habitabilité en y intégrant les formes modernes d'habitat en ville (par ex.: les chambres d'étudiants, les logements « kangourou »).

Concernant plus précisément le survol de Bruxelles, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres attirent l'attention sur une série de points relatifs au renouvellement du permis d'environnement de Brussels Airport. Ils exigent l'interdiction des vols de nuit, la limitation des mouvements aériens, et le gel du trafic cargo. En matière de lutte contre le bruit, ils incitent à faire respecter les normes actuelles et à sanctionner les infractions. De plus, elles appellent à une coopération régionale pour le suivi et la sanction du non-respect des conditions du futur permis, avec des sanctions finançant des solutions d'isolation pour les bâtiments survolés.

### Encadrer strictement les nouveaux engins de déplacement

La mobilité évolue avec l'émergence de nouveaux engins comme les trottinettes électriques et les vélos en libre-service qui offrent des avantages de mobilité mais posent aussi des défis en termes de sécurité et de gestion de l'espace public. Au-delà de la limitation sur le territoire régional du nombre de trottinettes en libre-service, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres suggèrent d'évaluer néanmoins l'interdiction totale de celles-ci en raison des préoccupations liées à la sécurité routière. De plus, elles soulignent la nécessité d'un encadrement strict pour l'introduction éventuelle des voitures autonomes à Bruxelles, avec des normes de sécurité, des infrastructures intelligentes, des politiques de partage de données transparentes, et des adaptations réglementaires pour assurer une coexistence harmonieuse avec les autres modes de transport.



### Lutte contre les dépôts clandestins de déchets

Celle-ci nécessite à Bruxelles une approche multidimensionnelle. Ces dépôts représentent des risques environnementaux, sanitaires, esthétiques et économiques. Pour prévenir cela, la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis proposent l'appui à la sensibilisation citoyenne sur la propreté, le renforcement des sanctions et des contrôles avec des outils technologiques, et le support aux communes pour développer des mini-recyparks mobiles, offrant une alternative pratique pour se débarrasser des encombrants.



### Étrangers et migrants

La gestion de l'accueil des migrants à Bruxelles revêt une importance cruciale face à la mobilité humaine mondiale croissante. Les pouvoirs locaux, confrontés aux conséquences des

défaillances de l'État fédéral dans l'accueil, soulignent le besoin de moyens suffisants pour les instances d'asile et regrettent le manque de communication de Fedasil. Une gestion efficace est essentielle pour garantir la sécurité et la stabilité sociales, nécessitant des services d'hébergement, d'intégration, d'éducation et de santé appropriés. La création de capacités d'accueil suffisantes est demandée pour éviter que des personnes ne dorment dans la rue. Cela favorisera la diversité avec des avantages économiques, culturels et sociaux, tout en préservant la cohésion sociale, la sécurité publique et le respect des droits humains.

## 6. TRANSITION CLIMATIQUE ET VILLE DURABLE

La ville durable, axée sur la transition climatique et écologique, nécessite un dialogue fort entre les entités urbaines, la promotion à toutes les échelles, et l'évolution des comportements et usages. Elle doit être résiliente, intelligente sur le plan numérique, et favoriser un développement urbain responsable.

### Soutien à la rénovation énergétique et collective pour une ville durable

La diversité du paysage urbain à Bruxelles s'accompagne d'inégalités socio-économiques, notamment dans le logement. Face aux défis énergétiques liés à la rénovation des bâtiments anciens, la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis proposent des mesures:

- Appui financier pour la rénovation du patrimoine public, dans la perspective du rôle d'exemplarité des pouvoirs publics.
- Simplification des procédures administratives et urbanistiques et renforcement des moyens communaux pour la gestion des demandes de permis d'urbanisme (voir supra).
- Définition d'un cadre stratégique et de mesures réglementaires spécifiques en vue de la promotion de la rénovation collective.
- Intégration de la rénovation énergétique dans les Contrats de Quartier Durable.

### Lutter contre les changements climatiques et anticiper les effets

Les communes sont des acteurs essentiels en matière de lutte contre les changements climatiques et, en coordination avec la Région et avec son appui, elles doivent développer des stratégies et des actions locales. Voici quelques recommandations clés:



- Assurer un financement stable et pérenne pour la coordination et la mise en œuvre des actions locales du Plan Air-Climat-Énergie (PACE) et garantir ainsi la neutralité budgétaire.
- Renforcer les Plans d'Action Climat (PAC) avec un budget accru, une diversification des thématiques et le renforcement des dynamiques de réseautage intercommunal.
- Appuyer la formation technique continue des agents communaux vers une transition écologique et énergétique innovante et efficace.

## Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables

Face à la vulnérabilité des pouvoirs locaux aux énergies fossiles révélée par la crise énergétique, la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis préconisent une vision stratégique globale pour la transition énergétique :

- Baisse à 6% de la TVA sur l'énergie utilisée pour chauffer les infrastructures sportives, soulignant leur rôle social et de santé publique.
- Soutien financier et technique accru de la Région, incluant des investissements dans des technologies innovantes et des conseils en gestion énergétique.
- Création d'un « plan piscines bruxellois » avec un budget annuel significatif pour la rénovation des bassins publics ; simplifica-

tion de la compétence sportive et reprise des discussions sur une structure de gestion supracommunale pour les piscines.

## Soutenir le « réensauvagement » en ville en vue de maintenir et développer les espaces naturels

La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis préconisent le soutien au « réensauvagement » en ville, encourageant la Région à maintenir et développer des espaces verts naturels, qui jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, la lutte contre les inondations par la perméabilisation accrue des sols, et la réduction des îlots de chaleur urbains. Pour équilibrer l'environnement urbain entre minéral et végétal, il est essentiel que les projets immobiliers et les réaménagements tiennent compte de cette dimension. La Région doit préserver l'offre en espaces verts par habitant, en privilégiant de nouveaux parcs dans les quartiers denses et peu verdoyants. La création de corridors verts favorise la présence de la nature en ville, renforce la biodiversité, et contribue à la formation d'îlots de fraîcheur urbains.

La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis appellent à renforcer les réglementations pour protéger les espaces verts, tout en encourageant la Région et les communes à développer de nouveaux espaces verts naturels. Cela s'inscrit également dans une perspective de justice sociale et environnementale, en réduisant les risques d'îlots de chaleur dans les quartiers densément peuplés et précarisés.

## Poursuite des investissements pour une mobilité durable

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres saluent les avancées du plan Good Move mais mettent en avant des défis persistants tels que la mise en œuvre chaotique et le manque de participation citoyenne. Elles appellent à une évaluation régulière de Good Move et à une concertation continue entre la Région et les communes.

L'accent doit être mis notamment sur la concrétisation de la « Ville 30 », nécessitant des aménagements adaptés ou le développement d'une approche de type « ville à 15 minutes » qui permette de mieux coordonner l'ensemble des politiques urbaines (mobilité, urbanisme, commerces, industries, etc.).

Compte tenu que les communes sont gestionnaires de 80% des voiries en Région de Bruxelles-Capitale, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres insistent pour que toute nouvelle réglementation entraînant une mise en œuvre sur le terrain par les communes soit

évaluée en regard du coût qu'elle pourrait occasionner pour les communes et soient accompagnées le cas échéant des financements et/ou soutiens adéquats. Les pertes de revenus pour les communes suite à la suppression de zones de stationnement sont un exemple. Le développement de véritables plans d'investissements pluriannuels communaux en matière de mobilité est une piste à étudier, de même que le renforcement des moyens humains dédiés à la concrétisation sur le terrain des politiques régionales de mobilité et de sécurité routière.

Le projet *SmartMove* est également abordé, avec l'importance d'une compensation juste pour les communes. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres encouragent la création d'une base de données nationale PMR et des mesures légales pour le stationnement des véhicules étrangers. Une évaluation continue de la LEZ est demandée, avec des solutions souples pour le charroi communal.

## Appuyer le principe de ville durable et l'atteinte des ODD

Brulocalis et demandent la Conférence des Bourgmestres une mesure de l'impact des décisions gouvernementales sur les autorités locales, des orientations claires pour la mise en œuvre des politiques climatiques, et l'octroi de moyens adéquats pour mettre en place des stratégies efficaces.

Par ailleurs, soulignant le rôle essentiel des villes dans la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent à un soutien spécifique de la Région pour renforcer la mise en œuvre des ODD au niveau local.

## 7. RÉFORMES INTRA-BRUXELLOISES

### Règlement régional d'urbanisme : une consultation utile des communes ?

Un nouveau règlement régional d'urbanisme (RRU) est actuellement en cours d'approbation. Dans ce cadre, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres relèvent favorablement la consultation par la Région des communes, de la Conférence des Bourgmestres et de Brulocalis. Toutefois, malgré les contributions significatives et les remarques concrètes des communes, de la Conférence des Bourgmestres et de Brulocalis, la consultation n'a malheureusement pas été suivie d'effets.

Les points de préoccupation incluent notamment un formalisme administratif excessif, des difficultés d'application pratiques



des règles, des restrictions d'accès à un logement abordable, et un contenu déstructuré.

### Digitalisation des permis d'urbanisme et d'environnement : la nécessité d'une vision globale cohérente

Dans le domaine de la digitalisation des permis d'urbanisme et d'environnement, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent à un soutien accru du gouvernement régional. Cela englobe des demandes spécifiques telles que l'équipement des pouvoirs locaux, une coordination inter-administrative, l'alignement des stratégies, la formation des utilisateurs, la simplification des démarches, et un soutien financier communal.

### Améliorer la gestion des chantiers

En matière d'amélioration de la gestion des chantiers, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres mettent en avant la nécessité d'une révision profonde de l'ordonnance relative aux chantiers en voirie publique, préconisant une simplification des règles et des outils techniques (Osiris).

### Appréhender globalement la question de l'accès au logement

Pour ce qui est de l'accès au logement, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres insistent sur la construction de logements abordables, de types variés, sur la nécessité de la mixité des quartiers, et un soutien financier aux pouvoirs locaux.

Elles soulignent également l'importance d'un soutien régional aux agences immobilières sociales, acteurs incontournables de la politique du logement bruxellois. Elles demandent l'extension des avantages fiscaux et financiers actuels pour attirer de nouveaux propriétaires-bailleurs et une compensation régionale pour les pertes financières des communes découlant de ces avantages.

La lutte contre les logements insalubres ou inoccupés, ainsi que des propositions pour améliorer et faciliter le contrôle des baux d'habitation et la récupération par les communes des frais de logement auprès du bailleur en infraction, sont également abordées.

### Poursuivre les efforts vers une politique de gestion du cycle complet des déchets et assurer la propreté de la Région

En matière de gestion des déchets et de propreté, Brulocalis et la Conférence des

Bourgmestres encouragent la Région à poursuivre ses efforts en matière de tri, de réutilisation, et de prévention des déchets. Des recommandations spécifiques incluent une meilleure coordination entre les acteurs de la propreté, la remise en question du modèle actuel 'porte à porte' de collecte des déchets, le développement du système de consignes sur les emballages, et la lutte contre les dépôts clandestins.

### Coordonner et appuyer la politique du bien-être animal

Enfin, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soulignent l'importance de coordonner et d'appuyer la politique du bien-être animal, en mettant en œuvre les recommandations du projet AWI-BRU. Cela implique la sensibilisation et la formation des communes, l'encouragement à la concertation, et des actions ciblées pour différents animaux notamment concernant les chats, les chiens et les pigeons. L'appel global est à une approche collaborative entre la Région et les communes pour relever ces défis complexes et promouvoir le bien-être des citoyens bruxellois.

## 8. EUROPE ET INTERNATIONAL

Au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, l'horizon des communes s'étend bien au-delà de ses frontières locales. Dans cette perspective, le mémorandum met en lumière trois axes visant à renforcer la présence et l'engagement des communes bruxelloises dans les dynamiques européennes et internationales.

### Renforcer l'accès des communes aux programmes européens

Les subsides européens représentent une opportunité substantielle de financement pour les communes bruxelloises, offrant la possibilité de concrétiser des projets significatifs. Cependant, pour tirer pleinement parti de ces fonds, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soulignent la nécessité d'un soutien accru, par la création d'un fonds régional dédié, de la prise en charge des coûts préparatoires des projets européens par la Région, et d'une collaboration renforcée entre les communes, la Région et Brulocalis pour accroître le taux de réussite des candidatures.

### Renforcer la présence sur la scène européenne et internationale

Face à la mondialisation croissante, la Région et Brulocalis convergent vers un objectif commun : promouvoir une politique

européenne et étrangère cohérente. Pour défendre les intérêts bruxellois, une participation active des pouvoirs locaux dans diverses organisations internationales est essentielle. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent ainsi la Région à soutenir cette démarche, renforçant la visibilité tant des communes que de la Région sur la scène internationale.

### Poursuivre et renforcer les collaborations en matière de solidarité internationale

L'engagement croissant des communes bruxelloises dans des politiques de solidarité internationale requiert des moyens accrus. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres adressent un appel à la Région pour renforcer ces ressources, reconnaissant la spécificité des communes dans la mise en œuvre de politiques de coopération. Cette recommandation vise également à encourager les synergies stratégiques et opérationnelles pour maximiser l'impact des actions solidaires communales et régionales au niveau international, à l'exemple des complémentarités réalisées en République Démocratique du Congo.

Ceci pour positionner les communes bruxelloises comme des acteurs dynamiques et engagés sur la scène européenne et internationale, contribuant ainsi à la vitalité et à la prospérité de la Région de Bruxelles-Capitale.



> Service INFOCOM et Sofia Douieb, journaliste indépendante

# MÉMORANDUM FÉDÉRAL 2024 : LES REVENDICATIONS DES VILLES ET COMMUNES BELGES



À l'approche des élections fédérales 2024, les trois associations représentant les villes et communes belges que sont Brulocalis, l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et la Vereniging van Vlaamse steden en gemeenten (VVSG) se sont adressées d'une voix commune aux partis politiques. Dans leur mémorandum, une série de revendications sont avancées, dans le but de « *renforcer la démocratie locale en cultivant, en tant que pouvoir de proximité, le sentiment de citoyenneté au sein de la population et le nécessaire respect du principe de subsidiarité et de l'autonomie locale* ».

Ces revendications (qui seront détaillées pour chaque compétence politique) s'articulent autour de quatre points principaux :

(1) Une **gouvernance de la concertation** des politiques et réformes avec les pouvoirs locaux, dont la dignité égale celle des autres niveaux de pouvoirs.

(2) Le **renforcement de la gouvernance des pouvoirs locaux** eux-mêmes, impliquant la généralisation des mécanismes de fonction consultative mis en place de façon structurelle à l'ensemble des niveaux de pouvoir dans la définition des réformes et politiques des pouvoirs locaux.

(3) La **garantie des moyens et ressources** nécessaires à l'exercice de leurs missions et responsabilités, impliquant premièrement la neutralité financière des décisions des autres niveaux de pouvoirs, deuxièmement la garantie que chaque réforme fiscale soit conçue pour éviter toute perte de revenus pour les pouvoirs locaux, troisièmement la suffisance dynamique des moyens mis à disposition par les différents niveaux de pouvoirs dans le cadre de leurs compétences respectives, et quatrièmement un cadre réglementaire et financier permettant d'assurer le paiement des pensions des agents des pouvoirs locaux.

(4) La **simplification administrative** dont les pouvoirs locaux sont également demandeurs (en tête du « top cinq » des éléments sur lesquels les autorités supérieures étaient appelées à faire le plus d'efforts).

## POUR UNE GOUVERNANCE DE LA CONCERTATION ENTRE NIVEAUX DE POUVOIRS D'ÉGALES DIGNITÉS

Les trois associations insistent premièrement sur la nécessité d'une amélioration de la

concertation entre les niveaux fédéral et régional, dans la mesure où l'impact sur les pouvoirs locaux s'en ressent fortement. La gestion par le fédéral de matières dont la mise en œuvre repose, *in fine*, sur les pouvoirs locaux ne peut, et cela devrait aller de soi, s'envisager sans concertation avec les pouvoirs locaux, véritables acteurs de terrain des services et de la sécurité publique.

Cette pierre manque cruellement à l'édifice des politiques fédérales et cette carence conduit inévitablement à obérer la performance et les capacités de financement des services publics de proximité.

**Le Gouvernement fédéral doit mettre sur pied une véritable fonction consultative avec les associations des villes et communes sur les lois, arrêtés royaux, arrêtés ministériels et circulaires touchant les autorités locales (villes et communes, bourgmestres, zones de secours et zones de police), tant dans leurs finances que dans leur autonomie et leur gouvernance.**

## FINANCE – FISCALITÉ

Concernant plus précisément les matières liées à la finance et la fiscalité, huit points d'attention sont exposés aux politiques par les villes et communes belges :

1. En matière d'**additionnels à l'impôt sur les personnes physiques (IPP)**, les trois associations demandent que soit supprimé le pour-cent de frais administratifs prélevé par le Gouvernement fédéral sur les recettes additionnelles IPP. Elles rappellent l'impact extrêmement néfaste qu'une réforme qui toucherait à la base taxable de l'IPP pourrait avoir sur le financement des communes. Car les recettes additionnelles à l'IPP constituent l'une des plus importantes

sources de financement des communes, et, par conséquent, de l'ensemble des entités paralocales qu'elles financent. Les pouvoirs locaux ne peuvent accepter qu'une réforme portée par l'autorité fédérale soit en partie financée sur leur dos. Il leur semblerait par conséquent logique qu'une éventuelle réforme fiscale soit calibrée de sorte que le calcul de l'IPP n'impacte pas la part communale.

2. En matière d'**additionnels au précompte immobilier (PRI)**, les trois associations des villes et communes demandent que l'administration fédérale consacre davantage de ressources à la mise à jour des données cadastrales. Car ce retard considérable de mise à jour engendre de grosses pertes financières pour les communes.

3. En ce qui concerne les **CPAS**, les associations des villes et communes veulent un renforcement du filet de protection sociale et l'obtention d'un remboursement à hauteur de 95 % du RIS.

4. Le Gouvernement fédéral doit s'engager à ce que les mesures qu'il adopte soient budgétairement neutres pour les pouvoirs locaux. Il doit arrêter tout transfert de charges. En cas d'impact négatif sur les finances et la gestion des pouvoirs locaux, l'autorité fédérale doit prendre les mesures compensatoires requises, tout spécialement en matière de fiscalité additionnelle, police/sécurité, incendie, pensions et aide sociale.

5. Tous les **investissements** réalisés par les pouvoirs locaux doivent être soutenus par une TVA réduite à 6 %. Dans la mesure où la directive européenne en matière de TVA n'empêche pas cette réduction, la Belgique doit la transposer rapidement.

6. Dans l'hypothèse où un accord interviendrait afin de dédommager les ex-coopérateurs



d'Arco pour les pertes subies lors de la faillite de Dexia, les associations des villes et communes demandent que les communes actionnaires du **Holding communal** (actuellement en liquidation) soient également dédommagées pour les pertes qu'elles ont elles-mêmes subies lors des recapitalisations successives.

- Les trois associations réclament au Gouvernement fédéral une série de revendications sur les **zones de secours** : - Garantir un financement suffisant et adéquat pour les services d'incendie - Prévoir un mécanisme automatique d'indexation des dotations fédérales aux zones de secours - Prévoir une réforme de la loi et des arrêtés qui régissent les zones de secours pour maîtriser les coûts, tout en garantissant un service efficient aux citoyens.
- Dans l'hypothèse où de nouvelles mesures de limitation ou de **diminution des coûts de l'énergie** devaient être prises, les associations demandent au gouvernement de prendre en considération les pouvoirs locaux afin qu'ils en bénéficient directement.

## POLICE-SÉCURITÉ

Les trois associations demandent de rapprocher les règles d'organisation politique, administrative et financière des zones de police et de secours sur celles des communes et des CPAS dans toute la mesure du possible, en vue d'un contrôle démocratique et d'un fonctionnement officiel plus homogènes.

Plus précisément, voici en six points les revendications des villes et communes concernant la matière « police-sécurité » :

- Il y a lieu de réformer le mécanisme des contrats de sécurité et des **plans stratégiques de sécurité et de prévention**. Il serait en outre certainement utile que les critères d'attribution soient revus, ainsi que le budget.
- Il faut assurer un **financement adéquat pour la police** par l'adoption d'une loi de financement basée sur des critères de répartition clairs fixés sur des paramètres publics et actualisés. Ceci au lieu des actuels nombreux arrêtés relatifs au financement de la police et basés sur la croissance, qui tiendraient notamment compte de l'inflation et de l'évolution éventuelle des tâches de la police. À politique inchangée, entre les charges imposées aux polices locales par les autorités fédérales, et les moyens que celles-ci leur allouent, le déséquilibre restera flagrant.
- Les trois associations insistent pour que l'**arrêté royal « police payante »** soit enfin adopté. L'article 90 de la LPI<sup>1</sup> permet, théoriquement, de mettre à charge de certains organisateurs d'événements (matches de sport, festivals de musique, etc.) une partie des coûts de l'encadrement policier de leurs événements (« police payante »).
- La **Police fédérale** et son fonctionnement ne peut en aucun cas hypothéquer le fonctionnement de la police locale. L'absorption des moyens par des tâches ou des normes imposées du niveau fédéral



> Conférence de presse organisée pour le lancement du Mémorandum commun aux 3 associations des villes et communes de Belgique.

doit être remise en cause, car il reste trop peu de personnel à affecter sur le terrain. Notamment, il est important que les tâches judiciaires en appui aux dossiers supralocaux restent limitées pour que la police locale puisse se consacrer à ses missions de base. La réalisation d'une police de proximité efficace demeure l'objectif de la réforme de la police locale.

- En ce qui concerne la **planification d'urgence**, les priorités des villes et communes pour un niveau local efficace dans ce domaine vont au développement de la culture du risque, à la formation des décideurs locaux, à des ressources humaines et matérielles suffisantes, à la mise en place d'une réelle structure communale de crise, au développement des processus de communication et d'alerte, mais aussi à la collaboration avec les autorités supérieures, etc. Et ce, pour tous types de catastrophes (des inondations aux incendies causés par la sécheresse en passant par les actes terroristes ou les graves accidents...). Il est demandé que les autorités, chacune en fonction de ses compétences, lancent au plus vite un plan d'exécution et un planning de mise en œuvre des recommandations promises, en vue d'une réforme efficace de la gestion de crise et de la planification d'urgence avant la fin de la prochaine législature.
- Il faudrait enfin garantir des moyens d'actions renforcés et suffisants face aux défis modernes du **maintien de l'ordre public**, en corrélation avec une justice forte et efficace. Ceci notamment en optimisant la législation sur les débits de boissons, ainsi qu'en mettant à jour la législation problématique sur les night-shops.

## ÉTRANGERS

Les villes et communes belges demandent au Gouvernement fédéral que soient créées des capacités d'accueil suffisantes pour les migrants. Une concertation structurelle doit être proposée et menée en temps utile entre Fedasil et les pouvoirs locaux.

Il est vrai que depuis le début de la crise migratoire, les villes, communes, mais aussi les CPAS de tout le pays font face aux conséquences des défaillances de l'État fédéral, Fedasil ne parvenant pas à respecter ses obligations en matière d'accueil.

Les instances d'asile (Office des étrangers, Commissariat général aux Réfugiés et aux apatrides, Conseil du Contentieux des étrangers) doivent bénéficier de

1. Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

moyens suffisants pour qu'ils puissent prendre rapidement des décisions de qualité.



## PERSONNEL – RESSOURCES HUMAINES

Les trois associations portent quatre revendications en matière de personnel et de ressources humaines au sein des villes et communes du pays :

1. Il faut garder sous contrôle les dépenses en matière de **personnel policier** ; en réalisant notamment la déliaison du statut du personnel des zones de police avec le statut des agents fédéraux, entraînant des surcoûts. Même combat pour le **personnel des zones de secours**.
2. Une réelle **concertation avec les pouvoirs locaux** est nécessaire en matière de ressources humaines. Il est par ailleurs anormal, alors que les pouvoirs locaux sont un employeur si important, de ne pas être partie prenante à la concertation sociale et ne pas être représentés au Conseil général du travail.
3. Le Gouvernement fédéral doit intervenir dans le **financement des pensions** des agents locaux comme il le fait dans tous les autres régimes de pension belges (salariés, indépendants ou statutaires des autres niveaux de pouvoir) et trouver une solution au coût vertigineux des pensions des pouvoirs locaux. L'État fédéral doit ainsi aider les communes, les CPAS et les zones de police à assumer la hausse des cotisations patronales. Il n'y a aucune raison que les autorités locales constituent l'unique niveau de pouvoir à assumer seul la charge de pension de son personnel.
4. La loi du 24 juillet 1987 fixe le principe d'interdiction de **mise d'agents (contractuels) à disposition** d'utilisateurs tiers. Elle prévoit néanmoins une série d'exceptions qui ne peuvent pas s'appliquer sans l'exécution d'un arrêté royal spécifique que l'autorité fédérale se doit d'adopter rapidement. Cela permettrait notamment de fournir aux institutions publiques de soins de santé des outils leur permettant d'appliquer, à titre d'équivalent d'une convention collective, les mêmes mesures de simplification de la législation sur la durée du travail que celles

appliquées dans le secteur privé (soins de santé).

## TRANSITION CLIMATIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est question pour le Gouvernement fédéral de reconnaître le rôle des villes et communes comme **partenaires dans la transition climatique**. À cet égard, les trois Associations des villes et communes demandent :

- que l'impact sur les pouvoirs locaux des décisions prises aux niveaux belge ou international soit mesuré et pris en compte ;
- que les villes et communes disposent d'orientations claires dans la mise en œuvre des politiques ;
- que les villes et communes disposent des moyens suffisants pour mettre en œuvre les stratégies de prévention et de lutte contre les changements climatiques.

Le soutien des villes et communes dans leurs efforts de mise en œuvre et de sensibilisation des **objectifs de développement durable** (ODD) serait également le bienvenu.

## VIE PRIVÉE

En matière de vie privée, il faudrait élaborer un cadre légal pour permettre le **partage d'un unique délégué à la protection des données** (DPO) entre administrations. Le législateur fédéral doit légiférer, à l'instar de la possibilité qui existe pour un groupe d'employeurs de créer un Service commun de Prévention et de Protection au travail, afin de créer une nouvelle possibilité de mutualisation entre autorités publiques leur permettant de désigner, pour plusieurs entités, un seul DPO.

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Pour une évolution des technologies de l'information et de la communication, les trois Associations des villes et communes revendiquent :

1. Le **développement de l'e-gouvernance et la simplification administrative**. La concertation avec les entités fédérées et les pouvoirs locaux est indispensable pour assurer la cohérence des outils. Le Gouvernement fédéral étant le premier et le mieux informé de toute initiative de simplification administrative européenne, les associations demandent qu'il initie les échanges de bonnes pratiques et qu'il en informe davantage et proactivement les acteurs locaux. Par ailleurs, l'élaboration et la mise à disposition de tout outil informatique doivent être accompagnées par des formations et un réel suivi et coordination au profit des pouvoirs locaux qui sont en première ligne face au citoyen, principal intéressé et bénéficiaire final de la simplification administrative.
2. **La mise en œuvre financée et raisonnable de la directive européenne NIS2 en matière de cybersécurité**. L'Union européenne s'est dotée de cette nouvelle directive qui risque fortement d'impacter les autorités publiques locales. Que les pouvoirs locaux soient, directement ou indirectement, partiellement ou totalement, visés, il est clair que le niveau général de cybersécurité des autorités publiques sera rehaussé, risquant de délaissier les autorités publiques non épaulées. Les Associations des villes et communes demandent donc que des moyens techniques, humains et financiers soient prévus en faveur des pouvoirs locaux, car ils n'en disposent pas.

## MODES DE GESTION – DES POUVOIRS LOCAUX RENFORCÉS

Le Gouvernement fédéral doit **soutenir l'engagement de candidats mandataires et mandataires locaux motivés**, en prenant des



> Les Présidents des 3 associations des villes et communes: Wim Dries (VVSG), Olivier Deleuze (Brulocalis) et Maxime Daye (UVCW).





mesures fortes contre les menaces, calomnies, diffamations et agressions physiques de toute sorte, indignes et amplifiées par les dynamiques malsaines entretenues sur les réseaux sociaux. Il convient également de veiller à la revalorisation du rôle du mandataire et de sa fonction et à lui simplifier les démarches administratives de toute nature découlant de son mandat.

De manière générale, l'État fédéral doit aussi éviter (et supprimer) les obstacles légaux à la mise en place de **synergies** entre les pouvoirs locaux.

## GOUVERNANCE

Par rapport à la gouvernance, trois demandes sont exprimées auprès du Gouvernement fédéral :

1. Qu'il ne cherche pas à transposer les **directives européennes** en y ajoutant d'autres contraintes. La « surréglementation » (« gold plating ») est souvent contre-productive.
2. Qu'il se **concerte le plus en amont possible** avec les trois Associations des villes et communes des villes et communes dans le domaine de la sécurité publique. Le Gouvernement fédéral doit mettre sur pied une véritable fonction consultative avec les Associations des villes et communes sur les lois, arrêtés royaux, arrêtés ministériels et circulaires touchant les autorités locales (villes et communes, bourgmestres, zones de secours et zones de police), tant dans leurs finances que dans leur autonomie et leur gouvernance.
3. Qu'il assure la **stabilité et une modération législative**. Ceci en évitant notamment la législation « de circonstance et d'émotion » peu réfléchi et généralement peu cohérente. Ou encore en privilégiant des dispositions-cadres qui laissent aux acteurs de terrain la plus large marge de mise en œuvre possible. Dans le respect des nécessaires solidarités, les autorités locales devraient disposer d'un espace effectif de décision autonome et responsable.

## MARCHÉS PUBLICS

Une loi de 1998 organisant une **police intégrée** a étendu la possibilité de délégation de compétences du conseil au collège pour les

marchés publics relevant du budget extraordinaire, dans les limites d'un seuil à fixer par arrêté royal. Mais ce seuil n'a jamais été fixé, empêchant cette délégation de compétences. L'autorité fédérale doit – enfin ! – fixer ce seuil.

En matière de marchés publics, l'autorité fédérale doit aussi **autoriser les achats d'opportunité dans les secteurs classiques**. La réalité communale démontre les difficultés des pouvoirs adjudicateurs locaux à se procurer certaines fournitures (véhicules, mais aussi de pièces, outils et équipements techniques divers). L'achat d'opportunité, déjà pratiqué dans les secteurs spéciaux, outre qu'il peut améliorer l'efficacité de l'action publique et soulager les deniers publics, est aussi une réelle opportunité pour les entreprises et les TPE-PME belges (qui sont des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs locaux).

Enfin, le Gouvernement fédéral se doit de moduler les obligations liées au **verdissement des flottes publiques** dans le cadre des marchés publics, notamment au regard de la capacité des fabricants et fournisseurs à fournir des alternatives efficaces et financièrement soutenables aux véhicules thermiques répondant aux besoins des pouvoirs locaux, compte-tenu des nécessaires continuité, performance et efficacité des services publics, et à l'intérêt des achats d'opportunité précités.

## MOBILITÉ

Concernant la mobilité, trois points d'attention sont avancés par les Associations des villes et communes des villes et communes :


1. Le Gouvernement fédéral doit assurer la **concertation entre les opérateurs ferroviaires et les villes et communes**, singulièrement en matière d'aménagement des gares et de leurs abords, de politique tarifaire des parkings de gare, de suppression des passages à niveaux et, plus fondamentalement, de desserte ferroviaire.
2. Le Gouvernement fédéral doit assurer, par rapport à sa volonté de **faire évoluer le code de la route**, que les communes disposent des plus larges latitudes possibles et des outils réglementaires adéquats pour assurer le meilleur équilibre entre les usagers dans l'espace public et éviter les conflits d'usage.
3. Les Associations des villes et communes sollicitent le Gouvernement fédéral pour qu'il demande à la Commission européenne d'étendre la Directive *Cross Border Enforcement* à la **politique du stationnement** afin de permettre aux villes et communes belges la poursuite des contrevenants européens étrangers ne s'étant pas acquittés de leur redevance de stationnement. Elles demandent aussi d'appuyer la mise en place d'une base de données centralisée pour l'ensemble du territoire

belge pour les détenteurs de cartes de stationnement pour personne en situation de handicap (PMR).

## INTERNATIONAL ET COOPÉRATION : SOUTENIR LES COMMUNES POUR UN BON PARTENARIAT AVEC LE SUD

Près d'une commune belge sur dix est engagée dans un programme de coopération internationale communale de très grande qualité, financé par la direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) et porté par les trois associations. Ces communes se sont engagées sur plusieurs années dans la lutte contre la pauvreté sous l'angle spécifique du renforcement des communes des pays du Sud et engrangent des résultats convaincants, comme en témoigne encore son renouvellement pour la phase 2022-2026.

Le Gouvernement fédéral est appelé à **poursuivre et consolider le programme de coopération internationale communale (CIC)** qui a fait ses preuves, et lui assurer un financement correct eu égard à l'ampleur de la dynamique, permettant de préserver la méthode de travail originale mise en place par les associations de villes et communes et plébiscitée par les acteurs communaux.

Les Associations des villes et communes se prononcent en faveur de la **nécessité de financer un volet Nord** spécifique axé sur l'accompagnement des communes en matière de sensibilisation aux objectifs de développement durable (ODD). L'idée étant que ce soit co-réfléchi avec les Associations des villes et communes et adapté aux besoins et aux ressources des villes et communes – qui ne sont pas des professionnels de la coopération – et également à la réalité spécifique de chacune des régions. 

### > Plus d'info

Retrouvez le  
mémoire fédéral sur  
[https://brulocalis.brussels/  
fr/publications/memorandum-federal-2024](https://brulocalis.brussels/fr/publications/memorandum-federal-2024)



# MÉ MORANDUM CPAS 2024 : AGENDA POLITIQUE DE LA FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS

## 1. LE CONTEXTE INÉDIT DE PAUPÉRISATION GALOPANTE À BRUXELLES

Les élections de 2024 arrivent dans un contexte particulier de notre histoire politique, alors que la Sixième réforme de l'Etat n'est pas encore pleinement intégrée et alors que nous restons confrontés à des précarités plurielles et à la fragilisation de notre modèle social (soins de santé, allocations de chômage, travail, pension), à la santé délétère de nos finances communales, à l'augmentation des coûts des études, à la paupérisation de la population bruxelloise, à un contexte économique tendu...

Selon les derniers chiffres de Statbel de 2023, 2.144.000 Belges, soit 18,7% de la population belge, courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Ces chiffres nationaux cachent pour autant de grandes disparités régionales. En effet, pour chacun des indicateurs clés de Statbel, **la situation est la plus précaire en Région de Bruxelles-Capitale où 29,8 % de la population bruxelloise courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale!**

Les CPAS, derniers filets de la sécurité sociale, mènent – ici plus qu'ailleurs – une lutte incessante contre la pauvreté accrue de leur population dans un contexte inédit.



A ce titre, il est urgent que soit mis en place, dès l'entame de la nouvelle législature 2024-2029, un véritable **Plan Régional de Lutte contre la Pauvreté Intégré**, à l'instar de celui du Fédéral et qui englobe les matières sociales aussi bien que celles de la santé tout en englobant les politiques régionales du logement et de l'emploi. Ce qui manque aujourd'hui en Région Bruxelloise et qui n'a pas été résolu sous la dernière législature 2019-2024, c'est une vision d'ensemble qui mette l'ensemble du Gouvernement et du Collège Réuni de la COCOM autour d'un projet commun de lutte contre toutes les précarités.

## 2. ASSURER LA DÉFENSE DE L'INSTITUTION CPAS, DERNIER FILET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

**2.1 - Il est essentiel d'assurer une nouvelle approche du Revenu d'intégration sociale** devant correspondre au seuil monétaire de pauvreté dont il est encore trop éloigné aujourd'hui. Ce « nouveau RI » devrait en outre être **pris en charge à hauteur de 95 % par l'Etat fédéral** (en plus du remboursement des frais de dossiers), le solde restant à charge des CPAS. Il est également essentiel de **réaffirmer le rôle « résiduaire » des CPAS** au moyen de l'imposition d'un **décal de rigueur à l'ensemble des institutions sociales** qui interviennent en amont des CPAS. Tous les niveaux de pouvoir devraient à ce titre scanner l'ensemble des démarches administratives touchant les plus vulnérables sous l'angle de leur accessibilité. Un meilleur accès direct aux dispositifs fédéraux et régionaux est de nature à limiter le recours aux CPAS.

Enfin, il est aujourd'hui nécessaire d'implémenter une **approche individualisée des droits sociaux**, tant du Revenu d'Intégration que d'autres allocations, par la suppression du taux « cohabitant », et d'ainsi s'écarter d'une logique guidée par le statut des personnes.

**2.2 - Maintenir et consolider les aides sociales complémentaires** (régionales, fédérales ou communautaires) au moyen de « grands fonds » ou de subventions générales, également dans un souci de simplification administrative et de facilité d'accès. Ces fonds et subventions devraient intégrer systématiquement un supplément de 10 à 20 %, de façon à couvrir les frais de fonctionnement et



de personnel des CPAS non suffisamment couverts par les mesures qui précèdent. Ce supplément devrait le cas échéant être octroyé aux CPAS dans une logique d'autonomie locale, sans justification nécessaire a priori. Une indexation automatique de l'ensemble de ces sources de financement devrait par ailleurs être actée.

**2.3 – Enfin, dans tous les cas, porter le Fonds spécial de l'aide sociale (FSAS) financé par les Régions au pourcentage des recettes des CPAS que recouvre le Fonds de communes vis-à-vis des communes.** Les critères du FSAS devraient être revus pour le faire coller aux réalités socio-économiques de la zone couverte. L'ensemble de ces mesures « financières » visent à octroyer aux CPAS un **financement structurel et à la hauteur des enjeux de dignité humaine et de mobilité sociale rencontrés aujourd'hui**, singulièrement en Région de Bruxelles-Capitale.

**2.4 – Participent également à la défense des CPAS, le remplacement de la pratique systématique des appels à projets par un système structurel composé d'un droit de tirage**, de façon également à intégrer le soutien des différents niveaux de pouvoir envers les CPAS dans une logique structurelle et de long terme. Cela permettrait notamment de renforcer encore l'innovation sociale. Cette nouvelle approche structurelle nécessite également d'évaluer ex ante toutes les nouvelles missions confiées par les autres niveaux de pouvoir impactant les CPAS quant à leur effet sur les finances communales, et intégrer ainsi plus justement une compensation financière.

**2.5 – Les CPAS font face à une grave pénurie de personnel en CPAS**, mettant en péril les missions légales qui sont les leurs. Des efforts non négligeables sont constamment effectués par les CPAS eux-mêmes en vue de lutter contre cette pénurie de personnel mais ils ne peuvent rester seuls dans cette lutte et ont besoin de solutions que les autres niveaux de pouvoirs peuvent leur apporter afin d'y parvenir.

Des renforts structurels en personnel dans les CPAS est primordiale. A ce titre, il est nécessaire d'envisager de **modifier le cursus de base des formations dispensées par les écoles sociales en Région Bruxelles-Capitale, afin d'intégrer davantage les spécificités des CPAS, amener les écoles sociales à rencontrer les CPAS bruxellois afin de mieux coïncider aux compétences attendues sur le terrain. Cela permettrait de mieux lier la théorie apprise à l'école et la pratique du terrain.** Une vaste campagne de valorisation et d'attractivité du métier des travailleurs sociaux des CPAS est nécessaire et doit engager tous les niveaux de pouvoirs.

Si attirer de nouveaux talents est une nécessité, maintenir le personnel est également une évidence. Il faut dès lors **continuer de réformer, en ce compris sur les barèmes et de valoriser la fonction publique locale.**

### 3. ASSURER UN LOGEMENT, PIERRE ANGULAIRE DE L'INTÉGRATION SOCIALE.

Le logement est une politique sociale prioritaire en Belgique et, plus singulièrement en Région bruxelloise qui fait face à une crise croissante du logement. Assurer un logement aux plus précaires permet une stabilité et une sécurité d'existence, a un impact sur la santé, réduit les facteurs de pauvreté, assure une intégrité sociale ou, du moins, réduit les inégalités. Le logement est essentiel au bien-être individuel, à la cohésion sociale et au développement durable d'une société.

Les **logements sociaux** jouent un rôle crucial en offrant une solution pour garantir un logement abordable à ceux dans le besoin. Pour autant, le nombre de logements sociaux à Bruxelles ne parviennent plus à satisfaire la demande croissante. Il est dès lors primordial que la Région bruxelloise persévère, à défaut de constructions de logements sociaux en suffisance, dans ses politiques efficaces de **socialisation des logements** et d'octroi d'allocations loyers.

Les CPAS exercent également un rôle essentiel d'accompagnement à la conservation de son logement. A ce titre, il est essentiel d'implémenter efficacement la législation visant à **lutter contre les expulsions domiciliaires**, notamment en garantissant un financement proportionnel à la tâche qui incombe aux CPAS dans ce contexte. A ce titre également, la mise en place d'une législation **encadrant les loyers** en Région de Bruxelles-Capitale, par exemple en donnant une force obligatoire à la grille régionale des loyers, est un outil socialement

efficace. La lutte **contre les logements insalubres et les «passoires énergétiques»** mis sur le marché locatif par des propriétaires peu scrupuleux et autres marchands de sommeil, en prévoyant des moyens à la hauteur d'objectifs ambitieux est également une politique permettant aux CPAS de mieux agir.

Mieux accompagner pour les CPAS passe également par l'établissement d'un cadre législatif adapté et spécifique au **bail glissant** ainsi qu'à une **intervention systématique du Fonds du Logement** via Brugal venant en aide à la constitution de garanties locatives. Enfin, un financement régional au niveau de **l'intervention dans le précompte immobilier** des propriétaires plus précarisés touchés de plein fouet par l'inflation et le coût de l'énergie est également une nécessité.

### 4. ASSURER UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

L'accès aux soins de santé pour les personnes en situation précaire est essentielle et traverse diverses politiques et mesures visant à garantir à tous un accès à des soins de santé de qualité et adéquats, quelle que soit leur situation socio-économique.

L'Aide Médicale Urgente (AMU) est un mécanisme vital pour assurer que les personnes en situation précaire aient accès aux soins de santé nécessaires.

Or, à Bruxelles, la situation est très préoccupante: 70% de la charge du Fédéral liée à l'octroi de l'AMU repose sur notre Région-capitale. Parallèlement, les CPAS se trouvent face à une pénurie de travailleurs. Ces deux réalités mettent en péril la santé publique de l'ensemble notre pays.

**4.1 – Il est impératif de généraliser l'outil Mediprima à tous les prestataires de soins,** afin de réduire considérablement le charge administrative du CPAS et de faciliter les échanges d'autant plus préoccupante dans le contexte de la pénurie de travailleurs.

**4.2 – Prévoir un mécanisme de présomption d'indigence lié au statut de la personne en garantissant l'intervention du Fédéral,** afin de permettre aux CPAS d'agir rapidement en ayant la certitude d'un remboursement du Fédéral pour l'octroi de l'aide médicale, notamment pour les trois premiers mois, afin de garantir la prise en charge des situations d'urgence médicale.

**4.3 – Pour améliorer l'efficacité et l'impact direct d'un meilleur accès aux soins de santé nous recommandons également:** (a) la création d'un subside fédéral pour les CPAS couvrant la charge de travail imputable aux

CPAS en matière de traitement des demandes d'intervention dans les frais médicaux et pharmaceutiques à charge de l'Etat fédéral, (b) le remboursement à 100% par l'Etat fédéral de la liste des médicaments D actuellement pris en charge sur fonds propres par les CPAS bruxellois, (c) le remboursement par l'Etat des frais d'affiliation et de cotisations pour tous les bénéficiaires tant en aide sociale qu'en intégration sociale et (d) l'adaptation du cadre législatif à la jurisprudence des tribunaux belges notamment en matière de séjour touristique qui condamne systématiquement les CPAS à intervenir alors que le cadre législatif ne l'autorise pas.

**4.4 – Assurer un droit à l'alimentation.** Le recours à l'aide alimentaire s'accroît de manière importante, singulièrement à Bruxelles et de manière plus importante auprès de certains publics (jeunes, étudiants, familles monoparentales,...) pas nécessairement déjà aidés par les CPAS (travailleurs pauvres, petits indépendants, pensionnés,...). Les conséquences des dernières crises se manifestent par des files d'attente de plus en plus longues devant les épiceries sociales et les organismes de distribution de colis alimentaires. **Il est dès lors essentiel d'envisager, au travers d'une véritable task force à tous les échelons politiques, «un droit à l'alimentation élargi» au travers d'une «sécurité sociale de l'alimentation».** Dans l'intervalle, pour parer à l'urgence sociale alimentaire, nous appelons les autorités à **(1) augmenter sensiblement les subventions aux épiceries et restaurants sociaux** et à **(2) donner les moyens suffisants aux CPAS pour assurer un bon accompagnement social des publics faisant appel à l'aide alimentaire d'autant plus envers ceux qui ne sont pas déjà connus des CPAS intervenants.**

### 5. ETRANGERS

Comme Région-capitale, Bruxelles est en première ligne sur cette matière, alors que les CPAS doivent être maintenus dans un rôle éminemment subsidiaire.

Dès lors, il est primordial que soit prévu un nombre de places d'accueil suffisant, modalisé par le biais d'une réserve nécessaire de places d'accueil structurales ainsi que suffisamment de places tampons effectives et identifiées. A ce titre, des méthodes de **détection de nouveaux afflux de demandeurs de protection internationaux** et de prévoir des **systèmes rapides de réaction aux circonstances**, afin d'éviter de nouveaux mouvements et des incapacités chroniques d'hébergement.

Les instances d'asile (Office des Etrangers, Commissariat général aux Réfugiés et aux



Apatrides et au Conseil du Contentieux des Etrangers) bénéficient de moyens en suffisance, pour qu'ils puissent prendre rapidement des décisions de qualité. Nous recommandons dès lors **des délais contraignants imposés à l'Office des Etrangers dans la prise de décision en matière de régularisations, de prolongation du droit de séjour ou de demandes de réinscription après une radiation d'office.**

Pour les **mineurs non accompagnés**, il est nécessaire de maintenir la concertation entre le Fédéral et les Communautés pour prévoir suffisamment de places d'accueil résidentiel et un accompagnement spécialisé et qu'une solution à la fin soudaine de la tutelle spéciale pour les MENA soit trouvée lorsqu'ils obtiennent un droit de séjour d'une durée indéterminée.

Enfin, il est essentiel de venir en aide aux CPAS en instituant **une intervention fédérale dans les frais de personnel liés à l'accompagnement des personnes étrangères pour chaque dossier d'aide financière équivalente ou d'aide médicale urgente et ce, au nom de ma garantie d'un financement complet de l'accueil des demandeurs de protection internationaux par le Fédéral** qui en a la seule charge.

## 6. EMPLOI, FORMATION, INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

En matière de (re)mise à l'emploi, de formation et/ou d'insertion socio-professionnelle en général, les **CPAS sont des acteurs de première ligne et partenaires des politiques fédérales et régionales** en la matière, que ce soit comme employeurs locaux ou au travers de la gestion mixte du marché de l'emploi, de leurs conventions avec Actiris depuis 1992 ou encore de par leurs obligations fédérales en matière d'accompagnement.

**Renforcer les moyens octroyés aux CPAS afin de leur permettre d'offrir systématiquement un accompagnement individualisé et adapté aux situations socio-professionnelles des personnes qu'ils suivent est le meilleur outil pour une sortie plus durable du CPAS.**

Il est dès lors essentiel d'améliorer le partenariat qui lie en la matière les CPAS au Fédéral et à la Région. Au nom d'un partenariat efficace et utile en matière d'insertion socio-professionnelle, les CPAS recommandent de :

**6.1 – Renforcer les moyens octroyés à l'ONEM afin de maintenir les CPAS dans leur rôle purement « subsidiaire » en leur évitant de procéder systématiquement au paiement des avances sur les allocations de**



**chômage** pour les personnes au terme d'un emploi d'insertion.

Au même titre, **améliorer la politique d'activation des chômeurs de longue durée**, notamment par un développement de l'outil des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD); **supprimer la dégressivité des allocations de chômage; renforcer encore la politique des incitants financiers** pour encourager ces personnes à retrouver un nouvel emploi.

**6.2 – L'article 60 § 7 de la Loi organique, emploi en insertion**, est un outil essentiel, avec le soutien de la Région. Il est essentiel que le budget régional à concurrence des besoins des CPAS pour mettre à l'emploi au moins 10 % de leurs publics soit prévu et qu'une offre de formations adaptée et modulaire pour les personnes en article 60§7 soit organisée, avec validation des compétences et valorisation des acquis de l'expérience à la clé.

**6.3 – En matière d'ISP, il convient d'encourager la poursuite du processus de simplification administrative en réduisant des procédures et des instances décisionnaires.**

**6.4 – Face aux publics spécifiques des CPAS dans le cadre de la (re)mise à l'emploi, des efforts particuliers doivent être entrepris afin de venir en aide aux CPAS assurant cette charge déléguée.**

A ce titre, il nous semble essentiel de **réviser les dispositifs de formation, de scolarité**

(notamment la Promotion Sociale) et de mise à l'emploi à l'aune des caractéristiques particulières des demandeurs d'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, de renforcer, amplifier et faciliter, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté Flamande, l'offre et les procédures de la validation de compétences, de renforcer l'offre d'alphabétisation et de cours des langues française et néerlandaise à destination des étrangers, d'augmenter le nombre de places d'école en Promotion Sociale sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, d'encourager les CPAS à multiplier les partenariats et collaborations avec les acteurs de la formation et la Promotion Sociale, et notamment en matière de préformation à l'attention des publics infravalués et/ou sans diplôme reconnu en Belgique, de renforcer le suivi des personnes aidés par les CPAS par Actiris...

**6.5 – En matière de formation des bénéficiaires en emploi d'insertion**, il est primordial de permettre aux CPAS de disposer d'un budget spécifique en matière de formation de tous les bénéficiaires de l'aide sociale, en tenant compte de la spécificité bruxelloise et couvrant un ensemble de frais inhérents à l'accompagnement et ce, en vue d'une insertion durable de leurs publics cibles tout en simplifiant la procédure de récupération de la prime de formation, par soucis de simplification administrative, afin de favoriser le dévelop-



## pement des compétences des travailleurs en emploi d'insertion.

**6.6** – Enfin, afin de permettre de mieux faire face aux importantes augmentations dans les dépenses incompressibles (loyers) ou très difficilement compressibles (alimentation, énergie) dans un contexte d'inflation sans précédent depuis des décennies, il est aujourd'hui **vital de relever les bas salaires, en privilégiant la hausse du salaire minimum.**

**6.7** – Finalement, les CPAS bruxellois sont demandeurs d'une amélioration de nouvelles voies de **collaboration renforcée** avec **Actiris** et **Bruxelles-Formation**, partenaires publics bruxellois visant des objectifs partagés utiles aux personnes à réinsérer sur le marché de l'emploi.

## 7. UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE QUALITÉ TOUT AU LONG DE LA VIE : ENFANCE, JEUNESSE, TROISIÈME ÂGE

Les CPAS accompagnent tous les publics bruxellois quel que soit leur âge et les besoins liés à cet classe d'âge.

**7.1** – Ainsi, nous recommandons de pour les **familles** :

- Soutenir de manière structurelle les CPAS qui font preuve d'innovation sociale de soutien à la petite enfance (comme le projet « kids first » soutenu par le Fédéral) .
- Renforcer et pérenniser le projet fédéral Miriam, venant en soutien aux mamans solos, en permettant de le déployer dans tous les CPAS.
- Offrir un accompagnement social spécifique aux jeunes sortant de structures d'accueil afin de les insérer durablement dans l'âge adulte et de les accompagner dans leur vie active et leur logement.

**7.2** – Concernant les **jeunes aux études**, les bénéficiaires de l'aide sociale ont augmenté de 20 % ces 4 dernières années et concernent aujourd'hui tous les CPAS bruxellois. Il est dès lors primordial d'agir à tous les niveaux : **la création de logements étudiants abordables, renforcer l'accès aux soins de santé**, en ce compris mentale, pour les étudiants ; agir sur la réduction du coût des études, notamment en augmentant le nombre de bourses et de réductions de frais de scolarité ; ou encore en améliorant l'information et l'orientation des étudiants sur leurs droits et, à ce titre, renforcer les liens entre les CPAS et les services sociaux des lieux d'enseignement pour **lutter contre un non-recours aux droits sociaux.**

Il nous paraît également essentiel de revendiquer **l'exonération des allocations familiales dans le calcul du RIS quel que soit le statut administratif de l'étudiant et de rendre automatique l'octroi des allocations d'études pour les bénéficiaires du revenu d'intégration.**

Afin de rendre l'accompagnement du CPAS efficace, de permettre à l'étudiant de réussir ses études afin de l'autonomiser en le sortant du système d'aide sociale, il nous paraît utile de **rendre facultative la disponibilité pour la recherche d'un job étudiant en le focalisant d'abord sur la réussite de ses études.**

**7.3** – Enfin, concernant les **ânés**, selon l'étude publiée début 2023 par l'Observatoire de la Santé et du Social de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles sera confrontée à un vieillissement de sa population qui, en outre, sera globalement en situation plus précaire. Ajouté au constat qu'au fil des années les prix des maisons de repos (et de soins) augmente, il y a lieu d'être interpellé quant à leur accessibilité financière, d'autant que la population future des personnes âgées sera moins favorisée socioéconomiquement. **Si le financement régional (Iriscare) n'augmente pas, les maisons repos, y compris les maisons de repos publiques, seront contraintes d'augmenter – encore – leur prix de journée.** C'est dire l'urgence pour les CPAS en Région de Bruxelles-Capitale.

Concernant les **établissements d'accueil ou d'hébergement**, les CPAS bruxellois qui en ont la charge demandent un **financement adapté** à la lourdeur des prises en charge, en changeant d'outil de mesure de la lourdeur de la dépendance et en établissant une **norme d'encadrement soignant** (et un financement de ces effectifs soignants) qui soit nettement revus à la hausse pour les résidents les plus dépendants.

Concernant la **programmation de nouveaux lits en MRS**, il y a lieu, face à la Réforme du secteur, de revendiquer une programmation de lits MRS qui augmente au rythme des besoins et un traitement accéléré des institutions publiques pour autoriser l'exploitation de lits MRS supplémentaires, d'autant plus s'il s'agit de lits repris par Iriscare comme précédemment inoccupés.

Sur les **misés aux normes et financement des investissements** des maisons de repos publiques gérées par les CPAS, nous demandons un **budget ambitieux pour financer un plan d'investissement des infrastructures pour les 10 prochaines années** permettant au secteur public, d'une part, de rééquilibrer l'offre de lits comme décidé par les autorités régionales et, d'autre part, de répondre aux nouvelles exigences en matière d'agrément, aux défis climatiques ainsi qu'à l'usure normale de ses infrastructures

Concernant le **recrutement du personnel**, nous recommandons qu'Iriscare ne limite plus le nombre d'infirmiers financés à l'échelle barémique A1, qu'il soit procédé à une réflexion globale sur le métier de soignant, aboutissant à un plan d'action concret, menée par le fédéral en y associant la Région et les pouvoirs locaux et, enfin, un financement du passage à l'IFIC pour le personnel travaillant en MRS dépendant des CPAS.

En outre concernant **l'accompagnement des personnes avec troubles cognitifs**, il y a lieu qu'Iriscare crée (et finance) la catégorie D en MRS, qu'il augmente le financement du référent pour la démente d'1/2 à 1/1 pour 25 résidents Cd et procède au lancement d'un appel à projets subventionné pour permettre à certaines MRS publiques de se spécialiser dans l'accueil et l'hébergement de résidents souffrant de troubles psycho-gériatriques.

Enfin, sur les **alternatives à l'institutionnalisation en maisons de repos**, bien trop rares en Région de Bruxelles-Capitale, nous demandons à Iriscare de financer l'accueil de résidents dépendants (type MRS) en centre de soins de jour, d'évaluer la faisabilité de créer des résidences-services sociales et le cas échéant

d'augmenter le nombre de structures, d'octroyer un financement spécifique MRPA-court séjour et d'autoriser des lits MRS-court séjour et de pérenniser les projets alternatifs innovants.

> Plus d'info

Retrouvez le  
mémoire CPAS  
sur <https://brulocalis.brussels/fr/node/4771>

> Propos rassemblés par le service INFOCOM

# MÉMORANDUM UE 2024 DU CCRE : POUR UNE EUROPE QUI DONNE PRIORITÉ À SES CITOYENS, SES VILLES, SES MUNICIPALITÉS ET SES RÉGIONS

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), et ses 57 associations de gouvernements locaux et régionaux, a également publié ses revendications politiques à destination des futurs députés européens, en prévision des élections du Parlement européen de juin 2024.

Le CCRE a rappelé son soutien aux valeurs fondamentales que sont la gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme, la subsidiarité et la durabilité. Défendre l'autonomie locale et régionale est


au cœur de la mission du CCRE, contrecarrant les tendances à la décentralisation et les tentatives de réduction du pouvoir au niveau local.

Le document couvre de nombreuses questions d'actualité, allant de l'emploi et des priorités sociales aux services publics et à la cohésion. Il peut être consulté en anglais, français, tchèque, allemand, espagnol, italien, polonais, portugais, roumain, sur le site internet : <https://www.ccre.org/fr/activites/view/35>.

Les 9 propositions clés des gouvernements locaux et régionaux sont les suivantes :

1. Continuer à donner la priorité à l'emploi des jeunes ;
2. Surveiller minutieusement la mise en œuvre des fonds structurels pour parvenir à une meilleure cohésion territoriale ;

3. Opter pour une réglementation plus légère et plus simple, et faire preuve de transparence en optant pour la procédure accélérée ;
4. Respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité ;
5. Définir des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique d'ici 2030 ;
6. Augmenter le budget du programme « Europe pour les citoyens » jusqu'au niveau symbolique de « 1 euro par citoyen et par an » ;
7. Défendre une intégration plus profonde et une légitimité démocratique pour l'UE et lancer une Convention afin d'élaborer une loi fondamentale de l'UE ;
8. Soutenir un nouvel élargissement de l'UE et assurer une implication plus profonde de tous les niveaux de autorités locales et régionales dans le processus de négociation ;
9. Soutenir les approches mondiales intégrées, en particulier en coopération avec les partenaires du Sud.

Le CCRE a également produit une vidéo d'introduction (disponible en français et en anglais) au Manifeste. Il s'adresse aux institutions européennes et propose une voie à suivre appelant à une collaboration plus étroite entre tous les représentants élus – locaux, nationaux et européens – pour garantir que les politiques de l'UE répondent aux besoins des citoyens. 





**Les Bruxellois ont  
des compétences  
uniques, ça c'est tof !**

**ET AVEC ACTIRIS,  
JE TROUVE  
LE BON CANDIDAT**

**Bruxelles nous apprend à persévérer, à être patient, à négocier...** A tirer notre plan, quoi. Et ça, en plusieurs langues. Vous cherchez un candidat qui possède toutes ces compétences ? Chez Actiris, un consultant spécialisé dans votre secteur d'activité vous accompagne dans tous vos recrutements. Et pour vos postes les plus compliqués à pourvoir, nous travaillons main dans la main avec nos partenaires et votre entreprise pour former ensemble les Bruxellois qui deviendront vos collaborateurs de demain. On y va ?



**actiris.brussels** 

au coeur de l'emploi



> Collaboration du Service INFOCOM et du Service Ville Durable de Brulocalis

# LES COMMUNES FACE AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 22 janvier dernier, Brulocalis, l'UVCW, et la VVSG ont organisé, en collaboration et avec le soutien d'Ethias et de Belfius, une journée d'étude intitulée « La ville durable mise au défi », visant à une meilleure intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans les politiques locales. L'ambition – rencontrée – de ce colloque était de permettre les échanges entre mandataires locaux, agents communaux et experts des trois régions, et de l'étranger, et d'assurer un enrichissement mutuel et un partage des connaissances, outils et bonnes pratiques. Nous revenons dans cet article sur les apports tirés des différentes sessions pour utiliser les ODD comme cadre stratégique, pour traduire concrètement et localement les objectifs spécifiques de l'Agenda 2030 en matière d'action climatique, de gouvernance durable et éthique, d'économie circulaire, de participation citoyenne, d'urbanisation, de droits humains, de stratégies alimentaires ou encore de coopération internationale.



## PRÉLUDE À LA JOURNÉE D'ÉTUDE

Les participants du colloque ont été accueillis par Wilfried Neven, vice CEO d'Ethias (co-sponsor du colloque avec Belfius, l'autre partenaire historique des pouvoirs locaux belges), suivi d'une introduction de Zakia Khattabi, ministre fédérale de l'Environnement, du Climat, du Green Deal et du Développement durable.

C'est en 2015 que la Belgique a adhéré à l'Agenda 2030 et à ses 17 ODD. La ministre a d'emblée mis en évidence l'objectif n°11 des ODD, qui postule l'importance de se diriger vers des villes résilientes et sûres. L'urgence est plus que jamais prégnante, alors que l'on se rapproche de l'échéance et que les dernières années ont été ralenties par la pandémie. En outre, « l'Examen Volontaire National » belge<sup>1</sup> présenté à l'été 2023 au siège de l'ONU n'est guère réjouissant : il pointe une série de lacunes importantes telles que la dépendance aux énergies fossiles, une mauvaise politique d'aménagement du territoire, la perte inquiétante de biodiversité, l'impact du dérèglement climatique sur la disponibilité et la qualité de l'eau, etc.

« Nous sommes aujourd'hui à mi-chemin dans le calendrier depuis l'adoption, en 2015, des 17 objectifs de développement durable. Le temps presse ! L'examen national volontaire montre que, bien que l'ensemble des gouvernements belges s'emploient à réaliser l'Agenda 2030 de manière intégrale et dans les temps, cela s'est avéré insuffisant jusqu'à présent comme en témoignent les indicateurs. D'où l'importance de disposer d'un solide système de gouvernance pour les ODD ! L'approche doit être systémique et holistique, la cohérence des politiques doit être renforcée, et la vision doit porter sur le long terme, bien au-delà des prochaines élections ». Pour atteindre une société plus juste et durable, les pouvoirs locaux jouent à ce titre un rôle essentiel.

> Wilfried Neven, vice-CEO d'Ethias ; Zakia Khattabi, ministre fédérale de l'Environnement, du Climat, du Green Deal et du Développement Durable ; et Olivier Deleuze, Président de Brulocalis, qui ont accueilli les participants du colloque.

## MARCHÉS PUBLICS DURABLES

En cette fin de législature, la ministre présentait à la Chambre des Représentants le 28 novembre dernier sa note de politique générale pour l'année 2024. Elle y annonce entre autres une actualisation de la circulaire pour des marchés publics durables.

1. L'examen volontaire national est un processus à travers lequel un pays évalue les progrès qu'il a accomplis dans le cadre du programme de l'Agenda 2030, en vue d'atteindre les 17 ODD adoptés par l'Assemblée générale des Nations-Unies en 2015.

“ Les pouvoirs locaux sont des acteurs clés pour les politiques durables ambitieuses. L'enjeu est tant social que climatique. La transition doit être juste et ne laisser personne de côté. ”

Wilfried Neven, vice CEO d'Ethias.

## VISIONS MAYORALES DES OBJECTIFS

Les travaux ont débuté en session plénière par un débat entre bourgmestres belges et étrangers – Vincent De Wolf, Bourgmestre d'Etterbeek, Katrien Partyka, Bourgmestre de Tirlemont, Jean-Michel Javaux, Bourgmestre d'Amay; et Mohamed Aliourbouï, Président (NDLR: l'équivalent de nos bourgmestres), de la commune d'Ait Baha au Maroc, en visioconférence – portant sur la vision et la mise en œuvre des ODD, afin d'aller plus en détail sur la manière dont l'action quotidienne des communes rejoint la théorie.

À l'instar de la prose de Monsieur Jourdain, les **communes ont depuis longtemps et sans toujours s'en rendre compte entrepris nombre d'actions relevant du Développement durable**. Ainsi des zones 30 ou contresens cyclistes destinés à apaiser la mobilité et parfois, comme à Etterbeek, instaurés de longue date. Jean-Michel Javaux, Bourgmestre d'Amay constate que « *nonobstant les difficultés, le Développement durable avance fortement ces dernières années. Mais pour se montrer efficace, il convient de réunir tous les instruments de planification existants et de déterminer les objectifs sur lesquels on peut avoir prise, avec les indicateurs afférents permettant de les monitorer.* » Utilisés par certaines communes wallonnes, les indicateurs « Kick » mesurent ainsi la restauration de la biodiversité.

Au nord du pays, Katrien Partyka, Bourgmestre de Tirlemont, indique que la Flandre se penche avec attention vers la problématique de la gestion de l'eau, dont les impératifs ne sont pas toujours compris par les développeurs, qui font pression sur le politique pour obtenir des permis d'urbanisme. Il n'est pas toujours politiquement simple de refuser un développement territorial, mais l'appui sur des instruments

cohérents de développement durable vient alors bien à point.

Vincent De Wolf ne dit pas autre chose quand il évoque l'opposition assez systématique des résidents et commerçants locaux à la suppression de places de stationnement en voirie lors de réaménagements urbains. Cette opposition qu'a par exemple aussi connue la Ville de Bruxelles avec le piétonnier, ou n'importe quel autre développement similaire à qui le temps rend raison. Qui voudrait vraiment en revenir au tout-à-la-voiture? S'opposer aux exigences initiales des citoyens, même si c'est difficile, permet souvent de les satisfaire sur le long terme. Le rôle du politique est de dépasser l'immédiateté et de pouvoir se projeter dans le long terme. À ce titre, les panellistes regrettent que la structure institutionnelle limite leur capacité d'action à la législature en cours alors même que le développement durable exige des solutions sur de très longues périodes... d'où l'intérêt d'objectifs fixés par les cadres européens ou mondiaux tels les ODD. Et pour convaincre les citoyens du bien-fondé des choix posés, le politique doit se transformer en pédagogue: il lui faut informer et communiquer. Ensuite de quoi, ses projets se révèlent exemplatifs pour d'autres acteurs. L'exemplarité est même un des rôles attendus des pouvoirs publics.

Les trois bourgmestres s'accordent toutefois sur le problème de l'insuffisance des moyens et des financements au regard des enjeux. Des investissements d'autant plus difficiles à réaliser pour nombre de communes qui se trouvent sous plan d'assainissement, dans un contexte de sombres projections financières.

“ Nos communes doivent toutes gérer les mêmes contradictions: «oui aux bus, sauf dans ma rue, non aux zones 30, sauf dans ma rue». Notre rôle est de dépasser l'intérêt personnel au profit du collectif. ”

Olivier Deleuze, Président de Brulocalis, à l'ouverture du débat.



> Vincent Dewolf, bourgmestre d'Etterbeek

## INTÉGRATION DES ODD DANS LES STRATÉGIES LOCALES ET SUIVI DES AVANCÉES

Le cadre des ODD offre une grande valeur ajoutée pour aborder les défis de manière transversale et rendre systématiquement les politiques locales durables. Le colloque a été l'occasion de présenter des conseils et des outils afin d'aider les pouvoirs locaux à se lancer concrètement dans les ODD et à organiser le monitoring des actions locales.

David Leroy, Chargé de mission Développement durable, et Ann Cloet, Echevine Développement durable, Energie, Environnement, Espaces Verts, Transition écologique à la commune de Mouscron, ont présenté les différents outils mis en place au sein de l'administration et auprès des citoyens pour intégrer les ODD. En interne, tout a débuté avec l'agenda 21 local "21 actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle" qui a guidé le travail de l'administration jusqu'en 2018, dont: la mise en place d'un baromètre des ODD pour analyser les projets en interne et évaluer leur durabilité en début et en fin de cycle, et la mise sur pied d'une plateforme transversale comprenant des représentants de tous les services de la commune. Grâce à ces initiatives, Mouscron a été sélectionnée pour un programme européen (URBACT) avec 18 autres communes européennes, dans le cadre duquel la ville a pu développer une panoplie d'outils de sensibilisation et d'information: capsules vidéo, vidéomaton dans une caravane mobile permettant aux jeunes de proposer des projets et des idées, techniques d'animation selon la méthode journalistique, etc. Mouscron travaille désormais sur un kit d'outils (6 modules) permettant d'intégrer les ODD dans les politiques.

Ellen Vandeputte, Chargée de coordination & innovation stratégique à la commune d'Harelbeke, a expliqué pour sa part la manière dont elle a depuis 2018 commencé à intégrer les ODD dans la planification stratégique pluriannuelle de la commune. Pour préparer la «note d'inspiration» pour les politiques de



2020, les collaborateurs ont été consultés pour formuler des idées et propositions pour des politiques durables. Harelbeke a ensuite lancé une « tournée » répartie sur six soirées pour rencontrer et échanger avec les citoyens sur les enjeux du développement durable. En 2019, en consultation avec les différents acteurs clés, les ODD prioritaires, ceux où la commune pouvait avoir le plus d'impact, ont été choisis, et une vision pour Harelbeke formulée. Les 12 ODD retenus ont été traduits dans un Plan d'action 2020-2025 avec des indicateurs qui sont suivis trimestriellement. Harelbeke est actuellement occupée à formuler une note d'inspiration pour les élections 2024. Ce travail est porté en interne à la commune par une équipe mixte de volontaires motivés par la question du développement durable, en appui à la cellule stratégique.

Au niveau des outils de suivi des actions locales ODD utilisés notamment en Wallonie, WallStat a été présenté: il s'agit d'un portail d'informations et de monitoring pour les communes propre à la Région wallonne. En France, Caroline Dumont, cheffe de projet « Niort durable 2030 », a souligné une approche participative: Niort, une ville de 60 000 habitants, a adopté une feuille de route en collaboration avec des citoyens, commerçants et associations. Quentin Deplus a également eu l'occasion de présenter les outils de monitoring d'IDEA, une intercommunale wallonne regroupant 27 villes et communes sur plus de 1.000 km<sup>2</sup>. Ses domaines d'intervention comprennent la potabilisation et l'épuration de

l'eau, l'énergie (puits géothermiques) des parcs éoliens et des champs de panneaux solaires, ainsi que l'économie circulaire et les centres urbains.

## PEOPLE - DROITS HUMAINS

Expert des droits humains qui a accompagné la ville de Louvain dans sa candidature pour devenir une « ville des droits humains », le professeur Stephan Parmentier, professeur de droit & de criminologie à la KU Leuven, est revenu sur les principes légaux et historiques des droits humains. Ceux-ci sont un défi pour l'Etat, qui doit démontrer qu'il met tout en œuvre pour les garantir (liberté, égalité, fraternité, mais aussi droit au logement, etc.). Or, les droits humains ne se défendent pas uniquement au niveau global, ou via les grandes organisations internationales (ONU, Conseil de l'Europe, Union européenne...), ils doivent l'être également de manière décentralisée, par les administrations locales. Un réseau de villes qui défendent les droits humains, « Human Rights Cities Network », s'est ainsi développé au fur et à mesure, dont les missions sont de garantir la protection des droits humains, leur promotion, leur maintien, selon des principes de participation et d'éducation.

En Belgique, la ville de Louvain est devenue le 10 décembre 2023 une « ville des droits humains ». Lies Corneillie, échevine du Logement, de l'égalité des chances et de la politique sociale dans cette commune, a

témoigné de son expérience. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain – des organisations comme Amnesty International, la KU Leuven, FIRM, Mundia, UCLL, ont été impliquées dès 2019 via des focus groups et autres discussions préliminaires. L'objectif de la commune était d'ancrer les droits humains dans la politique de la ville, par exemple en organisant une semaine chaque année centrée sur les droits humains. Concrètement, cela signifie également d'utiliser des lunettes « droits humains » dans la définition et l'implémentation de toutes les politiques locales. C'est considérer chaque citoyen de la ville comme une personne autonome bénéficiant de droits humains, que ce soit au guichet de la commune, ou en contact avec des personnes sans domicile fixe. C'est ré-humaniser le travail des administrations locales avant tout.

## PLANET - STRATÉGIE ALIMENTAIRE

L'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et la transformation des systèmes agricoles en vue de les rendre plus durables représentent des défis cruciaux à l'échelle mondiale. Les villes et les communes, en tant que propriétaires fonciers importants, ont un rôle majeur à jouer dans la contribution à ces objectifs. Elles émergent de plus en plus comme des lieux d'expérimentation pour des systèmes alimentaires résilients pour le futur. Un aspect essentiel consiste à encourager la production locale, en soutenant les agriculteurs locaux. De plus, limiter le gaspillage alimentaire est une priorité clé dans la construction de systèmes alimentaires durables. Le but étant de rendre le système résilient face aux défis environnementaux et d'assurer la sécurité alimentaire pour tous.

Louise Balfroid, Gestionnaire de projets alimentation durable à Ixelles, a présenté le Conseil Consultatif de l'Alimentation Durable (CCAD) de sa commune, premier de ce type en région bruxelloise, mis en place en 2020. Au niveau des étapes: les membres ont été recrutés en mai 2021, et un subside de 75.000€ obtenu en décembre. La stratégie communale a été élaborée en 2022, consistant en une déclinaison de la stratégie régionale Good Food. En 2023, le projet « Ixelles se met à table » a été lancé, comprenant du coaching pour le secteur horeca, des événements de sensibilisation, des balades gourmandes. En mai 2023, un GT (Groupe de Travail) « Accès à l'Alimentation Durable » a été créé. Le CCAD se compose aujourd'hui de membres des pouvoirs locaux, de la région, du secteur économique, associatif, de porteurs de projets Alimentation Durable, de citoyens et de consultants. Fonctionnant sur l'utilisation d'outils d'intelligence collective, il se retrouve au moins quatre fois par an en plénière, et organise des groupes de travail sur des





thématiques spécifiques, ainsi que des moments conviviaux. Si le CCAD a été très utile pour décliner la stratégie Good Food au niveau communal, des défis sont présents, notamment pour collaborer avec les acteurs de l'horeca, déjà forts occupés par leur activité professionnelle. Le CCAD cherche à faire le pont entre les initiatives existantes et trouver des ressources budgétaires.

Le « Conseil Agroalimentaire Durable Namurois » a ensuite été présenté par Charlotte Mouget, première échevine à la ville de Namur. Source de réflexion pour le Collège communal, cet organisme poursuit trois axes de travail : analyse du patrimoine pour identifier les parcelles disponibles ; acquisition en vue d'en préserver la fonction nourricière ; mise à disposition de terres publiques pour des projets nourriciers, durables et locaux (10 ha de terres agricoles, 2,65 ha de terres incluant un verger). Parmi d'autres exemples inspirants, on peut citer la ville d'Anvers qui prévoit 40 millions d'euros au budget pour l'Alimentation Durable dans les écoles. Gand a lancé une stratégie locale durable avec les jeudis végétariens (Jeudi Veggie).

## PROSPERITY - URBANISATION

L'urbanisation du territoire pose de nombreux défis et les villes et communes doivent reconstruire et réinventer la ville pour assurer le bien être des habitants dans les années et décennies à venir : îlots de chaleur, limitation de l'imperméabilisation, trame verte et bleue, préservation des ressources naturelles et des terres agricoles, réhabilitation des friches, etc.

Cet atelier a permis de découvrir les expériences de Leuven et de Louvain-La-Neuve et leur vision et manière de développer l'urbanité sous un angle plus durable, ainsi que celle d'Ixelles, notamment sous l'angle des principes de verdurisation et reperméabilisation des espaces publics. Mais nous nous attarderons ici sur le questionnement de la relation entre développement durable et urbanisme. Le professeur Eric Corijn, Professeur de la VUB & fondateur COSMOPOLIS Centre for Urban Research, théorise les usages de l'espace public et constate que ceux-ci peuvent être purement publics, appréhendés par « la » communauté dans son ensemble mais aussi « privatisés » lorsqu'ils sont occupés par exemple par un couple d'amoureux, ou encore – et c'est sans doute ce qui nous intéresse pour Bruxelles – communalisés quand un espace public est occupé par un groupe cohérent et qui s'y comporte en fonction de ses codes propres. Ainsi d'un groupe scolaire dans un bus<sup>2</sup>, qui y exporte ses comportements, normes de bruit, jeux... Intéressant pour Bruxelles donc, dès lors que le professeur décrypte l'urbanité contemporaine des grandes villes comme un espace de rencontre ou de surimpression de communautés culturelles très diverses. Idée au cœur de l'ouvrage *Een stad is geen land* qui part du postulat qu'un pays est ce qui rassemble (la nation) là où la ville compose avec des pluralités. Un des enjeux du développement durable, notamment dans sa composante sociale, est donc de faire coexister harmonieusement cet ensemble disparate. L'insistance

sur les composantes communautaires (à ne pas prendre donc au sens purement ethnique qu'on serait tenté de lui donner) est d'autant plus importante de nos jours qu'outre la très grande diversité bruxelloise en la matière se double par la tendance mondiale à l'individualisation à outrance de l'individu, poussée par l'omniprésence des écrans. Faire ville, c'est donc aussi faire se rencontrer. Et pour faire ville, il ne faut pas en confier la modernisation aux seuls architectes, développeurs et techniciens – l'impasse de la « bruxellisation » l'a démontré à suffisance – mais bien écouter l'ensemble des besoins des diverses communautés (culturelles, ethniques, d'âge, d'occupations...) pour trouver la réponse la mieux appropriée.

Le développement « écocentré » de la ville doit se faire à une écoute locale, mais d'un localisme qui n'est pas celui de frontières de la commune, mais, plus large englober tout le bassin de la ville réelle, celle qui dépasse les « habitants » et englobe tous les « occupants » ou les « utilisateurs ». En d'autres termes, peut-on entendre ici un plaidoyer en faveur de la communauté métropolitaine, en faveur de laquelle Brulocalis se bat depuis longtemps, qui s'est également retrouvé dans la Déclaration de Politique Générale 2014-2019 de la Région de Bruxelles Capitale, mais qui n'a, hélas, pas encore pu se concrétiser<sup>3</sup>? C'est à cette échelle que devrait se penser le développement durable bruxellois. Pour faire bonne mesure, M. Corijn plaide aussi en filigrane pour une prise décisionnelle au niveau adéquat à l'enjeu, soit l'architecture entre communes et Région, chantier entrepris sous la précédente législature régionale.

## PEACE & PARTNERSHIP - GOUVERNANCE DURABLE ET ÉTHIQUE

Une gouvernance durable et éthique devrait s'inscrire en lettres d'or dans toute organisation, qu'elle soit privée ou publique. Mais qu'est-ce exactement qu'une stratégie durable et éthique? Comment se développe-t-elle et comment se concrétise-t-elle? N'est-elle pas un frein à la mise en place des politiques internes (complexification des procédures, tarifs plus élevés des achats, etc.)?

Bénédicte Passagez, Head of sustainability chez Ethias, a présenté l'historique de la mise en place de la stratégie DD au sein de son organisation, qui a eu un coup d'accélérateur en 2021. La cellule est composée de trois personnes et veille à co-construire la stratégie avec les collaborateurs. Ethias a ainsi pu présenter ses conseils pour élaborer une stratégie DD et les erreurs à éviter :

1. Il est important en amont du processus de définir le pourquoi d'une stratégie DD plutôt que le quoi. Pourquoi veut-on faire du DD? Quelle est notre motivation en tant qu'organisation?
2. Il est essentiel que le management soit impliqué et porte la stratégie également. Chez Ethias, tous les



> **Philippe Close, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles**

2. Cet exemple a trouvé une illustration nuancée dans le documentaire de Michel Gondry, « The We and the I »

3. Rappelons que la « Communauté métropolitaine de Bruxelles » est (ou « aurait dû être », si tant est qu'il puisse réellement se déployer) un organisme de concertation prévu par la loi du 19 juillet 2012 qui concerne des matières d'importance transrégionale telles que la mobilité, la sécurité routière et les travaux routiers dans et autour de Bruxelles.



collaborateurs et les managers ont dans leurs objectifs individuels un objectif lié au DD.

3. Trouver ses alliés: des personnes qui sont motivées par la thématique, issues des différents services, qui ont des compétences et connaissances qu'il faut valoriser.
4. Éviter le greenwashing à tout prix, cela démotive et décrédibilise tout le processus.
5. Embarquer tout le monde: parler avec les gens, les inclure, les comprendre, les convaincre parfois.
6. Les indicateurs de performance (KPI) sont importants en général dans le management d'une organisation mais il faut les comprendre ici comme: *Keep People Inspired, Interested, Involved, Informed...*
7. Enfin, le change management reste la base: c'est un processus qui prend du temps et peut nécessiter des détours pour mieux y revenir ensuite. Ne pas se décourager, rester optimiste.

Philippe Close, bourgmestre de la Ville de Bruxelles, est intervenu ensuite en rappelant l'importance de la vision politique pour une stratégie de développement durable cohérente et à long terme. Bruxelles a très tôt mis en place un plan communal de développement durable sur le concept de la **Ville à 10 minutes** (fournir les services essentiels à maximum 10 minutes à pieds pour tout résident). La ville s'est basée pour cela sur les nombreuses données existantes, en leur donnant du sens, grâce aux compétences précieuses des géographes, qui ont développé des cartes par quartier, afin de vérifier la "qualité" d'un quartier en termes d'accès aux services. Ces cartes seront accessibles à tous les citoyens – et futurs citoyens étant donné la grande mobilité de la population à Bruxelles – en juin 2024, via un logiciel open source. Les quartiers doivent rester ouverts aux autres quartiers, afin d'éviter les ghettos, et sont donc pensés comme des sas et non des nasses. Le bourgmestre a également présenté l'initiative pour investir plus fortement dans la rénovation des logements sociaux et minimiser ainsi les inégalités, voire la «double peine» (les personnes précarisées ont des logements moins bien isolés et paient ainsi des factures plus élevées). Cela permet aussi à ces personnes de participer à l'effort pour le climat, de se sentir impliqué, concerné. Enfin, la Ville de Bruxelles a témoigné de la formidable opportunité qu'un changement de bâtiment, avec le nouveau Brucity, offre pour ancrer un changement de pratique positif pour le Développement durable.

l'adhésion aux partis politiques, baisse de la confiance des citoyens envers le politique, hausse des formations populistes et «anti-systèmes», et «blues des élus», comme mis en évidence par l'UVCW. Une des solutions pour restaurer cette confiance est de renforcer la participation citoyenne, au niveau local. Certains dispositifs participatifs souffrent parfois de différentes failles, notamment celui de ne pas donner suffisamment d'explications sur les objectifs finaux aux citoyens impliqués, ce qui crée des frustrations en fin de processus. Ou, côté administration, c'est un changement également à prendre en compte que de demander plus régulièrement l'avis des citoyens sur les projets mis en œuvre.

Adinda Claessen, Présidente du Conseil Communal de Oud-Heverlee, en Flandre, a présenté le projet soumis à la participation citoyenne «t Zoet Water», un site patrimonial important de la commune. Un forum a été organisé pour réfléchir au futur de ce site. Un conseil citoyen a été organisé, via tirage au sort afin de constituer un groupe représentatif de la commune: sur 9.247 habitants, 1.829 personnes ont été tirées au sort, 126 au répondu de manière positive et un groupe de 50 citoyens a ainsi été constitué. Avec le covid, le groupe s'est réduit à 38 participants effectifs. Un effort de communication a été réalisé pour partager les avancées des travaux du groupe auprès des habitants, rassemblées dans un «Masterplan», retravaillé par la commune. Cette vision globale a permis de postuler et de recevoir des subsides d'un montant bien supérieur à celui envisagé au départ par la commune, et le cadre du projet a pu être élargi. Les citoyens désignés ont entièrement joué leur rôle d'ambassadeur de ce projet, sans prendre de parti-pris politique, de manière très positive. Cela démontre, pour la commune, l'importance du dialogue entre la commune et ses citoyens.

En ce qui concerne la région bruxelloise, la bourgmestre d'Auderghem Sophie Devos a présenté le budget participatif de sa commune<sup>4</sup>. Celui-ci prévoit l'affectation d'une partie du budget extraordinaire

4. Pour plus d'informations sur les assemblées de quartiers, l'assemblée des habitants et le budget participatif de la commune d'Auderghem, voir l'article que nous avons consacré à la participation citoyenne dans une édition précédente de notre magazine, ici: <https://brulocalis.brussels/sites/default/files/2023-02/20230228-participation-citoyenne-TUB-132.pdf>

## PEOPLE - PARTICIPATION CITOYENNE

Notre démocratie est-elle en crise? Jehan Bottin, assistant de recherche et maître de conférences invité à la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO) de l'Université Catholique de Louvain, a rappelé qu'il n'y avait pas de consensus en science politique actuellement sur cette question. Mais certains indicateurs dévoilent diverses faiblesses de notre démocratie représentative: baisse de la participation aux élections, déclin de



(500.000€) à des projets. Les thématiques sont désignées par l'assemblée des habitants. Chaque projet ne peut dépasser 165.000€, pour éviter de tomber dans les marchés publics européens dont les procédures sont très lourdes. Au niveau des étapes : un appel à projet est organisé auprès de tous les Auderghemois, puis une étude de faisabilité est réalisée par la commune avant de lancer le vote auprès de tous les habitants âgés de plus de 10 ans. Enfin, les résultats du vote sont évalués par l'assemblée des habitants, et les projets peuvent finalement être réalisés par la commune. Les projets doivent relever des compétences de la commune, ce qui permet de rappeler, de manière didactique, ce que fait la commune, ou pas. La plateforme en ligne «[nous.auderghem.be](http://nous.auderghem.be)» permet de proposer les projets, d'interagir et de voter – une attention est portée aux personnes qui ne peuvent le faire en ligne. L'édition 2021 a été un succès avec 309 projets déposés – 122 projets ont été retenus et 61 soumis au vote après retrait des doublons – et 4.216 votants qui ont exprimé 36.017 votes. 31 projets ont été élus, 22 réalisés, 3 sont en cours, 4 ont été abandonnés, et 2 sont encore à réaliser. Etant donné la lourde charge organisationnelle sur la commune, le budget participatif est organisé tous les deux ans et non plus annuellement. L'édition 2023 a vu moins de votants, mais autant de projets élus, et 100% dans le domaine «climat et développement durable». Parmi les exemples, on peut citer un potager collectif à côté d'un immeuble de logements sociaux avec compostière et système de récupération des eaux de pluie; un jardin zen avec spirales mellifères; des ballades en cyclo-poussee pour les seniors; des bancs de rencontre... qui peuvent être consultés sur le site de la commune. Une personne travaille à temps plein à la participation dans la commune, aidée par une autre en soutien sur la communication et les traductions, ainsi que la société externe qui a développé la plateforme. L'initiative a surtout été soutenue par la bourgmestre, étant donné la transversalité des projets<sup>5</sup>.

## PLANET - ACTION CLIMATIQUE

Les villes et communes doivent répondre aux défis liés à la réduction des effets des changements climatiques et participer aux efforts mondiaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour rendre le territoire plus résilient. Le défi est de taille mais les villes et communes disposent de nombreux leviers.

Jacques Teller – professeur d'urbanisme et directeur du laboratoire LEMA (Local Environment Management and Analysis) à l'Université de Liège, a introduit le sujet en mettant en évidence les inégalités environnementales qui existent. Les universitaires travaillent sur des cartes d'aléas, pour localiser les zones où la probabilité d'événements catastrophiques est la plus élevée. Celles-ci ont été croisées avec la vulnérabilité de la population. Ce sont bien les zones les plus touchées où vivent les populations les plus précaires. Son message aux pouvoirs locaux est qu'il faut

adapter les logements existants en termes de protection solaire et d'inondation, mettre en place encore plus d'espaces verts, rénover les infrastructures vieillissantes qui se dégradent, au niveau des réseaux et pas seulement des infrastructures individuelles. Les décideurs doivent intégrer une culture du risque : impliquer l'ensemble des acteurs, régional et communal, intégrer les mobilités locales, et des mesures de vulnérabilité dans le bâtiment. Dans sa conclusion, il insiste sur le fait que le territoire va plus vite que le plan : il faut donc préparer les plans bien avant les événements. Il y a urgence, selon lui, à mettre en place dès à présent un ensemble de mesures "sans regrets"; on sait que des mesures sont positives, même sans évaluation, et il faut les mettre en place le plus vite possible. Tout cela en impliquant les citoyens et les entreprises pour éviter le déni.

Philippe De Dobbeleere, BDM Energy Solution chez Belfius, a fait le point sur la situation financière du secteur de la construction et de la rénovation. S'il y a eu une forte baisse des permis de bâtir il y a quelques années, les moyens financiers et la main d'œuvre sont désormais disponibles en suffisance pour lancer des chantiers de construction ou de rénovation. Au niveau des taux, les taux à court terme devraient baisser à partir de juin, mais les taux à long terme devraient remonter car il y a une augmentation des demandes de crédit avec la hausse de l'endettement de nombreux Etats. Les prix devraient également continuer d'augmenter dans la construction, avec une inflation soutenue. Il faudra probablement des temps de crédit plus longs – ou pouvoir tout payer comptant. Bref, tout dossier qui est prêt doit être lancé maintenant.

D'autant plus que les prix de l'énergie devraient également encore augmenter à long terme. Investir pour réduire sa consommation énergétique, c'est aussi se prémunir de toutes ces crises qui pourraient arriver de plus en plus souvent. Ainsi, Jonathan Bierman, Echevin à Uccle, a présenté le projet de riothermie qui a été mis en place dans le récent déménagement de la maison communale de la commune bruxelloise vers un bâtiment rénové en profondeur, dont 50% des travaux ont été dédiés à la performance énergétique du bâtiment. La riothermie, proposée par Vivaqua, est le processus qui récupère l'énergie qui provient du réseau d'égouttage. Avec une pompe à chaleur réversible, ce système permet de produire de la chaleur en hiver et de refroidir le bâtiment en été. Cela couvre 25% des besoins du bâtiment communal de 14 000 m<sup>2</sup>.

## PROSPERITY - COMMUNE CIRCULAIRE

Quelle est la meilleure façon pour une ville ou une commune de mener une action plus circulaire – les secteurs de l'emploi à privilégier, les flux de déchets à cartographier, les partenaires avec lesquels travailler...? Comment intégrer la circularité dans l'ensemble de la stratégie d'un pouvoir local? Elke De Taeye, Responsable Économie Circulaire à la VWSG a partagé quelques expériences issues de Flandre, et



5. Sur les facteurs qui facilitent la participation, Brulocalis en avait dressé une liste à la suite d'un atelier sur la démocratie participative organisé avec les communes bruxelloises en novembre 2022, à retrouver ici : <https://brulocalis.brussels/fr/actualites/democratie-locale-et-participative-atelier-sur-les-conseils-de-quartier>



Benoit Ruyschaert, chercheur à l'université de Hasselt et de Liège, a expliqué l'étude qu'il mène actuellement sur le sujet, dont les conclusions sont attendues cette année et que nous manquerons pas de relayer.

## PEACE & PARTNERSHIP - COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les pouvoirs locaux doivent pouvoir compter sur l'expérience de leurs homologues étrangers, que ce soit à travers les expériences de jumelages, l'aide humanitaire d'urgence ou l'implication du secteur privé.

Nele Mispelaere, au Service International de la commune de Wevelgem a présenté l'historique de ses activités de coopération internationale, mettant en avant ses forces et connaissances au profit d'une coopération. Ils ont ainsi identifié le vélo comme point d'accroche et ont ensuite cherché et trouvé un partenariat avec l'organisation Coop-Ouganda (Cycling out of Poverty) basé à Jinja.

Benoit Piedboeuf, bourgmestre de la commune de Tintigny a ensuite mis en avant le travail réalisé avec son partenaire communal Djidja au niveau du renforcement des capacités

communales, le rôle des politiques et des fonctionnaires dans un tel partenariat, et l'implication de la société civile de la commune en Belgique (le partenariat implique aussi des hôpitaux, écoles, jeunes de la commune).

Enfin Youssra Harigua, Fonctionnaire Coopération à Molenbeek Saint-Jean, a expliqué la démarche entreprise avec son partenaire communal au Sénégal pour aborder la question du partenariat sur base de l'outil "CAP" (Co-construire un Accord de Partenariat). Cet outil, développé par l'ARES et accompagné par Echo Communication permet de mettre sur la table les forces et enjeux des relations de partenariat et d'aller au-delà des échanges techniques et pratiques liés à la mise en œuvre des programmes.

## CONCLUSION

Caroline Gennez, Ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes a rappelé en conclusion l'importance de la contribution des élus et administrations locaux, et la coopération nécessaire pour cela avec le niveau fédéral. En effet, au minimum 65% des ODD ne peuvent se réaliser sans le niveau local. Les villes sont toujours le premier

partenaire pour la mise en œuvre d'actions au niveau du climat, des flux migratoires, etc. Ce sont des problèmes globaux dont les solutions se trouvent au niveau local.

Or, comme rappelé en septembre 2023 lors de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, dont le thème portait sur la mise en œuvre des ODD, la Belgique n'est pas bien placée. Au rythme actuel, il faudrait encore plus de 160 années pour finaliser la mise en œuvre de certains ODD. Il y a encore énormément à faire et la ministre appelle à un *wake-up call*, consciente que certaines communes travaillent sans relâche à la transition vers un monde plus durable. L'administration fédérale lance aussi des campagnes pour renforcer cet élan et le soutien à la transition climatique auprès des citoyens. Investir dans la solidarité internationale et le développement durable est l'affaire de tous. Un leadership politique et un engagement civil soutenu sont nécessaires. Cette journée d'étude aura permis aux communes belges de prendre de l'inspiration sur ce qui se passe dans les autres régions voisines, afin ainsi de passer à la vitesse supérieure dans l'engagement à atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. 

## BRÈVE

### ETHIAS YOUTH SOLIDARITY AWARDS

L'Ethias Impact Fund lance une nouvelle édition des «Ethias Youth Solidarity Awards».

Ces prix sont attribués à des CPAS et organisations qui mettent en œuvre des initiatives visant à éviter que des jeunes tombent dans la précarité ou qui accompagnent des jeunes précarisés pour leur assurer un bon départ dans la vie.

Cet appel à projets est géré en partenariat avec la Fondation Roi Baudouin.

Les projets seront sélectionnés sur base des critères suivants :

- Le public cible doit être des jeunes de moins de 30 ans vulnérables vivant en situation / à risque de pauvreté
- L'analyse de besoins doit répondre aux besoins du public cible et à ses réalités de vie
- Un impact établis à court, moyen et long terme
- Des partenariats avec des organisations de lutte contre la pauvreté, des AMO, écoles, écoles de devoirs, services d'aide à la jeunesse, ...

- Une mise en œuvre endéans les 18 mois suivant l'obtention du soutien
- Une contextualisation tenant compte de la stratégie, du budget, et des mesures de pérennisation, ...
- Et des critères de gouvernance

Un projet peut ainsi bénéficier d'une aide établie entre 5.000 et 20.000 euros.

La demande doit être introduite au plus tard le 25 mars 2024 auprès de la Fondation Roi Baudouin

### DES CPAS BRUXELLOIS SOUTENUS

En 2023, le CPAS de Schaerbeek avait ainsi reçu un soutien pour son projet «JACEM – Jeunes accompagnés vers l'Empowerment». Cette nouvelle méthodologie d'accompagnement par le biais de rencontres individuelles et collectives a pour but de permettre aux jeunes de développer leur confiance en eux, de briser leur isolement ainsi que de se réinsérer

socialement et professionnellement. Le jury avait particulièrement apprécié le caractère innovant de ce projet, son approche holistique ainsi que le fait qu'il s'adresse spécifiquement aux jeunes en situation de NEET (ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation).

Et en 2022, c'était le CPAS de Berchem-Saint-Agathe qui déployait avec l'aide de l'Ethias

Youth City Award son «Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée», centré sur le quartier de la Cité Moderne.

> Plus d'info dans notre base de données subsides en ligne : <https://brulocalis.brussels> > subsides

> **Élodie D'Halluweyn, conseillère chez Brulocalis**

# LES PROGRAMMES ACTION CLIMAT SE CONCRÉTISENT AU SEIN DES COMMUNES BRUXELLOISES

Les PAC – Programmes Action Climat – ont été lancés au sein des communes bruxelloises dans le courant de l'année 2020. Certains de ces PAC s'inscrivent dans la lignée des programmes « Agenda 21 » de Développement Durable qui avaient déjà été mis en place au sein des communes, d'autres débutent à partir d'une feuille blanche. Dans tous les cas, tous les PAC bruxellois suivent un même objectif : celui de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au sein des communes de la Région bruxelloise, autant en ce qui concerne le volet administration communale que concernant le territoire communal. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de développer en parallèle de nombreuses mesures qui permettent d'atténuer les impacts des changements climatiques à Bruxelles.

L'ensemble des 19 communes bruxelloises se sont lancées dans l'élaboration des Programmes Action Climat et 18 d'entre elles le font avec le soutien de la Région dans le cadre de l'appel à projets « Action Climat ». Début 2024, ce sont déjà huit communes qui ont voté et validé leur PAC.

Les PAC des communes bruxelloises ont la particularité de s'imprégner des réalités et des spécificités de chaque commune, chaque territoire et chaque administration. La Région avait mis l'accent, dans le cadre de l'appel à projets et de l'accompagnement dans la construction des PAC, à ce que chaque programme soit « fait sur mesure », afin d'assurer une plus grande résilience et efficacité dans les actions à mener pour le climat. Bien que les étapes de construction des PAC soient similaires et suivent un ordre défini pour toutes les communes bruxelloises, le contenu des actions, leur échelle de mise en œuvre, la priorisation des actions et les acteurs concernés et

impliqués fluctuent en fonction de chaque commune.

Certaines communes ont donc déjà réussi l'élaboration de leur PAC et en entament désormais la mise en œuvre, comme la commune d'Anderlecht, ainsi que nous l'expliquent Christophe Bourgois et Sandra Guibert, respectivement coordinateur PAC et chargée de projets PAC, dans l'interview ci-après. Cet article revient sur les étapes clés de l'élaboration d'un PAC au niveau communal et des opportunités qu'un tel programme représente.

**Le PAC communal d'Anderlecht a été approuvé! Pouvez-vous nous contextualiser cette démarche historique au sein de votre commune?**

« Au sein de notre commune, l'élaboration et ensuite l'approbation du PAC, s'est fait en deux étapes importantes.

*L'ambition et les objectifs stratégiques du futur PAC ont été approuvés en mars 2022 par le Collège et le Conseil*

*Un plan d'actions concrets a ensuite été élaboré sur cette base. Les objectifs opérationnels et les fiches-actions des 73 actions qui constituent notre PAC ont été approuvés par le Collège le 21 mars 2023 et par le Conseil le 30 mars 2023. Préalablement au Conseil, le PAC a fait l'objet d'une présentation aux conseillers et conseillères communaux membres de la Commission de l'Echevin du Développement durable.*

*Ces approbations, obtenues en une seule et unique session, constituent l'aboutissement d'un travail interne de longue haleine et basé sur la transversalité au sein de l'administration. Chaque étape du processus – état des lieux, diagnostic, ambition, objectif et validation des 73 fiches actions – a été soumise pour valida-*




> **Objectif des PAC : réduire les émissions de gaz à effet de serre des communes bruxelloises. Et l'occasion de faire participer les citoyens pour co-construire ce plan!**

tion au comité d'accompagnement technique transversal ainsi qu'au comité de pilotage.

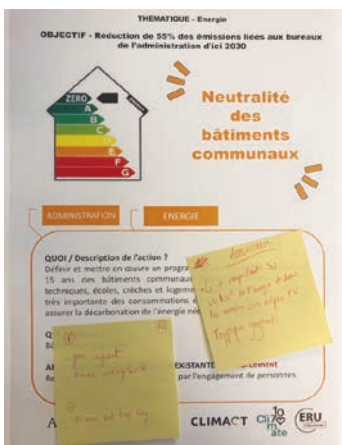
Le comité de pilotage comprenait un représentant du Collège (Echevin du Développement durable), son chef de cabinet et également le chef de cabinet du Bourgmestre.

La démarche d'élaboration du PAC a pu s'inspirer de la dynamique Agenda 21 initiée depuis plus de 10 ans par le service Développement durable: Anderlecht avait approuvé en mars 2012 un plan d'actions Agenda 21 qui comprenait 18 axes d'améliorations et 63 fiches-actions. La plupart des actions de l'A21 ont pu être mises en œuvre au moins partiellement.»

## Comment avez-vous co-construit ce nouveau plan auprès de l'administration et/ou des citoyen.ne.s de votre commune ?

«La commune a été accompagnée par deux bureaux d'études pour l'élaboration de son PAC, dont un spécialiste en participation. Cet accompagnement spécifique a conduit, pour la définition des actions, à l'organisation d'un premier atelier interne en mai 2022 lors duquel de nombreux services ont été représentés. Cet atelier a abouti à l'élaboration de projets de fiches actions. Puis ces projets de fiches actions ont été soumis à un groupe de citoyens lors d'un atelier dédié en juin 2022. Ils ont pu proposer des ajustements, des pistes d'actions complémentaires, et 3 nouvelles actions ont émergé. Ces compléments ont ensuite été discutés de manière bilatérale entre le service Développement Durable et les services concernés. Par ailleurs, un deuxième atelier interne a été organisé en octobre 2022 pour enrichir le plan d'actions sur le thème de la prévention et la réduction des inégalités sociales. Les points d'attention issus de cet atelier ont été intégrés aux fiches actions concernées par ces enjeux.

Suite à l'approbation du PAC, le service Développement Durable a mis à jour la page internet communale dédiée et a intégré les 73 actions en français et en néerlandais sur la plateforme



de Futureproofed. Les citoyens Anderlechtois peuvent ainsi découvrir les différentes actions composant le plan d'actions et découvrir les avancées réalisées.

En ce qui concerne l'administration, le PAC a fait l'objet d'un atelier interne collaboratif et convivial sur le temps de midi, qui avait pour thème principal les ODD (Objectifs du Développement Durable), illustrés par différentes actions du PAC. Par ailleurs, lors de la fête du personnel à Neerpede en juin 2023, le service Développement Durable a organisé une visite guidée dans la vallée du Vogelzang à laquelle 250 agents ont participé. Ils suivaient un parcours dans la commune grâce à un roadbook avec des points d'information sur les actions PAC en cours et les acteurs impliqués, entre autres.»

## Quelles sont les grandes mesures / les grands axes / les principales visions stratégiques de votre plan à échéance de 2030 ?

«L'ambition de la commune d'Anderlecht est de se fixer des objectifs à l'horizon 2030 pour son territoire et son administration à la hauteur des enjeux climatiques, qui sont en phase avec les objectifs européens. Cela se traduit donc par:

1. Contribuer à l'effort européen en visant la neutralité carbone d'ici 2050, et en réduisant les émissions directes de GES du territoire (administration comprise) de -55% d'ici 2030 (avec comme année de référence 1990), et en renforçant la capacité d'absorption de CO<sub>2</sub> du territoire.
2. Assurer une transition juste qui implique que la prévention et la réduction des inégalités sociales et des situations de précarité fassent partie intégrante de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques climatiques.
3. Assurer l'exemplarité des pouvoirs publics en atteignant la neutralité carbone d'ici 2040 au plus tard pour l'Administration.
4. Atteindre ces objectifs dans une optique de cohérence avec les autres enjeux environnementaux (biodiversité, émissions indirectes, ressources...)
5. S'adapter aux effets inévitables des changements climatiques et devenir résiliente par rapport à ceux-ci d'ici 2050 (ex: rafraîchissement des espaces publics et prévention des inondations)

Les 73 actions sont réparties en huit grandes thématiques: énergie, mobilité, alimentation, ressources, eau, maillage vert, santé et gouvernance. Les priorités sont la réduction des émissions de GES dues aux bâtiments et au transport des personnes et des marchandises.»



## Quels ont été les plus gros défis dans la réalisation de ce plan, et comment les avez-vous surmontés ?

«La transversalité constitue un aspect complexe à intégrer au sein du plan d'actions au vu de l'organisation historique de l'administration en différents départements «thématiques». Les trois ateliers internes ont permis d'impliquer et de conscientiser de nombreux services dans leur potentiel de contribution aux objectifs et enjeux du PAC. Deux organes transversaux ont également été mis en place pour accompagner l'élaboration du PAC de manière transversale: un comité technique comprenant les services communaux les plus concernés (Bâtiment et Logement, Mobilité, Espaces verts, Participation, Communication, Appui et Stratégie) qui s'est réuni dix fois, et un comité de pilotage. En plus du comité technique, le comité de pilotage a permis d'impliquer les représentants du Collège, qui s'est réuni quatre fois.

Les contraintes financières constituent un frein important à la mise en œuvre des actions. Dans le cadre du processus d'approbation politique du PAC, il a été clairement précisé que la mise en œuvre des actions se ferait en fonction des moyens disponibles: nouvelles recettes, fonds propres et/ou subsides. Certaines actions induisent pourtant des économies financières mais celles-ci sont difficiles à évaluer et à intégrer dans le financement des actions.

Le manque de moyens humains disponibles pour gérer de nouveaux projets ou améliorer les processus existants constitue également un frein important à la mise en œuvre significative des actions. Les moyens humains supplémentaires nécessaires ont été évalués dans les fiches actions. Les récentes demandes de subsides, principalement dans le cadre de l'appel à projet «Action Climat» ont permis ou permettront l'engagement de plusieurs chargé(e)s de projets pour une durée de généralement de 2 ans, en espérant que ces postes pourront être pérennisés après cette période au vu des plus-values générées par les projets mis en œuvre.»



> Ophélie Leroy, conseillère chez Brulocalis

# UN AN DE MISSION RENOLUTION CHEZ BRULOCALIS

Face à l'urgence climatique, il est apparu impératif de massifier les rénovations énergétiques sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale. En effet, le secteur du bâtiment représente 54% des émissions directes de gaz à effet de serre (GES), c'est-à-dire plus de la moitié des émissions dues à la consommation énergétique des bâtiments. Le bâti bruxellois est d'ailleurs l'un des plus énergivores au niveau européen. Les bâtiments communaux ne faisant pas exception.



Dans ce cadre, la stratégie régionale bruxelloise, Révolution, a fixé un objectif global pour le secteur résidentiel d'une moyenne de 100kWh/m<sup>2</sup>/an (PEB C+) en 2050, comme le préconise également le Pacte énergétique interfédéral. En outre, pour les bâtiments publics tels que les bureaux, les centres sportifs, les écoles ou encore les crèches, ils devront se montrer exemplaires en tendant vers la neutralité carbone d'ici 2040. À cet égard, Brulocalis a été mandatée par Bruxelles Environnement afin de mettre en place un groupe de travail intercommunal (GTI) à destination des communes dans le but de travailler sur la thématique de la rénovation collective/groupée à partir de janvier 2023. Un an s'est donc écoulé depuis le début de la mission de Brulocalis. Cet article dresse le bilan de cette première année, en explore les réussites et les enseignements, tout en jetant un regard sur les perspectives à venir.

## I. LES OBJECTIFS INITIAUX

Au lancement de la mission, des objectifs ont été définis tels que, dans un premier temps, réfléchir ensemble et se mettre d'accord sur la définition de la rénovation collective/groupée

pour travailler avec une base commune. Par la suite, un axe de travail prioritaire fut de mettre en avant les freins et les incitants de ce processus alternatif à la rénovation individuelle dans le but d'y apporter des premières propositions de solutions. Pour y parvenir, le GTI s'est rassemblé à plusieurs occasions en 2023, tant au niveau du personnel administratif que du côté politique.

En outre, un des objectifs principaux du GTI fut de créer et dynamiser un réseau d'échanges d'information et de bonnes pratiques pour les communes afin notamment de développer une stratégie, de valoriser l'expertise existante et de renforcer les capacités pour tenter de booster le taux de rénovation, qu'elle soit collective ou non.

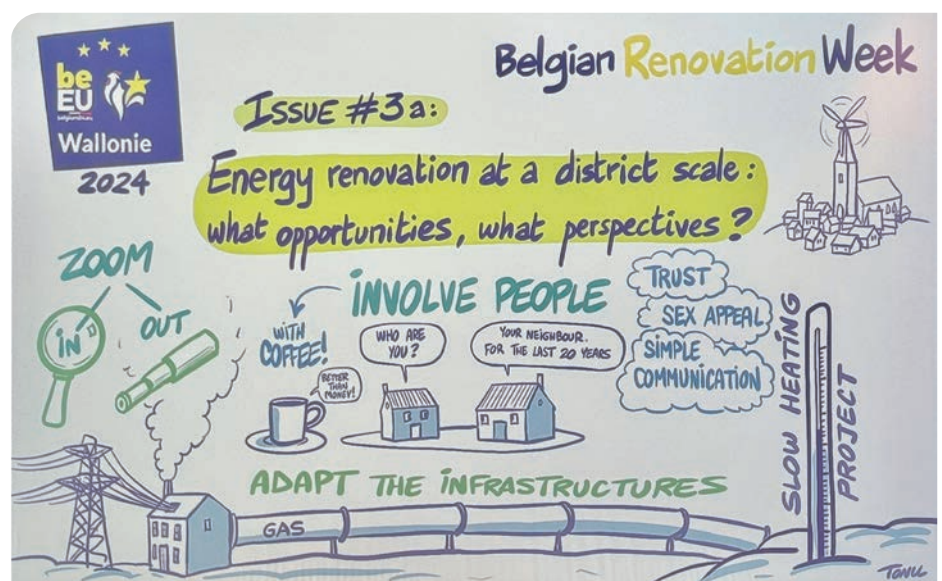
des constats, l'exploration des besoins et leur priorisation, permettant ainsi de cadrer la mission.

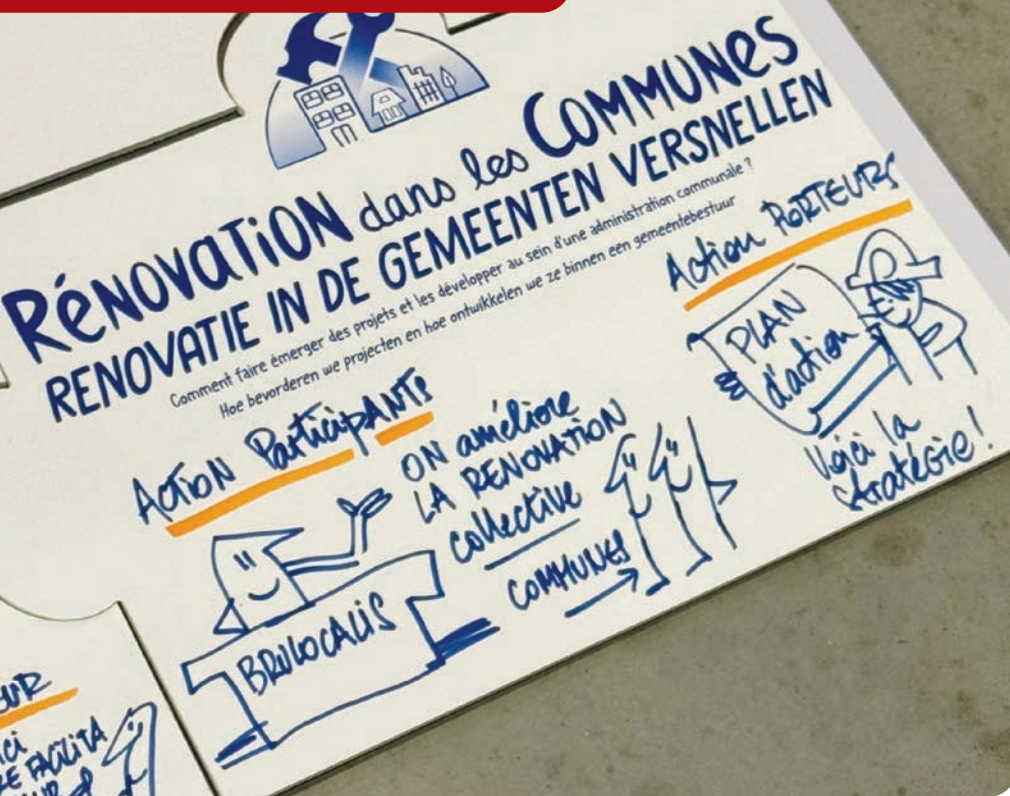
Le travail de Brulocalis a aussi permis d'identifier des partenaires potentiels parmi le secteur de la construction, le réseau habitat, et plus encore. C'est d'ailleurs grâce à ce travail de mise en réseau que des échanges d'informations intéressants ont pu se faire. À titre d'exemple, des projets de rénovation collective ont été présentés aux communes dans l'optique de démystifier le principe de ce type de rénovation mais aussi de les motiver à développer ou à prendre part à des projets.

Au fil des discussions avec le GTI, divers constats sont apparus, notamment l'absence d'un cadre légal pour la mise en place d'un projet de rénovation collective. Dès lors, il apparaît compliqué de développer une méthodologie prenant en compte tous les aspects d'un tel processus. Ce manque entraîne évidemment de la frilosité de la part des potentiels volontaires quant au fait de

## II. LES RÉUSSITES ET DÉFIS RENCONTRÉS

Cette année, multiples actions ont été menées, notamment la mise en place d'un accompagnement des communes pour l'identification





développer ou de prendre part à un projet de rénovation groupée.

D'autres constats concernent la complexité venant de la spécificité de chaque bâtiment et la diversité des travaux à réaliser, du besoin de coordination pour ce genre de projets à grande échelle, des ressources financières et humaines qu'ils nécessitent, etc. En revanche, des constats positifs sont également apparus comme le fait d'être ensemble et de se sentir moins seul(s) face à des projets qui demandent beaucoup de coordination avec une multitude d'acteurs ; mais aussi les possibilités de financements plus avantageux en regroupant de plus nombreuses demandes, sans parler des économies d'échelle engendrées par le fait d'agir à une dimension plus large.

Dès lors, ces différents constats permettent d'avoir une base de travail sur laquelle se pencher pour avancer au mieux dans la suite de la mission. À savoir également que Brulocalis joue un rôle de relais important entre les communes et la Région dans le cadre de Révolution, ce qui peut aider à lever des freins et développer des outils favorables à la rénovation.

## PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Pour terminer, tournons notre regard vers l'avenir. En effet, la mission RENOLUTION de Brulocalis continue en 2024. Au programme se trouveront d'autres rencontres du GTI, des visites de terrain ainsi, qu'espérons-le, un voire plusieurs suivi(s) de projets pilotes de rénovation collective. Bien sûr, un travail de fond se poursuit au sein de Brulocalis dans le

but de rendre l'approche collective/groupée plus aisée et efficace par la suite.

En attendant, Brulocalis continue de suivre de près ce qu'il se fait en la matière, comme le projet Renov-Roue-Rad, un projet de rénovation énergétique groupée, porté par les habitants d'une cité-jardin à Anderlecht ; ou encore le projet «Rénovation Groupée Accompagnée» (RéGA) d'Habitat & Rénovation, une ASBL du Réseau Habitat. L'objectif de ce projet est développer et tester une méthodologie de rénovation groupée afin

de lever les freins à la rénovation du parc des Agences Immobilières Sociales (AIS), notamment en regroupant les immeubles ayant des travaux similaires, afin d'induire des économies d'échelle à différents niveaux, ainsi que de faciliter et rationaliser l'ensemble des démarches par un appui-conseil privilégié. Il existe encore d'autres expériences de terrain, qu'elles soient en Région bruxelloise, en Flandre ou en Wallonie.

En conclusion, cette année de mission a été une aventure captivante, mêlant succès, défis et apprentissages. En dressant ce bilan, nous consolidons notre compréhension des forces qui nous animent et des axes d'amélioration. Armés de ces connaissances, nous nous lançons avec confiance vers la suite de notre mission, prêts à relever de nouveaux défis et à célébrer de nouvelles réussites. Brulocalis remercie d'ailleurs toutes les parties prenantes impliquées dans cette mission et surtout les communes qui, malgré leur manque de ressources et d'effectifs, s'impliquent dans cette thématique. C'est pourquoi la recherche à se diversifier dans cette mission se poursuit afin d'apporter du contenu et du soutien également en dehors des rencontres du groupe de travail.

En résumé, la mise en place de ce groupe de travail, soutenu par la collaboration active des communes, aura permis d'accomplir des progrès significatifs dans la résolution de problèmes ou l'atteinte d'objectifs communs. Brulocalis se réjouit de la suite de cette collaboration! 📍



> Une des rencontres du GTI rénovation collective groupée, actif depuis un an au sein des communes bruxelloises.



## 13 MILLIONS D'EUROS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

En 2021, le gouvernement bruxellois lançait le projet RenoClick, s'inscrivant dans la stratégie Renolution, pour conseiller et accompagner les institutions régionales, communautaires et communales dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Une centaine d'institutions ont déjà fait appel à ce service proposé par Sibelga. Fin janvier le Gouvernement bruxellois a approuvé un budget exceptionnel de plus de 13 millions d'euros pour soutenir financièrement les projets de rénovation les plus exemplaires au niveau énergétique, de la circularité et de la durabilité.

15 projets viennent d'être sélectionnés par Bruxelles Environnement sur base de deux critères principaux :

- **l'économie d'énergie réalisée grâce aux travaux pour atteindre un objectif énergétique ambitieux ;**
- **le caractère durable et circulaire de la rénovation. Plus de 45.000 m<sup>2</sup> de bâtiments scolaires, administratifs, sportifs ou culturels seront ainsi rénovés de façon exemplaire d'ici 2026. Après leur rénovation, la consommation énergétique de ces bâtiments sera divisée par trois.**

Les projets primés sont :

- **Ville de Bruxelles, Espace Vanderborght**
- **CPAS de Bruxelles, 3 immeubles de bureaux**
- **Siège de Brulocalis (lire par ailleurs)**
- **Bruxelles Propreté, dépôt de Hembek**
- **COCOF, école secondaire sur le campus du CERIA**
- **Jette, crèche Les Ribambelles**
- **Commune de Schaerbeek, 2 espaces culturels**
- **SPRB, immeuble administratif (bureaux et ateliers)**
- **Uccle, école secondaire**
- **Woluwe-Saint-Lambert, piscine Poséidon et centre de quartier Les Pléiades**
- **Watermael-Boitsfort, piscine Calypso**



©VISIT.BRUSSELS

> Espace Vanderborght



> **Mariam Messaoudi, Communication Officer chez Sibelga**

# RENOCLICK : OBJECTIF NEUTRALITÉ CARBONE POUR LES BÂTIMENTS PUBLICS BRUXELLOIS

RenoClick est un programme complet de rénovation énergétique durable à destination des pouvoirs publics régionaux, locaux et communautaires bruxellois. Lancé en 2021 par le Ministre bruxellois de l'Énergie, en étroite collaboration avec Bruxelles Environnement et Sibelga, et avec le soutien financier de NextGenerationEU, RenoClick vise à accompagner les pouvoirs publics à chaque étape de leur projet de rénovation énergétique afin de rendre leurs bâtiments neutres en carbone.



## CONTEXTE ET ENJEUX

Dans une perspective de neutralité carbone à l'horizon 2050, la Région de Bruxelles-Capitale s'est engagée à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment dans le secteur du bâtiment. Un défi d'autant plus pressant étant donné que le bâti représente 56% des émissions de GES et 73% de la consommation énergétique dans la capitale. Sur base de ce constat, le Gouvernement bruxellois a lancé un grand plan d'aide et de soutien à la rénovation du bâti, RENOLUTION (Cf. notre article sur le bilan de ce plan, dans cette édition). Plus de 350 millions d'euros ont été investis dans ce programme.

Le programme RenoClick, le volet destiné aux institutions publiques bruxelloises, s'inscrit dans cette stratégie RENOLUTION. La Région bruxelloise compte plus 2.500 bâtiments publics (hors logements) sur son territoire. En 2040, ces bâtiments qui concernent notamment des écoles, crèches, bureaux, maisons de repos, centres sportifs et culturels, bibliothèques devront être neutres en carbone. Les institutions publiques ont en effet un rôle

d'exemplarité à jouer dans la rénovation énergétique de leur parc immobilier. Pour les aider, le Ministre de l'Énergie a chargé Sibelga de leur offrir un vaste programme d'accompagnement, des études de faisabilité à la réception du chantier.

## SERVICES DE RENOCCLICK : UN GUICHET UNIQUE

RenoClick est un guichet unique proposant des solutions pour rénover les bâtiments publics et les rendre plus performant au travers d'une gamme complète de cinq services, visant à atteindre les objectifs de transition énergétique :

### 1. Rénovation globale

*Le service «Rénovation globale» permet aux pouvoirs publics d'entreprendre des travaux de rénovation sur tous les aspects de leurs bâtiments, du gros œuvre aux parachèvements, en visant à améliorer significativement et durablement la performance énergétique de l'immeuble.*

### 2. Solaire et Toiture

*Le programme «Solaire et Toiture» vise à rénover et isoler les toitures des bâtiments publics et à dynamiser la production d'énergie locale. Il capitalise sur l'expertise développée dans le cadre du programme SolarClick, qui a permis depuis 2018 d'équiper plus de 116 bâtiments publics de panneaux solaires, pour une économie de plus de 3.250 tonnes CO<sub>2</sub> par an.*

### 3. HVAC

*Le service «HVAC» englobe tous les travaux d'efficacité énergétique portant sur les systèmes de chauffage, l'eau chaude*

*sanitaire, la ventilation ou encore la climatisation. Depuis son lancement, ce service a déjà permis la réalisation de 80 chantiers qui ont contribué à éviter 2.300 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.*

### 4. Suivi des consommations

*Avec «Scan» de RenoClick, les pouvoirs publics bénéficient d'un outil de monitoring permettant de suivre tous les types de consommation dans leurs bâtiments : gaz, électricité, eau, combustibles et chaleur. À ce jour, l'outil Scan répertorie déjà plus de 2.800 sites.*

### 5. Achat d'énergie

*RenoClick met aussi une centrale d'achat d'énergie à la disposition des pouvoirs publics bruxellois. Ils peuvent ainsi profiter de tarifs compétitifs sur l'énergie et bénéficier de conseils associés. Plus de 108 pouvoirs publics bénéficient ainsi déjà d'un tarif globalement avantageux par rapport au prix du marché.*

## LES AVANTAGES SOUS LA LOUPE

En optant pour le guichet unique RenoClick, les pouvoirs publics bénéficient de nombreux avantages :

- Un accompagnement personnalisé depuis la phase d'études jusqu'à la fin des travaux.
- Un interlocuteur unique pour toute la durée du projet.
- Des prestataires de qualité sélectionnés pour eux.



- Une centrale d'achat qui soulage leurs équipes de l'organisation de marchés publics.

## FOCUS SUR LE SERVICE DE RÉNOVATION GLOBALE

Le service de Rénovation globale accompagne les pouvoirs publics à chaque étape de la réalisation de leurs projets. Il s'agit concrètement de travaux qui englobent tous les aspects du bâtiment et portent à la fois sur l'enveloppe (isolation du toit, des façades, remplacement des châssis...) et sur les équipements des bâtiments (chauffage, ventilation, éclairage, récupération d'eau de pluie...).

Pour ce faire, plusieurs étapes doivent être franchies avant la réalisation des travaux :

### 1. Identification des projets

*Le but de cette première étape est de préciser le projet, d'évaluer son potentiel et de vérifier s'il est éligible. Sibelga réalise une présélection des bâtiments sur base des données récoltées notamment grâce à l'outil de monitoring Scan. Les pouvoirs publics dressent également une liste des potentiels bâtiments pouvant se porter candidat.*

### 2. Étude du projet

*Cette seconde phase comprend la réalisation de l'étude du projet sélectionné qui sera menée par le bureau d'étude et architecte via les contrats-cadres de la centrale d'achats RenoClick. Le prestataire dresse une liste d'actions d'amélioration à entreprendre dans le bâtiment.*

### 3. Réalisation des travaux

*Une fois les études détaillées réalisées, il s'agira de désigner un entrepreneur (là aussi via les contrats-cadres de la Centrale d'achats) et d'exécuter les travaux. Ces travaux sont planifiés et préparés. Sibelga supervise la réalisation des travaux et suit les sous-traitants.*


rentrer dans le programme. Le but de cette première étape est de préciser le projet et d'évaluer son potentiel.

Au-delà des particularités de chaque projet, une série de conditions préalables doivent être remplies :

- Le bénéficiaire doit être un pouvoir public local, régional ou communautaire de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Le projet concerne un bâtiment public géré par le pouvoir public qui n'est ni un hôpital, ni un immeuble de logements, ni une université et qui est situé en Région de Bruxelles-Capitale.
- Le bâtiment concerné a été construit il y a plus de 10 ans.
- Le bâtiment sera rénové en profondeur, aussi bien au niveau de son enveloppe (isolation, châssis...), que de ses équipements.
- Les travaux permettront de générer d'importantes économies d'énergie et de profondes améliorations de l'efficacité énergétique du bâtiment.

## Prime RenoClick

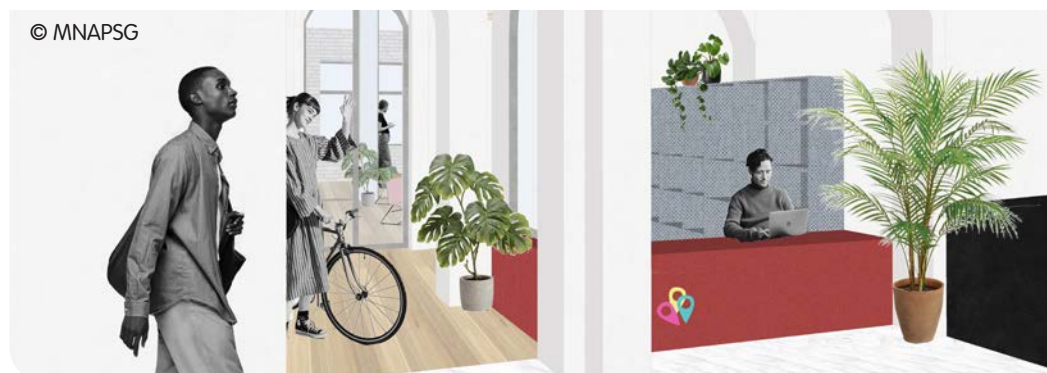
Pour concrétiser ces objectifs ambitieux, les autorités publiques ont eu l'occasion de bénéficier d'un soutien financier grâce à la prime RenoClick<sup>1</sup>, allouée en 2022 et 2023 dans le cadre du plan de relance européen NextGenerationEU, et coordonnée par Bruxelles Environnement. En effet, le Gouvernement bruxellois a pris l'initiative d'apporter un soutien financier aux projets de rénovation les plus impactants. Quinze projets ont été rigoureusement sélectionnés par Bruxelles Environnement, mettant l'accent sur ceux susceptibles de générer d'importantes économies d'énergie et favorisant une approche de rénovation plus durable et circulaire.

Une enveloppe de plus de 13 millions d'euros a ainsi été attribuée aux pouvoirs publics engagés dans des projets de rénovation profonde de leurs bâtiments. 

> Plus d'info: Si vous envisagez l'amélioration de l'efficacité énergétique de vos bâtiments, le guichet unique de RenoClick répond à vos questions via l'adresse [renoclick@sibelga.be](mailto:renoclick@sibelga.be).

## Les projets éligibles

Chaque projet-candidat fait l'objet d'une analyse préalable, afin de vérifier s'il peut effectivement



© MNAPSG

1. Pour en savoir plus sur RenoClick, visitez la plateforme [www.renoclick.be](http://www.renoclick.be)

> Service INFOCOM, Brulocalis, avec l'aide de Tatiana de Meester, Project Manager Energy Efficiency – RenoClick Building Renovation, Sibelga

## EXEMPLE D'UNE RÉNOVATION RENOCCLICK : LES FUTURS BUREAUX DE BRULOCALIS

Brulocalis est devenue propriétaire le 12 juillet 2022 d'une maison de maître datant du 18<sup>ème</sup> siècle, en vue d'y établir son siège. Notre projet est de créer la « Maison des Pouvoirs locaux », regroupant nos services et nos activités, les activités bruxelloises du CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces) et d'inforum. Outre nos activités classiques et espaces de travail, le lieu vise à proposer des lieux de rencontre, de formation et de débat pour nos membres : mandataires politiques, administrations communales, enseignants et directions d'écoles... La localisation est idéale pour nos activités de rencontre avec les divers dirigeants (cabinets, parlements, administrations...), à proximité de nos membres et des lieux de décisions politiques.

Pour la rénovation de ce bâtiment, Brulocalis a pu bénéficier de l'accompagnement précieux de Sibelga, dans le cadre du programme RenoClick, ainsi que l'aide pour les demandes de primes, au final toutes acceptées par Bruxelles Environnement. Résultat : ce coup de pouce significatif nous permettra d'améliorer fortement la performance énergétique de ce bâtiment ancien de manière bien plus importante que ce qui était envisagé au début de ce projet de rénovation. Quelques explications sur cette rénovation en cours :



> Un bâtiment d'une certaine richesse patrimoniale, mais pauvre en termes de performance énergétique.

### Quelques contraintes, chiffres et dates :

- Bâtiment à l'inventaire des bâtiments et en zone ZICHEE (Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement – due à la présence de l'hôtel Astoria en face)
- Budget des travaux : 1.600.000 € HTVA
- Montant de la prime réservé : 665.795.00 €
- Démarrage des études : 21/12/23
- Travaux de désamiantage : 2024
- Démarrage des travaux de rénovation : 2024
- Durée du chantier : environ un an

### Description du projet

Le bâtiment aura essentiellement deux fonctions : bureaux et salles de réunions à destination des activités de Brulocalis : colloques, formation, réunions.

Brulocalis occupera les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages de bureaux, le 3<sup>ème</sup> sera utilisé par les organisations indépendantes locataires mentionnées ci-dessus, et des locaux « sociaux » au 4<sup>ème</sup> sont réservés aux collaborateurs de toutes les organisations occupantes. À l'avenir, d'autres locataires ou une autre répartition de l'espace pourrait être définie.

Le rez-de chaussée est un espace à destination collective commun à Brulocalis et à ses partenaires pour des réunions, à destination du public, avec un accueil, un espace de rencontre « café », une salle de réunion (côté Rue Royale), une salle polyvalente de 20/30 personnes et une autre de 30 personnes avec la possibilité de les unifier en un grand espace de 50 personnes avec une demande de proposition de modularité (gradin mobile, parois amovibles...), des espaces de rencontres, un espace de travail pour les membres de Brulocalis (élus et agents des communes et CPAS) (flex desk).

### Description de la rénovation globale

La rénovation globale vise à atteindre un objectif en termes de consommation en énergie primaire. La valeur pour le coefficient d'énergie primaire (CEP) après travaux de rénovation est de 75 kWhEP/m<sup>2</sup>.an. Le bâtiment sera indépendant des énergies fossiles.

Interventions techniques :

- Optimisation de la performance énergétique du bâtiment au travers d'un travail sur l'enveloppe, les techniques spéciales et les énergies renouvelables ;
- Mise en conformité du bâtiment aux différentes législations en matière d'incendie ;
- Rénovation de l'enveloppe par isolation de parois (façade arrière, toiture, plafond du sous-sol) ;
- Pompes à chaleur renouvelées et ajoutées, remplacement d'une partie des émetteurs ;
- Intégration d'une ventilation mécanique ;
- Remplacement des menuiseries ;
- Intégration de panneaux photovoltaïques ;
- Traitement des pathologies existantes ;
- Création de toitures vertes ;
- Citerne d'eau de pluie récupérée pour alimentation des sanitaires ;
- Intégration d'un local parking à vélo.





> Lisa Thibaut, conseillère chez Brulocalis

# VERS DES QUARTIERS CLIMATIQUEMENT NEUTRES - TRADUIRE L'ACTION LOCALE EN IMPACT DURABLE

Un système énergétique qui ne dépend plus des combustibles fossiles nécessite une étroite collaboration de toutes les échelles de pouvoir – du niveau national au niveau local. Le partenariat européen Driving Urban Transitions vise à soutenir cette collaboration en partageant les connaissances et en créant un réel impact durable dans les transitions urbaines. Les 18 et 19 septembre 2023, Brulocalis a eu l'occasion de participer à l'atelier *Climate Neutral Districts* à Rotterdam et d'apprendre comment progresser vers des villes plus durables, par le biais d'initiatives diverses, que nous vous relatons dans nos colonnes ci-après.

L'atelier était organisé par Platform31, une organisation indépendante de connaissances et de réseautage pour les villes et régions néerlandaises, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur et la municipalité de Rotterdam, dans le cadre du programme européen *Driving Urban Transitions* (DUT)<sup>1</sup>. Il s'adressait aux personnes qui façonnent et mettent en œuvre la transition énergétique locale : responsables municipaux (ou régionaux) et décideurs politiques au niveau national faisaient partie du public cible.

Cet événement de deux jours a débuté par la présentation du «Programme National de Transition Énergétique Locale» (*Nationaal Programma Lokale Warmtetransitie*, NPLW), qui se caractérise par une approche par quartier : les districts urbains testent différentes méthodes pour évoluer vers un système énergétique à faibles émissions de gaz à effet de serre. La ville de Rotterdam, et d'autres villes néerlandaises, ont partagé des leçons pratiques sur la

gestion de projets à l'échelle des quartiers. De plus, il s'agissait d'une occasion unique (et trop rare!) d'échanger des expériences et bonnes pratiques avec d'autres responsables de la politique urbaine de grandes villes européennes : Gand, Copenhague, Venise, Bratislava, pour n'en citer que quelques-unes.

Le premier jour de l'atelier était dédié à la présentation de Rotterdam et aux opportunités que la transition énergétique apporte à cette ville maritime. La journée a consisté en de multiples visites de projets locaux, décrits ci-après, pionniers dans l'expérimentation de quartiers climatiquement neutres. Une rencontre s'est également tenue avec les personnes qui travaillent sur ces projets ainsi que les citoyens qui participent à la lutte pour un avenir durable.

La première excursion a permis de découvrir le quartier de Prinsenland et son nouveau système de



> Le workshop s'est tenu dans l'ancienne piscine tropicale «Tropicana», reconverte en 2015 en hub d'économie circulaire régionale dédié aux start-ups innovantes (maintenant appelé Blue City). Tout un symbole!

1. Pour plus d'informations sur le partenariat DUT, visitez le site [Driving Urban Transitions to a sustainable future - DUT Partnership](#)




> Des occasions uniques de discussions entre responsables de grandes villes européennes sur les projets visant la neutralité climatique.

chauffage collectif, qui alimente plusieurs bâtiments dans le quartier. Pour augmenter son efficacité, ce nouveau système est combiné à des actions de sensibilisation à la précarité énergétique menées conjointement auprès des habitant.e.s par des associations locales et par la société de logement Woonstad Rotterdam. Ensuite, le groupe s'est rendu dans le quartier de Reyeroord, construit dans les années 50/60, qui est en pleine transition d'approvisionnement énergétique. En raison de ce changement, la municipalité a décidé d'accompagner les résidents afin de les impliquer au mieux dans le processus. Grâce au « design social<sup>2</sup> » et à la réponse proactive aux préoccupations des citoyens, Rotterdam a pour ambition de faire contribuer chacun à la transition énergétique.

La deuxième excursion a commencé par une visite du campus RDM, le pôle d'innovation du port de

Rotterdam. C'est là que les entreprises, les instituts de recherche et le monde universitaire se réunissent pour proposer de nouvelles idées afin de rendre et de maintenir le port à l'épreuve du temps. La visite s'est concentrée sur le Woonwijzerwinkel (que l'on peut traduire par « Smart Home Shop ») et le centre d'innovation pour la construction durable dans les locaux de RDM. Afin de soutenir 23 municipalités, ainsi que leurs citoyens, mais aussi des associations de construction, petites entreprises et services publics (tels que les écoles), le Woonwijzerwinkel fournit des conseils et un soutien dans la rénovation de bâtiments vers un avenir sans gaz naturel. Les bénéficiaires sont accompagnés dans la recherche de solutions durables et connectées à l'expertise des fournisseurs. La visite a continué dans le quartier ouest Bospolder-Tussendijken, qui participe au programme « Quartiers sans gaz naturel », précurseur du NPLW (NDLR: le « Programme National de Transition Énergétique Locale », mentionné en amont). La construction du quartier a commencé en 1910. Aujourd'hui, Bospolder-Tussendijken abrite environ 14.500 habitants, dont la majorité est issue de l'immigration, originaire principalement du Suriname, du Maroc et de la Turquie. En raison de la densité des habitations dans ce quartier, le plan de transition sans gaz prévoit la construction d'un réseau de chauffage urbain, qui transporte la chaleur excessive du complexe industriel voisin du port de Rotterdam.

La deuxième journée fut l'occasion d'approfondir le NPLW avec des conférenciers, divers ateliers et présentations qui ont donné un aperçu de l'approche plus large de la durabilité aux Pays-Bas. Une source d'inspiration pour réfléchir aux leçons, idées et astuces à rapporter en Belgique, notamment afin d'aider la Région de Bruxelles-Capitale à poursuivre dans cette voie, déjà bien entamée au cours des dernières années notamment via le programme des Plans d'Actions Climat (PAC), ou encore via la stratégie régionale Renolution. 



> Visite sur site des projets rotterdamois.

2. Le design social est une discipline critique qui remet en question les pratiques de conception conventionnelles et tente de voir au-delà de cela dans une conception plus inclusive du design, dans laquelle les groupes d'utilisateurs marginalisés ont la priorité.



> Loes Salomez, Project manager Green Deal Inclusive Carsharing

# ACCÉLÉRATION POUR LE GREEN DEAL INCLUSIVE CARSHARING À BRUXELLES

L'autopartage offre de nombreux avantages qui participent aux objectifs fixés dans le plan régional de mobilité *Good Move*, et représente une alternative à la voiture individuelle pour répondre aux exigences liées à la « zone de faibles émissions » de la Région. En collaboration avec [Autodelen.net](https://www.autodelen.net) et AMT Concept, la Région bruxelloise soutient l'autopartage, en privilégiant l'inclusion et la durabilité, grâce au *Green Deal Inclusive Carsharing*, lancé officiellement le 6 février dernier lors de l'événement *Shared Mobility Rocks*.



> Loes Salomez - Project manager Green Deal Inclusive

## AVANTAGES DE L'AUTOPARTAGE

L'autopartage induit *de facto* la baisse du nombre de voitures individuelles: une voiture partagée remplace 3 à 10 voitures privées. L'autopartage est plus durable que l'utilisation de voitures individuelles, car moins de matières premières sont nécessaires pour la fabrication de celles-ci. Une voiture électrique partagée évite environ 1,3 tonne de CO<sub>2</sub> par an. De plus, d'après le site du Green Deal Inclusive Carsharing, les autopartageurs parcourent jusqu'à 70% de kilomètres en moins que les non-autopartageurs.

Pour les communes, moins de voitures et moins de trajets permettent d'améliorer la qualité de l'air, d'atteindre les objectifs climatiques, et de libérer de l'espace public en ville, pour donner plus de place pour la nature, les activités récréatives et les rencontres. Cela réduit également la pression sur le stationnement.

En outre, l'autopartage est moins coûteux que la possession d'une voiture, pour les citoyens, et peut se révéler une solution pour les quartiers mal desservis en transports en commun.

## DERRIÈRE CE GREEN DEAL

Les soutiens financiers proviennent de Bruxelles Mobilité et de Bruxelles Environnement. Outre ces deux institutions, deux acteurs associatifs de terrain se sont joints à l'initiative: [Autodelen.net](https://www.autodelen.net) et AMT (*Accès et Mobilité pour Tous*) Concept:

Des partenaires se sont accrochés au projet, en tant que membres de l'*Advisory Board* (le conseil consultatif du Green Deal), notamment le BRAL, la *Ligue des Familles*, [equal.brussels](https://www.equal.brussels), et Brulocalis.

D'autres signataires ont rejoint l'initiative par engagement volontaire: les associations néerlandophones et francophones de défense des cyclistes [Fietzersbond](https://www.fietzersbond.be) et le [Gracq](https://www.gracq.be), les chercheurs d'air et enfin WeTechCare.

## OBJECTIFS

Pendant trois ans, ce Green Deal cherche à donner un élan durable et inclusif à l'autopartage à Bruxelles, en collaboration avec des associations socioculturelles, des pouvoirs publics, des entreprises et des initiatives citoyennes. Les objectifs sont multiples:

- **Augmenter l'autopartage et mieux le faire connaître;**
- Le rendre **plus durable** en renforçant la part de voitures électriques partagées (zéro émission) en Région de Bruxelles-Capitale;
- Le rendre davantage **accessible aux groupes cibles vulnérables**: personnes âgées, personnes à mobilité réduite, familles monoparentales, ménages à faibles revenus, nouveaux arrivants...

Le Green Deal compte sur le soutien des communes bruxelloises pour y parvenir, considérant les outils dont elles disposent en matière d'aménagement public, de politique de stationnement, de l'aide sociale, etc.

## UNE PARTICIPATION WIN-WIN

Le Green Deal s'adresse aux entreprises, organisations, gouvernements bruxellois, mais aussi aux initiatives citoyennes qui œuvrent à une percée de l'autopartage.

Pourquoi et comment participer en tant que commune?

- **Communication** vers les citoyens et mise en valeur des communes où il fait bon vivre pour tous et où des solutions de mobilité sont disponibles et accessibles à tous.
- **Impact** pour une Région bruxelloise plus durable et plus vivable;
- **Réseau** de partenaires intéressants et engagés, opportunités de collaboration;

- **Partage de connaissances** au sein d'un vaste réseau d'apprentissage, via les groupes de travail et les académies Green Deal;
- **Visibilité**, notamment lors de la signature officielle et des événements en présence de la presse, ainsi que lors d'événements ouverts au public extérieur.
- **Ligne directe avec le politique**: possibilité d'identifier les obstacles réglementaires et de les surmonter en collaboration avec les décideurs politiques.
- **Participation**: vote deux fois par an des thèmes sur lesquels un focus group travaillera ainsi que ceux abordés lors des académies du Green Deal.

En échange, les signataires s'engagent à effectuer quatre actions mesurables, au plus tard pour le 31 décembre 2026, dans au moins deux thématiques différentes, par exemple: l'autopartage en milieu résidentiel, l'électrification, l'autopartage pour les familles, l'autopartage pour les personnes à mobilité réduite, l'inclusion numérique, la levée des gestes barrières généraux, etc. Cela peut être par exemple une session d'info pour les habitants de la commune sur l'un de ces sujets.

Le Green Deal favorise des actions idéalement nouvelles, ou existantes avec une impulsion supplémentaire, et/ou une initiative stagnante à laquelle une nouvelle vie est insufflée. Les signataires doivent être ouverts à la collaboration et à l'échange de connaissances et d'expériences en matière de mobilité partagée. Une fois par an, un événement de retour d'expérience sera organisé avec tous les signataires.

Pour plus d'informations et passer à l'action, consultez le site <https://www.autodelen.net/fr/green-deal-inclusive-carsharing/>.





> Résumé facilité par le service INFOCOM, Brulocalis

# POLITIQUES CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES EUROPÉENNES : LES POUVOIRS LOCAUX SONT DES ACTEURS CLÉS

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), a mené une recherche de juin à octobre 2023, sur les contributions significatives des gouvernements locaux et régionaux aux politiques énergétiques et climatiques durables. Les résultats viennent de sortir en décembre 2023 dans un rapport<sup>1</sup> qui souligne non seulement leur rôle central, mais fournit également des recommandations concrètes pour les futurs cadres législatifs.



## 1. COMPÉTENCES ET GOUVERNANCE MULTINIVEAUX

L'étude met en lumière le rôle crucial des gouvernements locaux et régionaux (GLR) dans la mise en œuvre des politiques climatiques et énergétiques, détenant *in fine* la responsabilité de 68,3% des compétences pertinentes. Cependant, dans de nombreux pays de l'UE, ces entités rencontrent des défis quant à leur contribution et leur implication dans l'élaboration des plans nationaux énergie-climat (PNEC). Les GLR sont souvent consultés tardivement, recevant des informations descendantes sans pouvoir exprimer leurs besoins locaux. Seulement 14 % des membres du CCRE estiment que les contributions des GLR ont été prises en compte dans la révision des PNEC. Malgré des exemples positifs de gouvernance multiniveaux en Europe, l'étude souligne la nécessité pour les gouvernements nationaux d'exploiter davantage le potentiel des GLR pour réussir la transition climatique et énergétique. Le manque d'implication relative des municipalités et des régions malgré leur rôle prépondérant appelle à une réflexion approfondie sur le renforcement des processus de gouvernance multiniveaux pour atteindre les objectifs ambitieux.

Via ces exemples, le rapport souligne le rôle clé du niveau national dans le soutien aux GLR, allant au-delà du financement. Les pratiques présentées mettent en avant des engagements partagés, des rapports harmonisés, des réseaux et des échanges, ainsi que le soutien technique. Bien que ces pratiques ne soient pas encore systématiques en Europe, elles existent et nécessitent une plus grande attention pour l'identification, l'échange, et le transfert d'idées pratiques bénéfiques pour les GLR dans leur rôle crucial dans la mise en œuvre des actions liées au climat et à l'énergie.

## 3. INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

La dernière recommandation du rapport met en avant le rôle central des gouvernements infranationaux dans les dépenses et investissements liés au climat, représentant 58% des dépenses totales des administrations publiques en 2019. Avant la crise financière de 2008, cette proportion atteignait environ 60 à 62%. La part des dépenses infranationales varie entre les pays, allant de 75 à 77% dans certains (Allemagne, Espagne, Pays-Bas, France, Belgique) à moins de 25% voire 19% dans d'autres. Les domaines les plus financés au niveau infranational concernent l'éclairage public, les déchets, la gestion des eaux usées (environ 80% chacun), ainsi que l'approvisionnement en eau, le développement communautaire et le logement (60-70%).

Bien que 45% des membres du CCRE estiment que les PNEC de leur pays soutiennent la mise en œuvre locale ou régionale des mesures, la plupart (68%) ne sont pas d'accord sur le fait que les ressources financières allouées aux GLR correspondent aux responsabilités locales selon les ambitions des politiques européennes. La mobilisation de financements et d'investissements privés semble cruciale, mais les GLR manquent souvent de capacités pertinentes. En conclusion, le soutien financier actuel aux gouvernements locaux et régionaux est jugé insuffisant et pas nécessairement aligné sur leurs responsabilités de mise en œuvre, conformément aux ambitions européennes en matière d'énergie et de climat.

## 2. SOUTENIR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PNEC/ACTIONS POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE.

Des exemples de bonnes pratiques nationales mises en évidence dans le rapport incluent: un réseau en Finlande engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre, un programme d'innovation suédois pour atteindre la neutralité climatique, un pacte sectoriel au Portugal promouvant l'économie d'énergie, un soutien au Danemark pour les plans d'urgence liés à l'électricité, et un cadre juridique en Italie pour les communautés énergétiques locales. Des initiatives régionales au Royaume-Uni visent à former les travailleurs pour les emplois émergents dans l'économie verte.

**Alimenter l'avenir:  
conduire les politiques  
climatiques et énergétiques  
de l'Europe à travers les  
régions et les municipalités**  
Gouvernance multiniveaux,  
politiques exemplaires et  
dynamique financière

Décembre 2023

1. Disponible en français et en anglais sur le site du CCRE ici : <https://www.ccre.org/fr/actualites/view/4514>

> Annelies Coessens, Chargée de mission – Genre et diversité, Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

# ÉTUDE EUROPÉENNE SUR LES FEMMES ÉLUES : FOCUS SUR LES DÉFIS LIÉS À LA VIOLENCE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) a mis à jour son étude européenne sur le sujet des femmes élues en politique, avec cette fois-ci un accent sur les violences envers les femmes.

Lors de la table-ronde organisée par Brulocalis sur le sujet, lors de son assemblée générale de juin 2023<sup>1</sup>, nous avons évoqué la dernière étude du CCRE de 2019<sup>2</sup> qui examinait la représentation des femmes aux niveaux local, régional et national dans 39 pays européens, sur la décennie précédente. Cette recherche a mis en évidence l'importance de la participation des femmes aux processus de prise de décision et le rôle des quotas dans l'amélioration de l'équilibre entre les genres.

Sur cette base, la nouvelle étude qui s'étale sur 2023-2024 s'est penchée spécifiquement sur la question de la violence envers les femmes élues, dans le but d'expliquer les lacunes existantes et de proposer des recommandations politiques.

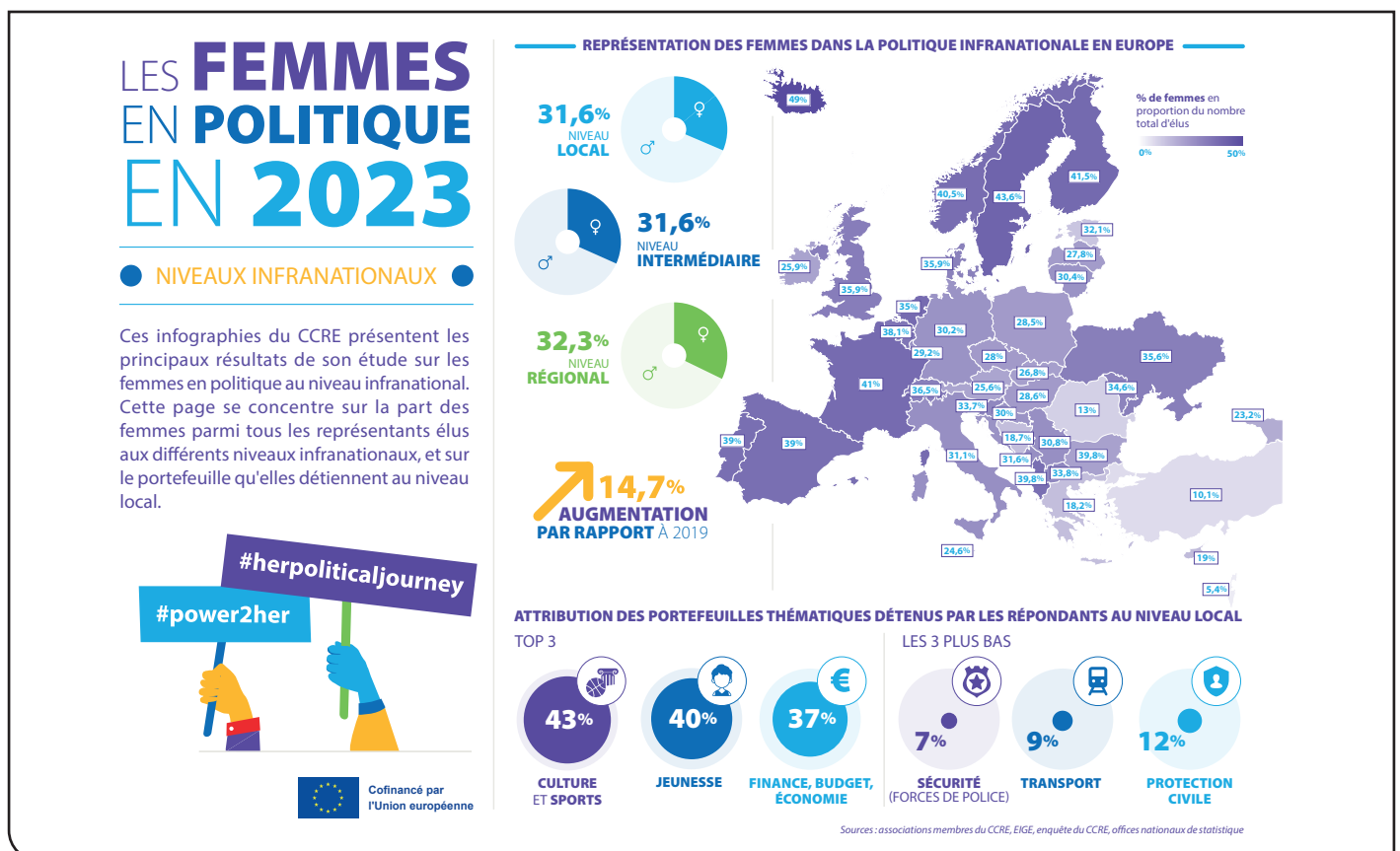
La première partie de cette nouvelle étude examine la représentation des femmes parmi les élus à

différents niveaux infranationaux dans 41 pays, avec un accent sur la répartition des portefeuilles thématiques détenus au niveau local. La deuxième partie présente les résultats d'une enquête anonyme, à laquelle 2.242 participants issus de 31 pays ont répondu, qui s'est concentrée spécifiquement sur les expériences de violence visant les femmes occupant des postes politiques.

L'infographie ci-après constitue un résumé des principales conclusions intermédiaires. L'étude complète sera disponible en anglais et en français courant 2024.

Le CCRE considère cette étude comme un instrument important pour sensibiliser et plaider en faveur de politiques améliorées, susceptibles de changer les normes sociales dans la lutte contre la violence ciblant les femmes en politique.

1. Retrouvez le dossier complet ici : <https://brulocalis.brussels/fr/publications/dossier-special-femmes-elues-en-politique>
2. Les femmes en politique, Tendances locales et européennes, 2019, CCRE, disponible sur [https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR\\_Study\\_Women\\_in\\_politics\\_FR.pdf](https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_Study_Women_in_politics_FR.pdf)

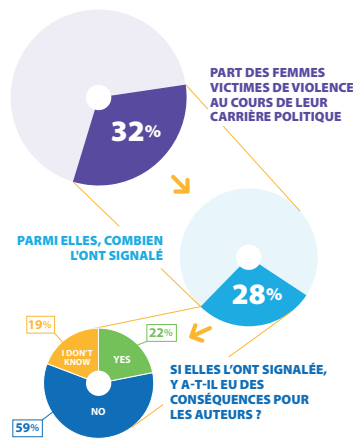


# VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ÉLUES

À l'aide d'une enquête anonyme centrée sur les femmes élues aux niveaux local, intermédiaire et régional en Europe, le CCRE a recueilli des données sur les expériences de violence qui ciblent les femmes occupant des rôles politiques. Cette infographie met en évidence les principales conclusions basées sur les réponses de 2 424 participants dans 31 pays. 86 % d'entre elles sont élues au niveau local.



Cofinancé par l'Union européenne



**ÉVALUATION :** Importance accordée au sujet de la violence à l'égard des femmes dans leur pays, perçue sur une échelle de 0 à 10



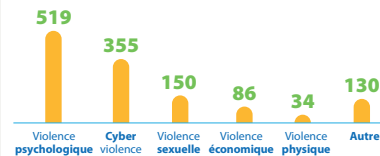
**INITIATIVE LOCALE :** « Votre organisation/parti politique ou autorité a-t-il (elle) développé une initiative ou des partenariats pour contrer ou prévenir la violence à l'égard des femmes, y compris les femmes élues ? »



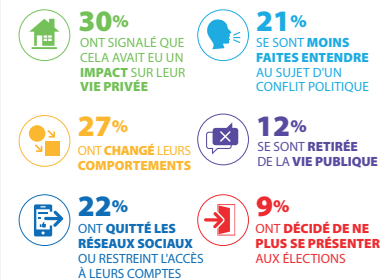
**PERCEPTION :** « Diriez-vous que la violence contre les femmes élues locales dans votre pays a tendance à... »



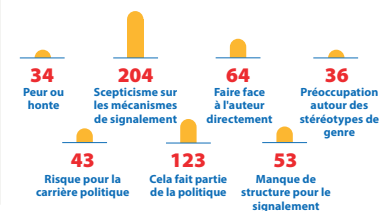
## TYPE DE VIOLENCE SUBIE AU COURS D'UNE CARRIÈRE POLITIQUE



## CONSÉQUENCES SUR LA VIE PRIVÉE ET POLITIQUE RÉSULTANT DE LA VIOLENCE SUBIE



## RAISONS POUR NE PAS SIGNALER



Sources : associations membres du CCRE, EIGE, enquête du CCRE, offices nationaux de statistique

## ASSOCIATION EN ACTION

### CPAS

#### POUR UN FINANCEMENT JUSTE, STRUCTUREL ET ADÉQUAT

Vendredi 15 décembre 2023, l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune a voté son budget 2024. Par voie de communiqué, les CPAS bruxellois ont fait savoir qu'ils déplorait une nouvelle fois la suppression pure et simple de la subvention de 20 millions d'euros qui leur était accordée depuis 2020. Auparavant, la Fédération des CPAS bruxellois avait en effet déjà réagi à l'arrêté de subsidiation des CPAS de juillet, par courrier envoyé le 6 septembre au Ministre Alain Maron, en charge de l'action sociale. La Fédération a donc réitéré ses doléances, au cours également d'une rencontre le 19 décembre avec le ministre.



#### EVÈNEMENT FAMILLES MONOPARENTALES

Le 9 janvier, au Parlement bruxellois, a eu lieu la conférence de clôture des trois modules de la formation intitulée « Un regard local sur l'accompagnement des familles monoparentales: les enjeux et défis à relever! ». Ces formations à destination des agents locaux ont réuni 119 participants de 14 CPAS et 10 communes. Les participants ont pu échanger sur des thématiques spécifiques, aborder des cas concrets, et

imaginer des pistes de solutions. Brulocalis et la Fédération des CPAS ont créé un outil sous forme de FAQ, disponible sur notre site internet, qui vise à refléter, de manière pérenne, les informations fournies et les échanges constructifs qui ont eu lieu pendant les modules de formation.





## SERVICE VILLE DURABLE

### LA PARTICIPATION AU CŒUR DE LA COOPÉRATION

Profitant de la présence des partenaires marocains, les équipes de Brulocalis en charge du programme CIC et de la SEDL ont organisé conjointement une matinée d'échange entre les fonctionnaires des CPAS et des communes bruxelloises, et les fonctionnaires des communes marocaines partenaires du programme CIC. Deux panels ont été organisés, l'un pour étudier comment mieux inclure les jeunes, les femmes et autres publics fragilisés dans les processus participatifs, le second s'attardant à l'institutionnalisation de la participation au sein d'une administration, en étudiant ses outils et son cadre interne pour prendre en compte les propositions citoyennes, les garanties de la continuité des processus participatifs au-delà des changements de législature et les recherches pour rendre la participation transversale au sein de l'administration.



### JOURNÉE DE RENCONTRE TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le 29 janvier dernier, les porteurs et porteuses de projet en transition climatique et écologique ont eu l'occasion de se rassembler à l'occasion d'un moment de rencontre co-organisé par Bruxelles Environnement, Brulocalis et Ecores. Cette session, ouverte par le Ministre régional Alain Maron, a été l'occasion d'échanger et de mener une réflexion collective pour optimiser l'impact des projets locaux en faveur du climat, tout en veillant à intégrer les objectifs climatiques régionaux. Nous avons également abordé la question de l'évaluation de l'impact des projets et de l'identification des besoins de terrain ainsi que les leviers nécessaires pour optimiser cet impact.



### GT COORDINATEURS PAC

Le Groupe de Travail des coordinateurs et coordinatrices Programmes Climat communaux s'est réuni pour la première fois cette année ce 13 février dans les locaux de Bruxelles Environnement. À cette occasion, le département Planification Air Climat Energie a présenté les principaux changements de la nouvelle directive efficacité énergétique (2023/1791), avec un focus sur les éléments qui impacteront directement les organismes publics, dont les communes. Cette présentation fut suivie d'une session de brainstorming afin de prendre en compte les préoccupations communales dans le développement d'un outil utile à la mise en œuvre de la directive et des Programmes d'Action Climat. L'après-midi, la commune de Forest a présenté son plan climat, en mettant en avant leur solution pour la prise en compte des enjeux sociaux et la participation de la jeunesse dans l'élaboration de leur plan.



### FORMATION DES COMMUNES – PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Dans le cadre du cycle de formations organisé par Bruxelles Environnement et Brulocalis, et présenté par Ecores, cet atelier du 19 février s'est concentré sur le processus d'activation de partenariats et sur la construction d'une cartographie de partenariats, afin d'identifier les critères de partenariats forts et impactants pour les projets communaux. D'autres formations auront lieu dans le courant de ce semestre pour les porteurs et porteuses de projets liés à la transition climatique et écologique, et aborderont les thématiques de la recherche de financement ou encore du bénévolat.



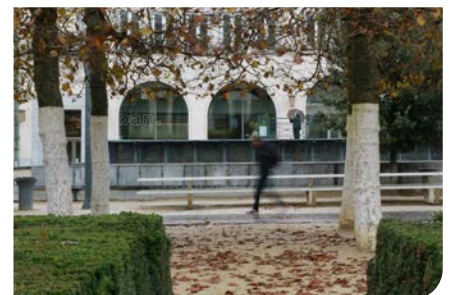
### GROUPE DE TRAVAIL INTERCOMMUNAL SUR LA RÉNOVATION COLLECTIVE

Le 15 février a eu lieu une rencontre avec les représentants communaux du GTI afin de présenter le projet "Renov-Roue-Rad" de la cité-jardin du quartier La Roue d'Anderlecht. Pour l'occasion, les agents responsables du projet ainsi que des représentants de la commission de concertation ont exposé les rouages de celui-ci et la façon de gérer un tel dossier, étant donné son caractère novateur, notamment dans le traitement des permis groupés et la gestion des infractions urbanistiques. Une occasion également pour les participants d'échanger à ce sujet, de les inspirer mais aussi d'apporter d'éventuelles solutions aux obstacles de ce cas de rénovation collective.



### RÉUNION ENTRE LE MINISTRE ET LES ÉCHEVINS DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION

Le 22 février dernier, Brulocalis a organisé un **rendez-vous du climat** destiné à réunir dans un dialogue ouvert et constructif les mandataires locaux en charge de la transition climatique et de l'environnement, et le Ministre régional en charge de la transition climatique et de l'environnement. Nous avons eu l'occasion d'y aborder la mise en œuvre du nouveau Plan Air-Climat-Energie (PACE), la pérennisation et la mise en œuvre des Plans Action Climat communaux ou encore la neutralité énergétique des bâtiments publics d'ici 2040.



## UNE SOLUTION NATIONALE POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE DU STATIONNEMENT POUR LES PMR

Brulocalis, la VVSG et l'UVCW s'étaient associées à la Ville de Bruxelles, ainsi qu'à d'autres villes wallonnes et flamandes afin de traiter la problématique du contrôle du stationnement PMR par scan-cars (les PMR sont en effet régulièrement sanctionnés à tort par défaut de reconnaissance de leur carte par les outils numériques utilisés pour le contrôle du stationnement) – projet monté en étroite collaboration avec la Direction générale Personnes handicapées (DG HAN) du SPF Sécurité sociale. Le 7 décembre dernier, Karine Lalieux, ministre en charge des Personnes en situation de handicap, a présenté officiellement la solution retenue et mise en place au niveau national. Au niveau régional, Brulocalis travaille avec parking.brussels et le cabinet de la ministre Elke Van den Brandt à la mise à disposition de l'application aux communes.



## BRAINSTORMING NOUVEAUX HABITANTS : BRUXELLES MOBILITÉ/COMMUNES

Le déménagement a été identifié comme un moment clé pour le changement de comportement en matière de mobilité, c'est l'occasion de prendre de « bonnes habitudes », de découvrir de nouveaux services de mobilité et se détacher de la voiture. Bruxelles Mobilité aimerait profiter de ce moment charnière pour inciter les riverains à développer des pratiques de mobilité plus durables. C'est pourquoi, suite à un questionnaire envoyé par Brulocalis à l'ensemble des 19 communes récoltant les pratiques en matière d'accueil des nouveaux habitants, nous avons décidé de réunir un groupe de communes pilotes actives dans le domaine pour réfléchir à la question avec la Région. L'idée est de faire un état des lieux de ce qui existe et de proposer des outils à mettre à disposition des communes afin de toucher les nouveaux habitants en matière de mobilité.



## PLATEFORME MAROC/BELGIQUE

Dans le cadre du programme de Coopération International Communal (CIC) 2022-2026 mis en œuvre au Maroc par 9 communes bruxelloises et autant de marocaines sous la coordination de Brulocalis et avec le soutien financier de la Direction Générale au Développement (DGD), les partenariats se sont réunis 3 jours à Louvain-La-Neuve du 5 au 7 février. Cette plateforme qui s'est tenue à mi-parcours a été l'occasion de dresser, en présence des élus et fonctionnaires en charge du programme, le bilan des réalisations et des enjeux rencontrés jusqu'ici. Des thématiques telles que le partenariat équitable, la prise en compte de l'environnement et la participation citoyenne, ont fait l'objet d'échanges et de réflexions approfondis. Ces rencontres avec les 18 communes belges et marocaines sont toujours des moments forts et importants pour l'apprentissage mutuel et collectif au sein des partenariats. La présence de la DGD à cet atelier a aussi constitué une belle opportunité de mieux faire connaître la force du programme CIC, et l'importance de la coopération décentralisée dans le monde plus large de la coopération.

## SERVICE D'ETUDES

### ACCORD SECTORIEL POLICE – LES UNIONS DEMANDENT LE REPORT DE LA 2<sup>ème</sup> PHASE

Cet accord de 2022 portait sur une revalorisation salariale des agents et prévoyait la réouverture des négociations en 2024. Dans cette optique, la ministre Verlinden a pris contact avec les Unions des Villes et Communes. Celles-ci ont répondu que la réouverture de négociations ne paraît pas envisageable avant les élections communales d'octobre 2024 ni avant que l'ensemble des éléments listés dans notre courrier (à lire [sur notre site](#)) ne puisse être établi et analysé de manière croisée.



### WEBINAIRE LANCEURS D'ALERTE

Le 21 février dernier, Brulocalis et la Fédération des CPAS ont organisé un webinaire à destination de leurs membres sur la thématique des lanceurs d'alerte. Celui-ci venait compléter le premier webinaire sur ce sujet qui s'était déroulé en avril 2023, et abordait l'arrêt du Gouvernement du 7 décembre dernier prévoyant la procédure et les modalités pour le signalement par un membre du personnel via le canal interne. Nous avons pu entendre sur la question, le cabinet d'avocat YELAW ainsi que le Secrétaire communal d'Auderghem, mêlant ainsi théorie et pratique.



### RÉUNION PERMIS DE CONDUIRE

Le 8 février dernier, Brulocalis et ses associations-sœurs ont rencontré, à nouveau, le SPF Mobilité, afin de faire le point sur les avancées de ce dossier qui vise à simplifier et à digitaliser la procédure de délivrance des permis de conduire. Elles ont insisté afin de développer davantage de synergies entre les parties prenante tout en veillant à respecter et favoriser les principes liés à la simplification administrative des processus liés.







## Des solutions de durabilité à votre portée!

Nous sommes face à de grands défis environnementaux et sociétaux!

Pour y faire face et envisager un avenir plus durable, les **communes** jouent un rôle de premier plan.

**Pour vous y aider, Belfius met à votre disposition des solutions de financement, d'accompagnement et de gestion avantageuses:**

- Une gamme de financement « Ambition Financing » avec des formules de crédit d'investissement et de leasing pour des projets à finalité durable.
- Des solutions sur mesure pour faire appel au marché et émettre une obligation verte ou un prêt vert.
- Des formules all-in qui combinent la gestion du projet et le financement pour vous accompagner dans la construction immobilière ou la rénovation énergétique de bâtiments.

Vous accompagner sur le chemin de la durabilité, c'est notre cœur de mission chez Belfius.

Vous désirez en savoir plus ? Prenez contact avec votre chargé de relations qui se fera un plaisir de vous renseigner.

# Belfius



# L'isoloir ultime (Ultieme Stemhokje®)

Les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024, ce qui peut sembler bien loin.  
En octobre 2024, les élections provinciales et communales se tiendront en Belgique.

Nos isoiloirs méritent donc toute votre attention.

D'une hauteur de 2 mètres 10, notre isoloir est conforme à l'Arrêté royal BIZA (février 2023).



*L'isoloir ultime 1.0 x 1.0 x 2.1 m*



*Isoloir ultime Plus pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)  
1.5 x 1.5 x 2.1 m*

Léger, facile à monter/plier et sans aucun assemblage, l'isoloir ultime (Ultieme Stemhokje®) est l'accessoire indispensable des élections depuis 15 ans déjà. Il est donc particulièrement résistant. Plus de 70.000 exemplaires ont été livrés dans plus de 12 pays dont plus de 130 communes en Belgique. Il y a entre-temps beaucoup d'intérêt en Belgique pour nos isoiloirs. Ses propriétés multifonctionnelles constituent également un argument de taille.



*Mur de séparation : 1x2 m,  
raccordable*



*Surface d'écriture intégrée  
et réglable en hauteur*



*Isoloir plié 74 mm*

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, de photos, de détails et consulter nos prix (valables jusqu'au 30-06-2024), rendez-vous sur [verkiezingsshop.nl](http://verkiezingsshop.nl).

Nous nous ferons aussi un plaisir de venir présenter notre matériel dans votre commune sur simple demande, et sans engagement.